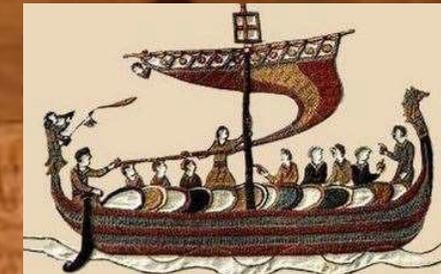
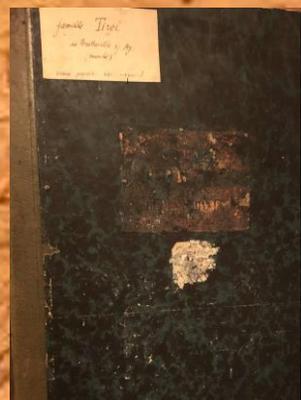


Les cahiers de **GENEA50**

N°1



Vieux papiers et parchemins...



Les manuscrits
TIREL
1599 - 1816

Chartrier de
Bellanville
Généalogie **POISSON**



Lettres inédites
de la Somme
1916 - 1918



EDITO



Pascal LEVIEUX
Président Généa50
(Manche)

Une revue Généa50 : Pour quoi faire ?

Après une vingtaine d'années à accumuler dans notre base des filiations, des recherches tous azimuts, nous sommes tombés régulièrement sur des documents intéressants qu'il nous a paru utile de partager.

Des manuscrits trouvés dans une poubelle, des lettres de soldats au fond d'un tiroir, des vieilles écritures a priori indéchiffrables, qui racontent tous une histoire oubliée des tractations familiales.

En confrontant les renseignements à notre base, en comparant avec d'autres recherches historiques, on arrive parfois à reconstituer des morceaux cohérents d'époques disparues, à retrouver des parcours de vie, les litiges d'un siècle passé ou des visages perdus. Ces documents dans nos greniers ne demandent qu'à raconter leur histoire si on s'y arrête un peu.

Entre généalogie et histoire locale, Manche et Normandie, cette revue n'a pas d'autre ambition que de vous divertir et de vous donner quelques clés de lecture de notre passé historique partagé.

Puisque c'est le premier numéro, nous en profiterons pour vous présenter notre association Généa50 qui existe depuis plus de vingt ans mais seulement depuis l'année dernière sous forme loi 1901.

Bonne lecture à tous.
Pascal LEVIEUX



Genea50 : Association loi 1901 SIRET 851 691 352 00013 Siège social : 19 la Judée 50840 Fermanville.

Contact : revue@genea50.fr

Ont participé à ce numéro : **Rédacteurs** : Pascal LEVIEUX, Michel DESVAGES, Jean Marc RAOULT, Thomas GAUTHRON, Alain AUBRIL, Michèle DUTHY, Jean-Yves FORNARA, Brigitte HÉRAUD, Pierre-Yves JOLIVET, Nadine LEVIEUX, Catherine PIAT-MARCHAND, Johann RENARD TEMPLIER, Jean-François ROUSVAL

Maquette : Brigitte HÉRAUD.

SOMMAIRE



« A l'encre bleue »
Pastel de Michèle DUTHY

Editeur :

Association Génée50 Histoire et Généalogie

Adresse : 19, La Judée, 50840 Fermanville

Président : M. Pascal LEVIEUX

Vice-Président : M. Michel DESVAGES

Secrétaire : M. Jean-Marc RAOULT

Trésorier : M. Thomas GAUTHRON

Directeur et responsable de la publication :

M. Pascal LEVIEUX

Imprimeur :

Association Génée50 Histoire et Généalogie

Date de parution : Novembre 2020

Dépôt légal : Décembre 2020

Prix :

Format en ligne adhérents : inclus dans la cotisation

Imprimé adhérents / public : 10 €uros / numéro

Numéro ISSN :

En attente d'attribution (après le 1^{er} dépôt légal)

Génée50 : Histoire et présentation	4
Comment tout a commencé, et qui nous sommes par Jean-Marc Raoult	
Les manuscrits TIREL 1599-1816	10
Une collection transcrite par Alain Aubril	
Communards de la Manche	25
Les communards originaires de la Manche par Thomas Gauthron	
Le charrier de Bellanville, généalogie POISSON	29
Vingt générations dans un parchemin par Jean-Yves Fornara	
Prénoms rares	48
Une enquête de Catherine Piat-Marchand	
Testament de Henry FOLLAIN sieur de la Pillevesserie	52
Un article paléographique par Johann Renard Templier	
BLONDEL de Nouainville	56
Les auteurs nous parlent de leurs ouvrages	
J'y étais. Les derniers témoins, 1939-1945	57
Les auteurs nous parlent de leurs ouvrages	
Lettres inédites de la Somme 1916-1918	59
Une enquête de Jean-François Rousval sur les lettres d'un poilu	
Le blog Génée50 chez Over-Blog	71
Le meilleur des articles de notre blog, catégorie Chroniques, par Michèle Duthy	
La grotte aux Gobelins	73
Mégalithes : inventaire et destructions.	
Abonnements	75
Comment lire les prochains numéros en ligne ou version papier	
Nos publications	76
Hors-série Génée50 N°1 - Relevé du cimetière de Fermanville	

A l'origine ...

Au début des années 2000, **Généa50** était un réseau informel autour d'un forum où chacun des inscrits pouvait échanger des informations généalogiques dès lors que la zone de recherches se situait dans la Manche. A cette époque, l'informatique aidant, chacun se constituait son fichier avec ses propres données. Le standard Gedcom commençait tout juste à être connu et permettait d'échanger plus facilement ses filiations. L'arrivée de **Geneanet** sur le marché apporta du nouveau : Le logiciel **Geneweb** (développé par Daniel de RAUGLAUDRE) fut accessible directement en ligne et permit à tous les généalogistes amateurs de mettre en ligne leurs données, directement dans une base personnelle. C'est ainsi que fut créée la base Généa50 issue d'un fichier de **Pascal LEVIEUX**, constitué de recherches personnelles, au sujet de familles du Val de Saire et à partir de relevés d'état-civil (70 000 personnes). Dès lors que cette base était modifiable simultanément par plusieurs personnes, elle a alors connu une expansion rapide.



Jean-Marc
RAOULT
Secrétaire
(Orne)

Ce réseau de passionnés continue également d'exploiter les registres civils de la Manche, les registres paroissiaux et anciennes dispenses de mariage du diocèse de Coutances, les registres notariaux du département, etc... Qu'ils soient disponibles en ligne ou précieusement conservés, restaurés et mis à disposition par les Archives Départementales de la Manche à Saint-Lô.

Au-delà des échanges entre membres du réseau et de l'enrichissement de la base généalogique, les membres de **Généa50** contribuent également à la diffusion gratuite de leurs découvertes vers d'autres bases, cercles et forums généalogiques...

Au-delà de la généalogie, le goût pour l'Histoire concrète de nos ancêtres anonymes s'est également affirmé. Chacun laisse donc son empreinte dans la base et sur le forum, par ce qu'il est et par sa façon de faire.

Certains participent quelques mois, disparaissent puis reviennent... ou non. Le tout forme une agréable communauté assez homogène de passionnés de généalogie et d'Histoire locale, tous cousins.

L'association

Depuis le 24 mai 2019, le forum Généa50 s'est constitué en association Loi 1901.

Son siège social se situe à Fermanville, dans le Val de Saire.

A sa tête, un bureau de 4 personnes, pour encadrer les bénévoles et les membres.

Un forum très actif

Manche Généalogie est un forum très actif.

Son aire d'action est le département de la Manche.

C'est **Michel DESVAGES**, vice-président de **Généa50** qui le gère.

Il s'occupe de gérer les nouveaux membres, forme ceux qui souhaitent participer à l'aventure en enrichissant la base, et veille à la bonne marche du forum.

La convivialité est importante, une bonne ambiance permet d'échanger des informations et d'avoir des débats constructifs autour d'hypothèses souvent contradictoires.

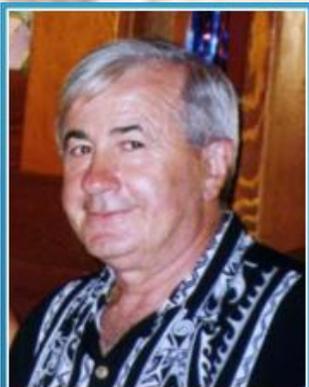
Michel rappelle également les conventions à adopter pour modifier la base, et les usages pour une bonne marche de l'ensemble.

Le forum est désormais abrité par **framalistes.org**, après quelques années chez **Yahogroupes**.



Framalistes

manchegenealogie@framalistes.org



Michel
DESVAGES
Vice-président
(Gironde)

Je me présente : **Michel DESVAGES**.

Je suis adhérent à **Généa50** depuis les années 2000 environ et j'habite dans le sud-ouest dans la communauté urbaine de Bordeaux.

Il m'est plus facile de parler au téléphone que de me présenter par écrit !

Ce qui m'a beaucoup plu dès mon adhésion, c'est la philosophie du projet et ce que Pascal voulait en faire. C'est pourquoi je me suis proposé pour gérer le forum et m'occuper des nouveaux, que ce soit ceux qui participent seulement aux messages sur le forum, ou ceux qui donnent un coup de main pour les données de la base.

Et c'est pourquoi aussi, j'ai accepté malgré la distance d'être vice-président à la création de l'association.

Depuis quelques années, j'ai pu constater la grande qualité des nouveaux adhérents, je ne citerai personne, pour ne pas en oublier, mais le travail d'aide qui est fait quotidiennement est considérable :

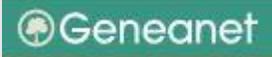
Le forum peut traduire des actes en latin, saisir les Gedcom (les fichiers informatiques des données généalogiques) des nouveaux arrivants dans la base, reconstituer les familles de communes entières avec les actes, rectifier et tenir à jour les données liées aux noms des communes de la Manche et du Calvados, liées aux noms des personnes pour éviter qu'on soit débordés par les variantes, retrouver les familles d'un individu cité dans un acte ou un article, mettre à jour les notes dans les fiches de la base, etc... C'est un gros boulot.

La revue est un nouveau cap, j'espère qu'elle plaira et qu'elle nous vaudra de nouveaux adhérents, même si nous avons dépassé le cap des 200 !

MOIS	MESSAGES
JANVIER	639
FEVRIER	589
MARS	745
AVRIL	895
MAI	676
JUIN	541
JUILLET	601
AOUT	1070

Une base fournie sur la Manche

Inlassablement depuis une vingtaine d'années, les magiciens de l'association entrent tout ce qui a trait à la Manche, aux environs ou aux familles médiévales dans notre base.

Cette base hébergée chez 

dépasse désormais 1,4 millions d'individus.

Elle est consultable partiellement à l'adresse suivante

<https://gw.geneanet.org/genea50com>

Une partie de ces données est, en effet, protégée par un accès invité ou éditeur, on ne peut consulter les données récentes des autres que si on a déposé les siennes. Les sources, les notes sont aussi protégées.

Les branches anciennes sont maintenant très fournies et il est donc très facile de relier quelqu'un de la Manche à notre base. Plus de 700 généalogistes amateurs ont participé et participent à la vie de notre base de données. On ne peut pas éviter qu'il y ait quelques erreurs dans une base aussi fournie mais on s'efforce, chaque jour, de corriger ce qui peut l'être.

Nous conseillons à ceux qui s'intéressent aux données de toujours les vérifier avant de les intégrer à leurs recherches, il faut considérer cette base comme un ensemble de recherches mises à jour de manière permanente, et non comme un objet scientifique figé.

Toutes les régions du département sont représentées et les infos débordent largement sur d'autres régions car de nombreux adhérents ont mis tous leurs ancêtres dans la base, incluant ceux d'autres départements.



Menu Genea50

Nom ou n° Sosa Prénom(s)

Auteur de cet arbre : **Genea50** (genea50com) **Contacter**

Genea50 Histoire et Généalogie Association loi 1901 située à Fermanville :

Sa base collaborative Genea50 où 708 généalogistes amateurs ont depuis plus de 20 ans mis en commun leurs recherches liées principalement à la Manche et à ses environs.

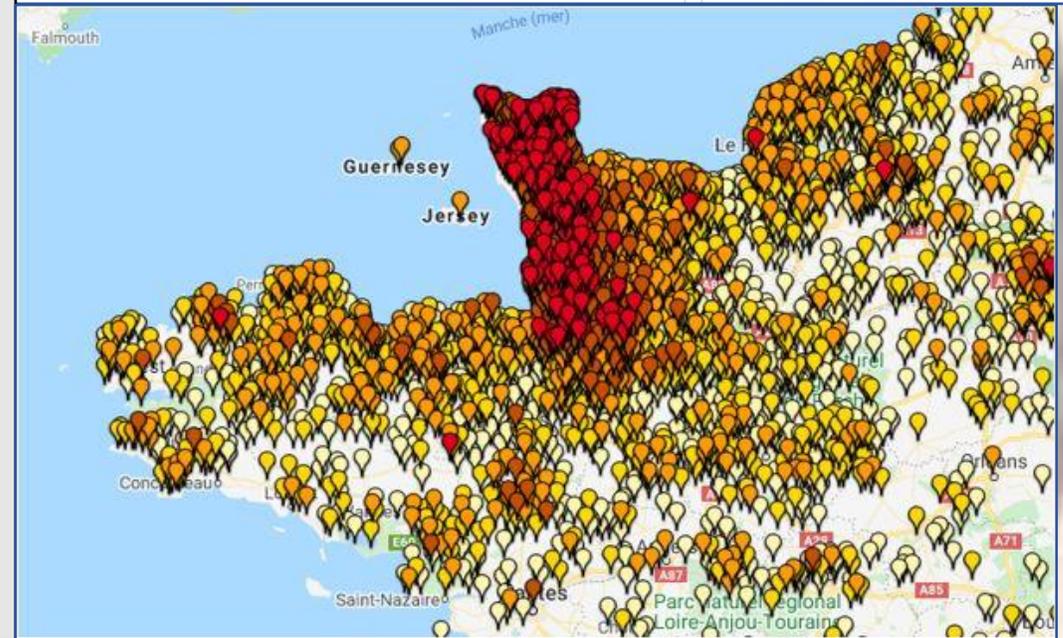
Attention !
Vérifiez bien les données avant de les intégrer. Vous pouvez aussi nous aider en nous signalant ici des compléments ou des inévitables erreurs que vous avez repérées.

Interdiction de publier dans d'autres bases nos données récentes (<75 ans) : données confidentielles propriétés de leurs déposants qui disposent à tout moment de la liberté d'apparaître totalement ou semi anonymisé.

Toutes les autres données sont publiques et donc librement utilisables.

> Utiliser la page d'accueil personnalisée

Nombre d'individus : 1 441 901
Nombre d'éditeurs : 115
Dernière mise à jour le 01/11/2020



Cette base gigantesque contient donc quelques célébrités locales :

Ici Gilles de Gouberville

et permet à tous de calculer les cousinages avec d'autres membres ou avec nos anciens rois car selon l'adage, on est tous cousins, et on a tous dans nos arbres, un roi et un pendu.

Plus de 16 000 cousinages ont été à ce jour enregistrés dans la base.

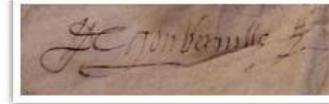
Merci à **Jean-Charles CAUCHON** qui gère ce secteur.

La base s'enrichit toujours de nouveaux apports, au fur et à mesure où les magiciens continuent de rentrer inlassablement les gedcoms des nouveaux arrivants. Il a fallu légiférer pour uniformiser les pratiques (orthographe, usages, arbitrages), ce qui a parfois donné lieu à des crises de croissance, voire des départs, le temps que le projet commun s'affine.

Ainsi, le réseau de la base est devenu beaucoup plus dense.

Aussi, en parallèle, il se développe également une chasse aux doublons qui occupe plusieurs membres à temps plein... Toutes ces filiations et les fiches de chacun des individus de la base permettent maintenant d'aller plus loin.

Certains ont reconstitué de manière exhaustive les familles de villages entiers sur plusieurs siècles, l'informatique permet maintenant d'articuler le tout dans cette base de données qui est devenue un peu un Wikipédia généalogique de la Manche.



♂ **Gilles de GOUBERVILLE**

(Gilles PICOT, sieur de Gouberville)

- Né le 12 janvier 1521
- Décédé le 7 mars 1578 - Le Mesnil au Val (50), à l'âge de 57 ans
- Lieutenant des Eaux et Forêts

Parents

- Guillaume de GOUBERVILLE, Seigneur de Gouberville et de Russy (titre_cité_en_1507), décédé entre 1543 et 1544
Marié vers 1507 avec
- Jeanne du FOU, Dame du Mesnil au Val, décédée avant octobre 1528

Union(s), enfant(s), petits-enfants et arrière-petits-enfants

- Relation avec Romaine BISSON dont
 - ♀ Michèle de GOUBERVILLE † Mariée vers 1607 avec Jacques dit la Joye MAILLARD †
 - ♀ Louise de GOUBERVILLE ca 1556- Mariée le 18 décembre 1575 avec Jean Chandeleur NOYON ca 1540- dont
 - ♀ Jeanne NOYON ca 1575-1633 Mariée le 28 octobre 1599, Bretteville en Saire (50), avec Richard LESTARD ca 1565- dont :
 - ♂ Noël LESTARD 1599/-
 - ♂ Richard NOYON †1666 Marié le 7 juin 1611, Bretteville en Saire (50), avec Jeanne MAZE /1600-1626 dont :
 - ♂ Marin NOYON 1617-1672
 - ♂ Denis Louis NOYON ca 1620-1666
 - ♂ Charles NOYON
 - ♂ Pierre NOYON
 - ♀ Michèle NOYON
 - ♀ Tassine de GOUBERVILLE † Mariée vers 1578 avec Jean BOURDET †
 - ♀ Jacqueline de GOUBERVILLE † Mariée vers 1578 avec Michel DUBOSC, Noble homme †

Ascendants de Gilles de GOUBERVILLE



Le site

Notre site est hébergé chez : **free**
 et a été développé à l'origine par Sophie DÉMÉAUTIS et Cyril LEVIEUX. Il date maintenant un peu et sera progressivement déplacé sur genea50.fr qui est en construction..
 Vous le trouverez à l'adresse suivante : <http://genea50.free.fr/>



Vous y trouverez les relevés de plusieurs communes, baptêmes, mariages, sépultures et contrats de mariage.

Recherches en ligne

Contrats de Mariages

Classement :

12 résultats pour "FATOSME"

Lieu	Contrat	Valeur	Prénoms1	Nom1	Profession	Ville1	Prénoms Père1	Prénoms Mère1	Nom Mère1	Remarque1	Prénoms2	Nom2
St-Pierre-Eglise	30-12-1761		Yves	ANDRE	Domestique	Théville	Etienne	+Madeleine	Poirier	-	Anne	LAVIELLE
St-Pierre-Eglise	25-1-1756		Robert	AUVRAY	Artisan	Gonneville	Philippe	Jeanne	Delacour	-	Angélique	BOITARD
St-Pierre-Eglise	4-7-1759		Jean François	BUHOT	Artisan	Cosqueville	+Denis	Madeleine	Quesney	-	Françoise Marguerite Marie	BOISTARD
St-Pierre-Eglise	3-11-1751		Jacques	FOSSEY	Domestique	Couville/Valognes	+Julien	Jeanne	Mancel	-	Marie Anne Madeleine	BARBEY
St-Pierre-Eglise	17-10-1752		Joseph	LECLERC	Journalier	Fermanville/Quinéville	Robert	+Marie Anne	Bodet	-	Françoise	BOITARD
St-Pierre-Eglise	19-6-1776		Jean François	LELANCHON	Simple matelot	Fermanville	Jean	Suzanne	Duval	-	Angélique	LEPELLETIER
St-Pierre-Eglise	22-5-1752		Jacques	LEPELLETIER	Artisan	Fermanville	+Macé	Tiennette	Raout	-	Marie	RENOUF
St-Pierre-Eglise	20-1-1748		Charles	LETERRIER	Journalier	Varouville	Charles	Hélène (?)	d'Argouges	-	Françoise	LEMARCHAND
St-Pierre-Eglise	3-8-1766		Oilles	PARIS	Journalier	Cameville	Louis	Barbe	Planque	-	Marie	LAVIELLE

Le blog

Notre blog est hébergé chez : **overblog**
 Il est animé par Michèle DUTHY et Pascal LEVIEUX.
 Vous le trouverez à l'adresse suivante : <http://genea50.over-blog.com>

Vous y trouverez un inventaire détaillé d'une partie du chartrier de Bellanville, mais aussi des actes divers de registres qui sortent de l'ordinaire, des articles divers, des lieux à découvrir.

Il est possible de recevoir les nouvelles du blog en s'abonnant à la newsletter.

Généa50

Accueil Catégories Archives Newsletter Contact

1. Jean Barbey marié à Françoise Boitard
 2. Etienne Barbey marié à Françoise Boitard
 3. Jean François Barbey marié à Françoise Boitard
 4. Pierre Barbey

1. Marie Barbey marié à François Boitard
 2. Françoise Boitard marié à Jean Boitard
 3. Nicolas Helle marié à Françoise Boitard
 4. Jeanne Françoise Boitard

Une dispense de consanguinité ...

31 Juillet 2020

no comment

10- Fait Divers Alain Aubril (que je remercie) a détecté pour notre plus grand plaisir, celle qui fait objet aujourd'hui. Dix-huit ans après leur mariage religieux et neuf enfants plus tard, Etienne Barbey et Jeanne Françoise Helle...

L' Embouchure de la Saire à Rév...

18 Juillet 2020

no comment

3.- Contes et Légendes du Pays Normand Voici les lieux hantés par le fameux moine de Saire depuis son enlèvement par le diable en plein château de Réville. Attention au voyageur imprudent qui s'y promènerait la nuit, il y est en danger.....

La bibliothèque

Le projet de bibliothèque et d'association a été initié suite à la découverte - en mai 2019 - d'une petite annonce en ligne qui proposait la vente d'un lot de 1000 livres tous liés au département de la Manche. Puis, la création d'une cagnotte au sein du réseau Généa50 ainsi que les dons de sympathisants ont permis la réalisation de ce projet de bibliothèque de généalogie et d'histoire locale.

Tous nos remerciements vont à la mairie de Fermanville qui a proposé les locaux de l'ancien centre de loisirs pour abriter provisoirement tous nos livres.

L'inauguration a eu lieu le 14 septembre 2019 avec une exposition :

- Sur les manuscrits Tirel
et
- Une intervention de **Pierre-Yves JOLIVET** sur le port de Fermanville (en ligne en 4 parties) :

<https://www.dailymotion.com/video/x7qfoe5>
<https://www.dailymotion.com/video/x7qfxcd>
<https://www.dailymotion.com/video/x7qfza1>
<https://www.dailymotion.com/video/x7qg0ft>

Si la bibliothèque est désormais fermée depuis le Covid19, nous espérons qu'elle revienne d'ici quelques mois dans des locaux définitifs.

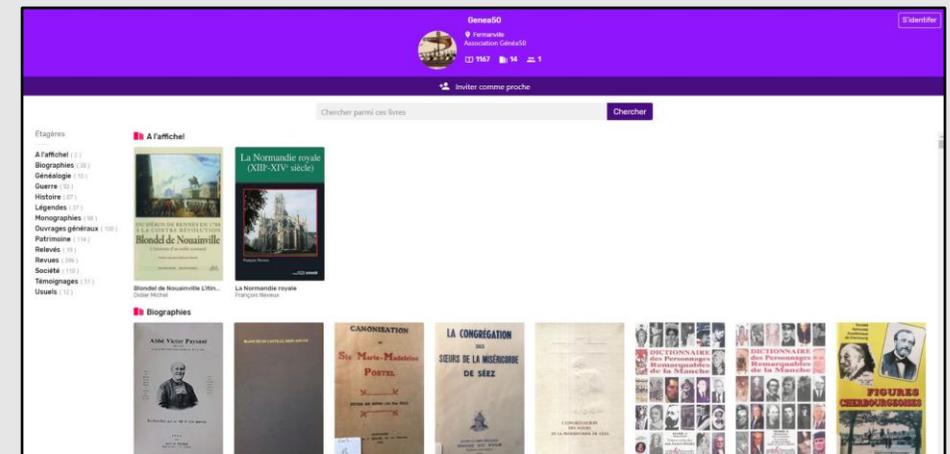
Il y a actuellement 1167 livres dans la **bibliothèque Généa50**.

L'inventaire est consultable à l'adresse suivante : <http://ldpr.fr/genea50>

L'application « Livres de proches » est également téléchargeable sur smartphone.

Vous y trouverez un peu d'histoire, les monographies sur nos communes, des revues locales, et tout ce qui concerne la Manche, entre ouvrages généraux et relevés généalogiques. L'accès à la bibliothèque à Fermanville permet d'emprunter 4 livres par mois. Il coûte 10 euros et intègre l'accès aux revues numériques (ou papier si vous avez choisi la formule à 20 euros). Pour ceux qui ne sont pas sur place, il est possible de nous demander d'effectuer des recherches dans les livres de la bibliothèque et/ou de vous envoyer le scan de quelques pages dans la limite légale.

S'il y a assez de gens intéressés, il reste possible d'organiser des ateliers de paléographie, de recherches généalogiques, d'informatique liée à la généalogie ou de cours de reliure de livres.



LES MANUSCRITS TIREL

1599 -1816



Ces documents sont un ensemble cohérent de manuscrits et parchemins qui ont été acquis, il y a quelques années, par M. Maurice COMBES dans un vide-greniers.

Ce sont des documents anciens qui vont du XVIème au XIXème siècle, souvent abîmés, ou rendus illisibles par le temps ou l'humidité. Ils se présentent sous la forme d'un dossier, plus tardif, dans lequel on retrouve une cinquantaine de feuillets indépendants.

Une mention à l'intérieur du dossier suggère qu'il pourrait s'agir de documents de la collection de Paul LANGEARD, élève de l'Ecole des chartes et décédé en 1965.

https://www.persee.fr/doc/roma_0035-8029_1965_num_86_342_2993

Ils concernent principalement la famille TIREL, de Bretteville sur Ay, et ses alliés et permettent de reconstituer des généalogies parfois inédites sur toute la période.

Les documents ont été triés par ordre chronologique, analysés, décryptés et transcrits, quand c'était possible, par **Alain AUBRIL**.

Quelques renseignements ont été complétés par **Pierre-Yves JOLIVET**.

Plusieurs documents sont illisibles, rendant leur analyse difficile ou aléatoire. D'autres restent à analyser plus précisément.

Merci à M. COMBES de nous les avoir prêtés et de nous avoir autorisé à les exposer quelques semaines dans nos locaux, et à Alain AUBRIL pour son travail remarquable d'analyse.

Nota : Les mots abrégés dans les transcriptions ont été restitués en entier pour faciliter la lecture



Inventaire des manuscrits

Pièce 1 - Vente de bien ou amortissement de rente (1599)

L'acte est quasiment illisible, hors la mention d'un COSNYAM, prêtre curé à St Germain sur Ay, et d'un témoin nommé Cardin JEHENNE

Pièce 2 - Vente d'un contrat d'un boisseau de froment de rente par Germain AULBIN moyennant le prix et somme de 12 écus. (19-7-1600)

L'acquéreur est illisible. Le contrat initial de 1597(?) à prendre à la saint Michel en septembre sur Guillaume LE CARTIER (?)

Pièce 3 - Vente d'un bien de Nicolas et Noël LE MARCAND, frères de St Germain sur Ay à Jean GRANDIN fils Damien (08-03-1605)

« A tous ceulx qui ces lettre verront, Eustace Le Moutton, escuier, Sieur de Launay, Garde des sceaulx des obligations du balliage de La Haye du Puis, salut, scavoir faisons que par devant Milles Le Danet, et H... Destres tabellions audict lieu furent presentz nicollas et noel dictz Le Marcand frères, de la parroisse de Saint Germain sur É lesquelz cons... ont vendu affin d'heritages tant pour eulx que pour leurs hoirs à Jean Grandin filz Damien, de la parroisse de Sureville a ce present pour luy et ses hoirs, une piece de terre en troys champs ? assize audict lieu de saint Germain sur É en traux dela Damoiselle ? Thoumyne Quenault femme de Jullin Mon Amy, d'autre costé les hoirs Jean Aulbin, butte d'un but ladicte femme dudict Monamy et d'autre but maistre Jean Ybert tenue de la baronnye de La Haye du Puys a subiection de droitz et debvoirs sieuriaux dont ledict Grandin fera l'acquict pour l'advenyr et fut ce fait par le prix et somme de trente neuf livres tournoiz pour principal et dix sous tournois pour vin quittes sur laquelle somme il est demeuré entre les mains dudict Grandin la somme de treize livres tournois pour paisment de pareille somme de quinze »

Pièce 4 - Acte inconnu (1610)

La partie coupée ne permet pas d'identifier l'acte qui s'apparente à une reconnaissance au regard d'une décision de justice ou d'une situation juridique à Saint Germain ou à Bretteville sur Ay. La Partie gauche du document est manquante. L'année est établie à partir de la signature.

Pièce 5 - Echange de terre entre Jacques et Pierre AUBIN, frères de Bretteville sur Ay (20-2-1611)

Pièce 6 - Contrat de bail ou fieffe (bail) (1611)

Type d'acte à confirmer, lecture trop aléatoire, le manuscrit est pratiquement illisible.

Pièce 7 - Vente de 4 champs, Guillaume AUBIN fils Jehan. Témoin COSNYAM prêtre. (12-2-1613)

Acquéreur non identifié.

Pièce 8 - Contrat de bail ou fieffe (bail). Lemaistre (1616)

« A tous ceulx qui ces lettres verront..... » Date incertaine et lecture très aléatoire.

Pièce 9 - Lots et partages. Robert TYREL (14-3-1623)

Le contenu ressemble à deux lots de terre située au Hamel es Aulbins échangés ou fieffés avec des rentes sur la terre.

Pièce 10 - Vente d'un bien par Nicolas PIEDECHIEN de St Germain sur Ay à Jacques AUBIN de Bretteville sur Ay (2-3-1625)

« A tous ceulx qui ces lettres verront, Messire Jacques Payrier, chevalier syeur et patron d'Anfreville, Fontenay ? et Collomby, conseiller du Roy, en ces conseils d'estat et privés, president en sa court du parlement a Rouen, garde heredital desc..... des obligations de la viconté de Vallongnes salut, scavoyr faisons que par devant Jean Moullard ? et Cosme Quiedeville, tabellions royaulx en ladicte viconté pour le siege de Pierrepont et parroisses des environs, fust present honorable homme Nicollas Piedechien, de la parroisse de Saint Germain Suré .. lequel de son pur et libre vouloyr, sans aulcunne contrainte a vendu, quitté, cédé et du toul delaissé affin et perpetuel heritage pour luy et ses hoirs a Jacques Aubin fils Germain ? de la parroisse de Bretheville, a ce present pour luy et ses hoirs deulz champs de terre entretenants assis audict lieu de Saint Germain ent ? de la Damoiselle contenant vergée et demye ou vyron, qui jouxte d'ung costé Jehan Grandin, d'auttre costé ledict acquereur a cause ? d'eschange faicte entre eulx, butte d'ung but Maistre Jean Jubert, d'auttre but Robert Le Couey, fils perres lesdicts deulz champs tenus de la baronnye de la haye du puis exemptz de toutes rentes fors reliefs, XIII ème dorictz et debvoirs syeuriaux et baillés par escript dont ledict Aubin fera l'aquit a l'advenir et outtre fust ladicte vente faicte par le prix et somme de soixante et dix livres tournoiz en principal avecques soixante sols en vin quittement et franchement venant entre les mains dudict Piedechien en especes de francz, quartz d'escus, et douzains dont ledict Piedechien s'est ? tenu comptent et bien payé devant lesdicts tabellions et tesmoings cy aprez nommés, obligeant ledict Piedechien garantyr ladicte vente et tenir quitte de toutes chosses outtre ce que dessus est dict et a ce tenir, faire et du toul accomplyr lesdictes partyes ont obligé chacun en leurs faicts et promesses sur la caupcion et obligation de tous leurs biens meubles et heritages presents et advenir et de leurs hoirs. En ? tesmoings signez ces presentes son scellées desdicts sceaulx a la relltion desdicts

Pièce 10 (1625)

Handwritten text in French, likely a legal document or contract, written in a cursive script. The text is dense and covers the entire page.

Handwritten text in French, likely a legal document or contract, written in a cursive script. The text is dense and covers the entire page. At the bottom, there is a signature and the date 1625.

Vente d'un bien par Nicolas PIEDECHIEN de St Germain sur Ay à Jacques AUBIN de Bretteville sur Ay (2-3-1625)

Tabellions saouf aulcun droit Et fust faict et passé a Bretheville le deulx jour de aprez midy l'an mil six cents vingtz cinq presences de honorables hommes Thomas Gavey ? dudict lieu de Saint Germain et perres Drouet, dudict lieu de Bretheville, lesquelz ont signé et marqué comme tesmoings en la minutte de ce present contract acecquez lesdictes partyes adver. ? faire controle ce present suyvnt l'ordonnance. »

A terminer 3 ou 4 lignes en annotation fin de texte.

Pièce 11 - Echange de terres entre Nicolas PIEDECHIEN de Saint Germain sur Ay et Jacques AUBIN fils Germain, époux de Guillemine MONAMY devant Jacques POYRIER Chevalier, Sieur d'Amfreville, Fontenay et Colomby, garde des sceaux, Thomas GRAVEY de Saint Germain sur Ay, DROUET de Bretteville, Jehan MOULLARD et Côme QUIEDEVILLE, notaires (2-3-1625)

Nicolas Piedechien échange 2 champs de terre du nombre de quatre, entretenant ensemble sis à St Germain au tréage ? de la Damoiselle contre un champ contenant vergée et demye appartenant à Jacques Aubin à cause de sa femme.

Pièce 12 - Vente d'un bien entre Thomas LUCETTE de St Germain sur Ay et Jacques AUBIN fils Germain, témoins Noël LEMARQUAND de St Germain et Nicolas LECAMPION de St Germain (19-7-1625)

« A tous ceulx qui ces lettres verront, le garde des sceaulx et obligations de la viconté de Coustances, scavoir faissions que par devant Pierre tabellion royal de ladict viconté pour le siege Saint Germain sur É, et Guillaume Giffard, cy devant tabellion prins pour adjoint fut present Thomas Lucette fils de Saint Germain sur É lequel de sa bonne vollonté recongneult avoir vendu afin d'heritage pour luy et ses hoirs a Jacquez Aubin filz Germain de la parroisse ? du puis, pour luy et les siens hoirs, ung champ de terre assis audict lieu de Saint Germain au treage de la damoiselle ainsy qu'il se contient et pourporte ... »

Vente moyennant le prix et somme de 20 livres.

Pièce 13 - Manuscrits non déchiffrés (1628)

Pièce 14 - Manuscrit non déchiffré (1629)

Pièce 15 - Vente d'un bien par Pierre HAUPPIN à Germain AUBIN fils Laurens, tous de Bretteville sur Ay (25-1-1630)

« A tous ceulx qui ces lettres verront, le garde du scel des obligations ? de la viconté de Saint Saulveur le Viconte, salut, scavoyr faissions que par devant Jean Moullard, tabellion royal en ladict viconté pour le siege de Pierrepont et les parroisses des rivières et prénom ? Tolbys ?

sergeant royal quand a ce prins pour adjoint, fust present Pierre Hauppin, de la parroisse de Bretteville, lequel de son bon vouloyr a vendu affin d'heritage tant pour luy que ses hoys a Germain Aubin filz Laurens dudict lieu a ce present pour luy et les siens hoys dix sept perques de terre assize audict lieu du traux du mont gouttier ? de tant qu'il sy pouroyt appartenir audict qui jouxte d'ung costé ? costé les hoys de Jacques Aubin filz Jacques, butte d'ung but a la voye du mont gouttier ? d'auttre but Michel Hottot filz Vincent, de laquelle terre ledict Hauppin a dict a present ne scavoyr declarer la tenneur saouf a luy a le declarer en temps et lieu audict Aubin au..... (acquéreur ?) d'en payer les droictz et debvoirs syeuriaux a la fournye ? dont il sera tenu et oultre fust ladict vente faicte par le prix et somme de vingt livres tournoys en principal avecques trente deniers pour ? vin quittement venant entre les mains dudict Hauppin et a luy presentement payés en espèces ? de quartz d'escu, testons et douzains dont il c'est tenu a comptent et bien payé devant lesdictz tabellions et tesmoingtz ci aprez nommés obligéant garantyr la dicte vente et tenir quitte de toutes chosses outtre ce que dict est, et a ce, tenir, faire et du toultr accomplir, lesdictes partyes ont obligé chacun en leurs faicts et promesses tous leurs biens meubles et heritages presentz et advenir et de leurs hoys, en tesm... de quoy ses presentes sont scellés desdictz ? desdictz tabellions saouf autt..... Ce fust faict et passé a Glatigny le vingtz cinqiesme jour de janvier aprez midy l'an mil six ? centz trente presence de illisible Grandin de Sureville et Gilles Drouet dudict lieu de Bretheville, lesquelz ont signé comme tesmoingtz en la notte de ce present contract avecque lesdictes ? partyes suyvnt l'ordonnance et nousdicts nousdict ung: gloze bonne. »

Signé J.Moullard 1630

« Pour tous droictz, XVI Livres parisii (1) quatre sols.»

(1) La livre parisii a cours depuis le moyen âge et coexiste avec la livre tournois. Elle est interdite en 1667.

Pièce 16 - Publication de vente de terre sise à Bretteville sur Ay au traux de la Luardiere, moyennant 60 livres, entre Nicolas HOTTOT de Bretteville sur Ay, vendeur, À Siméon TIREL Siméon fils Jean le jeune, acquéreur. (28-6-1630)

La date indiquée n'est pas celle de l'acte mais celle du paiement du treizième qui figure en dernière page.

Pièce 17 - Contrat à revoir (bail ou échange) terre et maison à usage de grange au traux du Hamel. TIREL de Bretteville sur Ay (14-8-1640)

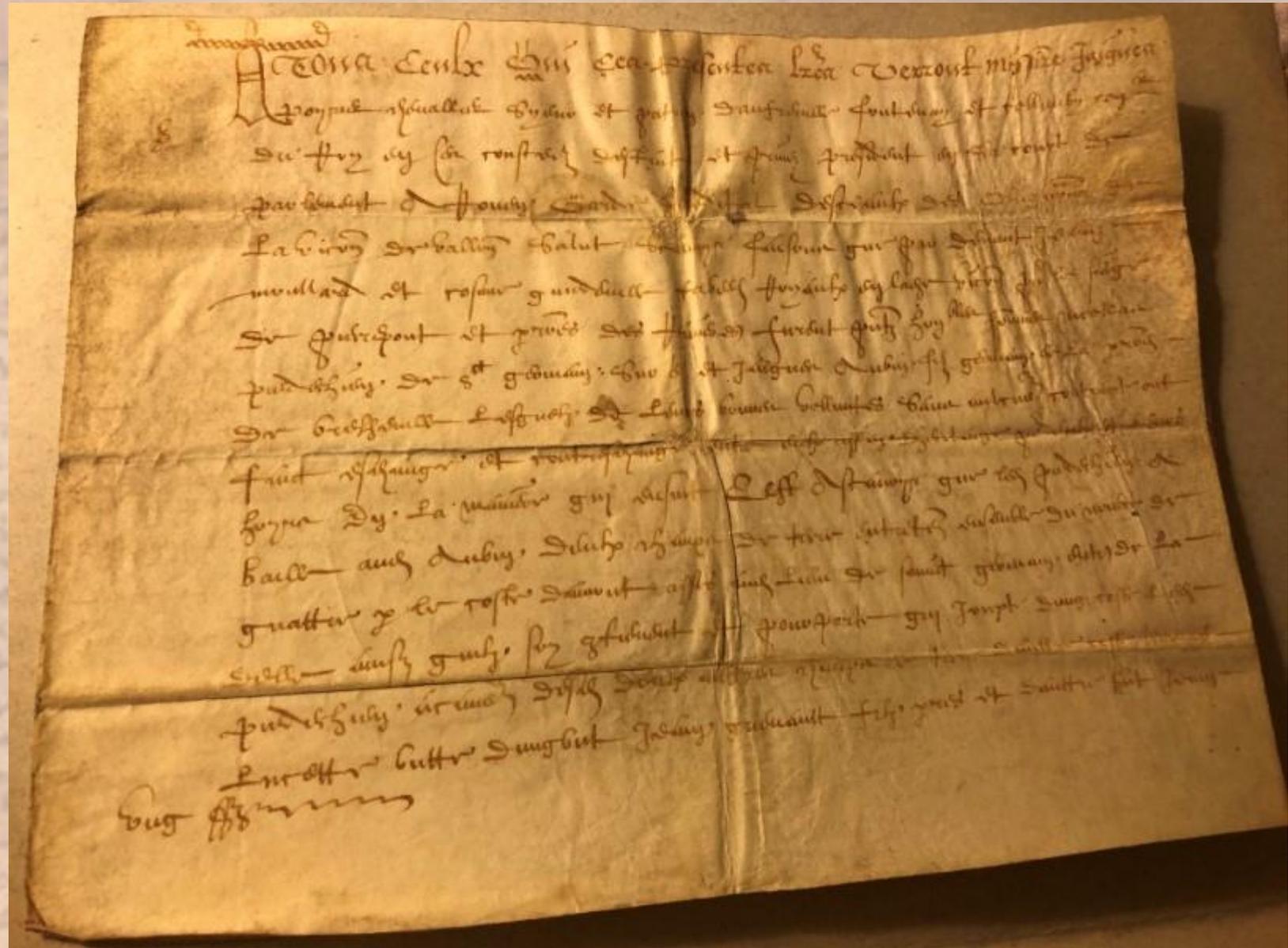
La date est incertaine car si elle figure dans l'acte, elle peut concerner un acte antérieur.

Pièce 18 - Vente d'un bien par Jacques AUBIN fils Julien, demeurant à Caen, à Toussaint LECLERC de Bretteville sur Ay (9-9-1653)

Jacques Aubin vend une maison avec les cours et belles, un petit jardin, une pièce de terre

Pièce 11 (1625)

02/03/1625 - Echange de terres entre Nicolas PIEDECHIEN de Saint Germain sur Ay et Jacques AUBIN fils Germain, époux de Guillemine MONAMY devant Jacques POYRIER Chevalier, Sieur d'Amfreville, Fontenay et Colomby, garde des sceaux, Thomas GRAVEY de Saint Germain sur Ay, DROUET de Bretteville, Jehan MOULLARD et Côte QUIEDEVILLE, notaires



nommée ? le doit Martin Luce et 3 champs de terre sis au trans du clos collas avec une vieille mesure, murs, cours et belles et un petit circuit de terre le tout à Bretteville sur Ay, à charge de payer annuellement 5 boisseaux et demi de froment à l'abbaye de Blanchelande, 1 boisseau d'avoine à la baronnie de La Haye du Puis plus une poule et demie de rente à l'abbaye de Blanchelande et 6 livres de rente aux 2 sœurs du vendeur et 100 sols de rente à Gilles Dupray. Le prix de vente est de 550 livres et 6 livres de vin. Partie des héritages vendus sont tenus de la seigneurie de Méautis et autre partie de la baronnie de La Haye du Puits.

Pièce 19 - Contrat de fief de Jean TRAVERS fils Pierre (7-10-1656)

Quasi illisible (date incertaine)

Pièce 20 - Contrat de bail ou fief (Bail) entre François MATINEL, bailleur, et Germain et Jacques AUBIN, père et fils de Bretteville sur Ay (1664)

« A tous ceulx qui ces lettre voirront, le garde du scel des obligations de la viconté de saint saulveur le viconte salut scavoir faisons que par devant marin Dollebel, tabellion royal de ladicté viconté pour les sieges d'Orglandes, Amfreville ? et autres lieux qui en despendent et Nicollas Le Prieur, ci devant sergent, son adjoinct et Adrien ?present, François Matinel, esquier, Sieur de Saint Germain de la parroisse de Sainte Opportune, lequel de sa bonne volonté present a baillé en pure et irrévocable et simple fief a Germain et Jacques Aubin, pere et fils de la parroisse de Bretteville sur É pour eux et leurs hoirs presens et acceptant scavoir un tenement d'heritages scis et scitués en ladicté parroisse de Bretheville appartenante audict beau ? au droit de l'eschange faitte du Jean de Matignon, chevallier, seigneur de conte de Thorigny, lyeutenant general pour la province de normandy par devant les tabellions de la viconté de Thorigny le cinq jour d'octobre l'an mil six cents cinquante et neuf, le contract de laquelle eschange »

Suite très difficile à lire Le contrat est ouencé le 7 septembre 1766 à Bretteville sur Ay.

Le prix de la fief est de 60 livres de rente foncière. (dernière image)

Pièce 21 - Lots et partages entre Jacques AUBIN (ainé) et Pierre AUBIN (puiné), tous deux fils de Germain, de Bretteville sur Ay. Témoins Jacques AUBIN, de Glatigny et Jean AUBIN, de Bretteville (6-12-1666)

Acte non transcrit. Les lots et partages n'ont jamais été choisis par le fils ainé. La sentence est prononcée pour mettre fin à l'indivision.

Pièce 22 - Procès ou litige entre AUBIN et le sieur de la Groudière (défendant) (entre 1660 et 1670)

Acte quasi illisible en totalité, litige de 8 livres 5 sols.

Pièce 23 - Reconnaissance de dettes de 8 sols de rente par AUBIN et 2 poules de rentes par LE CLERC (23-1-1673)

Le créancier n'a pu être identifié

Pièce 24 - Signification de jugement originaire de Jean LEROUX de Saint Germain sur Ay (16-7-1676)

« Louis André, escuyer, Sieur de Landenays, conseiller et procureur du Roy auxdites juridictions avons dit qu'il a esté bien jugé par ladite sentence rendue audit siege de la viconte de Beaumont, ledit jour dix septime febvrier mil six cents soixante et traize maldit ? sans grief appellé par ledit Jean Leroux et avons ordonné que ladite sentence appellée sertira son plain et entiere effet et sera executée selon sa forme et teneur, ledit Leroux condanpné en l'amende ordinaire de soixante sols pour le Roy pour son fol appel et aux despendz de ladite cause d'appel reservée a taxer par declaration ainsy qu'au rapport taxé a la somme de trente livres tournois payez et avancée par ledit] sieur de la Collombe dont recompense luy est adjudgée sur ledit Leroux. La presente sentence prononcez a l'instant auxdites partyes et leurs pieces remise a expresse des productions par ledit sieur rapporteur et donné en mandement a chacun des huissier ou sergent de cedit bailliage. La presente executée deubment fait comme dessus, la minute signée dudit rapporteur et la presente dellivrée audit sieur curé de la Collombe signé Lenepveu en marge gauche: Scellé le 15 juillet 1676 en bas de page: Contrôlé le 15 juillet 1676 XXXiiii Livres 4 deniers Endos: signifiée et baillée copie ? Jean Leroux ? Pièce 25-Aveu. Jacques AUBIN fils Germain. LE BERCEUR ? Chevalier, marquis de Fonteney (1679) Gouverneur pour le roy de la ville et chasteau de Cherbourg, en son fief, terre et seigneurie de P.... »

L'acte est déchiré et ressemble à un contrat de bail de maisons et terres.

L'aveu est indiqué en marge du document.

Pièce 25 - Aveu. Jacques AUBIN fils Germain. LE BERCEUR ? Chevalier, marquis de Fonteney (1679)

Gouverneur pour le roy de la ville et chasteau de Cherbourg, en son fief, terre et seigneurie de P...

L'acte est déchiré et ressemble à un contrat de bail de maisons et terres. L'aveu est indiqué en marge du document.

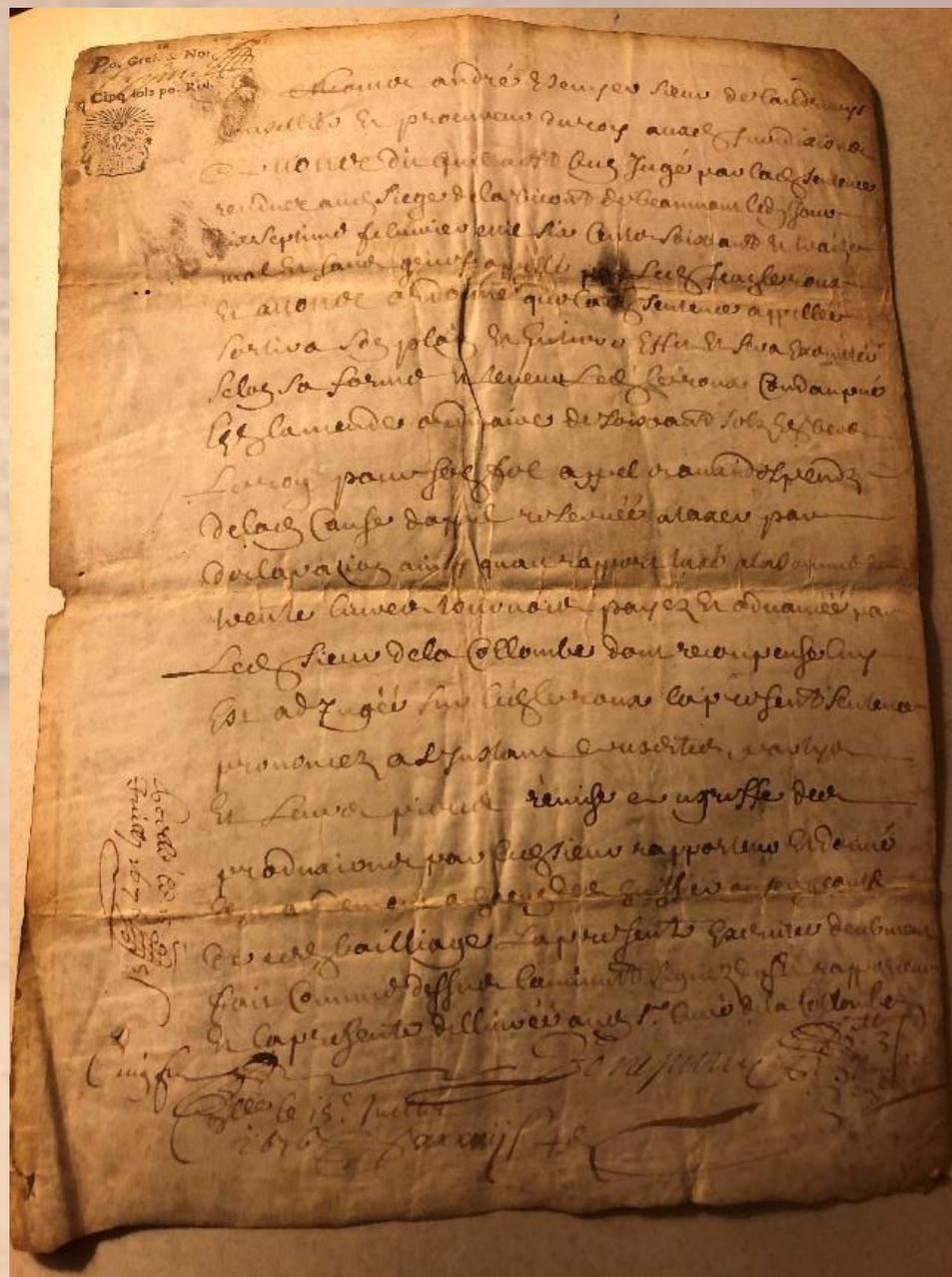
Pièce 26 - Procès ou litige entre Robert TIREL, plaignant, de Bretteville sur Ay et Thomas LEBOURGEOIS, témoins Antoine Léonor LEMOUTON Sieur de Semilly, Lieutenant général au bailliage et marquisat et Jacques AUBIN représentant ledit Germain AUBIN, son père (29/10/1687)

Acte incomplet de la Haye du Puits ;

Robert Tirel demande à estre resaisy du contrat de mariage de Marie Aubin, son ayeulle maternelle et de se faire payer des arrérages de la rente dotalle qui luy fut donnée lors de

Pièce 24 (1676)

Signification de jugement originaire
de Jean LEROUX de Saint Germain
sur Ay (16-7-1676)



son mariage avec Jean Du Pray par Laurens, Jullien, Jean, Pierre et Jacques Aubin, ses frères, partie de laquelle rente auroit esté du depuis alienée et vendue par feu Gilles Drouet, second mary de ladite Aubin dont il n'eut aucuns enfans à Germain Aubin, fils dudit Laurens, lequel l'auroit revendu à Paul Meslin, escuier, seigneur et patron de Glatigny qui en auroit fait cession à Thomas Lebourgeois qui possède le contrat de mariage. Ce qui auroit obligé ledit Tirel comme heritier de ladicte Aubin, du chef de Marguerite Du Pray, sa mère, fille unique dudit Jean Du Pray de faire approcher devant nous ledit Lebourgeois pour se voir comdampner a ladite restitution dudit contrat de mariage suivant exploit de Robert Cauchard.

Pièce 27 - Signification d'une sentence de justice condamnant les frères Nicolas et Jean LECLERC, de Bretteville sur Ay, débiteurs et leurs cohéritiers à verser 5 années d'arrérages d'une rente annuelle de 6 livres. Robert CAUCHARD sergent royal, de Montgardon pour le compte de Robert TIREL, créancier et requérant.

Témoins : François BOESSIER avocat postulant au bailliage de la Haye du Puits, conseil du requérant, Jacques et François AUBIN, cités dans l'acte (23/12/1687)

23 Xbre 87

signature] Langlois

« L'an mil six centz quatre vingt sept, le mardy vingt trois iesme jour de decembre apres midy, moy Robert Cauchard, sergent royal ordinaire et inmatriculée au bailliage et marquisat de La Haie du Puis, resident en la parroisse de Montgardon, soubz cigné, certifie qu'a la requeste et presence de Robert Tirel fils Emon laboureur de la parroisse de Bretheville Suré , y demeurant ou il fait ellection de domicile surciste ?, et nonmé pour son conse[i]l maistre François Boessier, advocat postullent audit bailliage de La Haie Dupuis a ce banq et escriptoire duquel ledit requerent fait ellection de domicile pour se sujet seullement, je me suis espres transporté en la maisson et domicile de maistres Nicollas et Jean Le Clerc, en ladite parroisse de Bretheville pour eux et leurs coheritiers, auquel lieu estant parvenu, en parlant audit ? Jean Le Clerc pour luy et ses coherittiers j'ay leu, monstré, fait scavoit, baillé, delaissé coppie auxdits Le Clerc et coherittiers de tout le contenu de l'original de certaine sentence rendue audit bailliage de La Haie Dupuis, entre ledit requerent, lesdits Le Clerc, Jacques et François Aubin et aultre leurs coherittiers portante comdanspnation (condamnation) de cinq ans d'arriages (arrerages) de six livres de rente hypo en dapte du douze de novembre dernier deubment signée et scellée aveque lesdits Le Clerc n'en puissent ingnorer, j'ay requeste et parlent comme dessus somné [sommé] et deubment interpellé lesdits Le Clerc audit non de faire présentement paisment audit requerent de la somme de trente livres pour cinq années d'arrirage de six livres de rente suivant qu'il est porté par ladite sentence par forme de provission et de d'en quemation ? de pareille contenu rendue entre les parties audit bailliage de La Haie Dupuis le 29 d'octobre dernier, aussy signée et scellée de laquelle a esté cy devant baillé coppie ausdits LeClerc, freres ? par moy ledit ? Cauchard sergent le jeudy dix huit

du present [Verso] controllé au bureau de La Haie Dupuis le vingt, obeissant ledit requerent baillé et delivré quittance vallable mesme endossée lesdites sentence en cas de paisment et veult ? le reffus et faulte de ce faire, j'ay dit et déclaré auxdits Le Clerc et coherittiers que ledit requerent entend lui faire executer en ? leurs biens de ? en oultre jusque a plain paisment de la somme de soixante livres portée et menstionnée auxdits deux sentences cy devant d'(...) et sans prejudice des aultres pretentions et demandes dudit requerentun traicté de mariage et mesme fait proceder a quoy il demeure reservé. Coppie, rellation parllée ? et laissée auxdits LeClerc et coherittiers. Icelle c..... dossée marqué dudit Tirel, de moy signé le present sujet a controle »
[signé] Cauchard (avec paraphe) Receu dudit Tirel pour papier et vacation, dix sols. Controllé a la haye du puis le vingt cinquieme de decembre 1687 folio recto 92

Pièce 28 - Procès ou Litige. Robert TIREL et LE MAISTRE (14/07/1688)

« En l'audiance ordinaire au bailliage et marquisat de La Haye du Puis seand au bourg et (...) »
L'acte concerne des arrérages de rente que Le Maistre doit payer.

Pièce 29 - Consentement mariage après dispense de consanguinité entre Robert TIREL fils Edmond et Anne AUBIN fille Agnen par Pierre de BLANGER secrétaire général de l'évêque de Coutances (1/2/1692)

« Pierre De Blanger, prebstre, docteur de la maison et société de Sorbone, chantre et chanoine de l'eglise cathedrale de Coustances, vicaire general et official d'illustrissime et reverendissime père en Dieu Messire Charles François De Lomenie de Brienne, par la grâce de Dieu et du Saint Siege apostolique evesque dudit Coustances, commissaire a ce député par nostre Saint Père le pape Alexandre huictième d'heureuse mémoire suivant le pouvoir qu'il plût a Sa Saincteté luy accorder pour le temps de cinq ans. A tous ceux que ces presentes lettres verront, salut, scavoit faisons que veu la requeste a nous présentée par Robert Tirel, fils d'Emond, et Anne Aubin, fille d'Agnen, tous deux de la parroesse de Bretheville sur é , de ce diocese, par laquelle ils nous remonstrent qu'apres une longue recherche, ils se seroient promis et donner leur foy, fait et signé un traicté de mariage et mesme fait procéder a la publication de leurs baons par un jour après laquelle ils furent avertis qu'ils estoient parentz ce qu'ayant esté examiné et trouvé qu'ils sont dans le troisieme degré de consanguinité ils ont esté obligés d'avoir recours a nous pour estre sur et dispensés a raison de leur pauvreté et du preiudice qui leurs arriveroit si ledict mariage ne s'accomplissoit pas et particulierement a ladicte Aubin qui se verroit exposée a ne trouver par cy apres d'autre party a cause desdictes recherches dudict Tirel et aagée qu'elle est de plus de trente ans. Surquoy, deubment informez de la verité dudict exposé suivant l'information pour ce faicte par Maistre Jacques Henry, prebstre curé de Sainte Oportune et doyen de la Haye du Puys,

par nous a ce commis en date du vingt neufiesme janvier dernier, nous, de l'autorité susdicte avons dispensé et dispensons misericordieusement en nostre seigneur, lesdicts Robert Tirel et Anne Aubin dususdict empeschement qui est entre eux au troiesme degré de consanguinité et leurs avons permis et permetons par ces presentes de contracter mariage ensemble toutefois et quantes que bon leur semblera en temps non prohibé en face de Sainte Eglise par devant le sieur curé ou vicaire de leurs parroesse pourveu qu'il n'y ayt aucun autre empeschement legitime et seront les presentes registrées au greffe de ceste officialité et le certificat du greffier mis sur icelles avant que d'estre executées. Donné a Coustances ce premier jour de febvrier mil six cents quatre vingt douze. »

Signé De Blanger

« Par mondict sieur vicaire general Signé Guenon

Pour l'absence du sieur secretaire Dudict jour et an les presentes ont esté registrées au greffe de l'officialité de Coustances suivant et au desir d'icelles par moy soubzsigné greffier de ladicte officialité dont a été Signé Guenon. »

Le mariage a lieu à Bretteville sur Ay le 12 février 1692

Pièce 30 - Mise en demeure de Jacques Martin LEMAISTRE, fils Iszambard, de Bretteville sur Ay, par François LE COURVAL sergent royal, de St Germain sur Ay à la requête de Jacques AUBIN fils Aignen (5/10/1694

Transcription intégrale à parfaire.

« L'an mil six cents quatre vingt quatorze, le mardy cinq iesme jour d'octobre apres midy par moy François Le Courval, sergent royal au bailliage et viconté de S[ain]t Sauveur le Vicomte, resident a S[ain]t Germain Suré, soubz signé certifié ? que a la requeste et presence de Jacques Aubin fils Aignen lequel a déclaré faire ellection de domicile en la maison sisse aud. lieu de Breteville pour ce subject seullement , j'ay me suis? deplacé et transporté en lad. parroisse de Breteville en la maison et domicile de Jacques Martin Le Maistre fils Iszambard auquel lieu parvenu, en parlant aud. Jacques, j'ay leurs leu, montré, signifié et baillé coppie de certain contract faict par Jean Aubin fils Jacques a Jacques Aubin fils Aignen de quatre livres de rente fontiere a prendre sur lesd. Le Maistre, passé devant Jean Brandin, nottaire royal et son adjoinct en dapte du douze iesme jour de may dernier, deubment en forme et en vertu d'icelluy, j'ay sommé et deubment interpellé lesd. Le Maistre de faire payement presentement aud... de l'année dernière escheue au dix de may dernier desd. quatre livres sans prede.....? de la creance faisant desfence aud. Le Maistre de payer a l'advenir et lad. année d'arrérages a d'autre que entre les mains dudit requerant a (...) de payer deux fois en vertu dudit contract cy dessus dabté et a leur refus de payer, lesdites quatre livres presentement c'est(...) de les faire exécuter. »

[image illisible] Contrôlé a La Haie du Puis le six octobre 1694

Pièce 31 - 21/12/1699 Amortissement de la rente dotale promise par Robert TIREL en faveur du mariage de sa soeur Jeanne TIREL, de Besneville et emploi de la somme. Nicolas OZOUF, créancier

« L'an mil six centz quatre vingt dix neuf, le vingt et un jour de decembre, Fur present Nicollas Ozouf, ayant epouzé Jeanne Tireln de la parroisse de Besneville, lequel a recongneu avoir recu presentement contant et bonne monnoye, de Robert Tirel, de la parroisse de Bretheville Suré, present et acquéreur, le nombre et somme de trente livres pour l'amortissement de soixante sols de rente pour la rente dotalle de lad. Jeanne Tirel, sa femme laquelle somme, led. Ozouf (quelle a verty) recongneut qu'elle a verty pour l'amortissement de deux boesseaux de froment et une poulle qu'il estoit redevable a François Du Chastel, escuier Sieur de Carbonnel, heritier du feu sieur de la Mo.... dont il est fait mention dans l'emargement des contracts rendus aud. Ozouf, lequel a fait remplacement desd. soixante souz de rente sur tous ses biens et heritages en outre l'amortissement desd deux boesseaux de froment pour tenir lieu de remplacement pour sad. femme. »

Pièce 32 - Contrat de bail ou fiefte entre Jean AUBIN fils Jacques fils Aignan, de Bretteville sur Ay (bailleur) et Robert LECONTE fils Marin, de Besneville demeurant à Bretteville (preneur) devant François BOISSIER Sieur de la Dayrie, bailli vicomtal, juge ordinaire et garde des sceaux, Jean LECOUGLET sergent pris pour adjoinct, Laurens QUIEDEVILLE Laurens et Antoine JAMET (23-9-1701)

Jean Aubin baille à fiefte un circuit de terre d'environ un quart de vergée (5 ares) contenant maison manable, grange et estable démolies sis au village de la quenaldière à Bretteville sur Ay moyennant 20 sols par an. La terre fut auparavant échangée avec Guillaume Turquetil. Robert Leconte reconnait avoir été remboursé de 21 livres par Jacques Aubin le 25 mars 1706 (annotation en fin de contrat)

Pièce 33 - Quittance de paiement de Robert TIREL, de Bretteville sur Ay à Jacques AUBIN, débiteur, fils de feu Agnès AUBIN et neveu de Jean AUBIN. Témoins Pierre PERIER et Pierre LEVESQUE, de Bretteville (17-6-1706)

« J'ay soub siné ou marqué Rober Tyrelle, de la parroesse de Bretheville, laquelle confece avoir receut de Jacque Aubin, fils de feu Agnès Aubin, de la dicte parroesse, la somme de cinquante et cinq livres pour est arirages escheux en par ce jour de vingt quatre soub de rente foncier tan pour luy que pour feut Jean Aubin son oncle sivant la scentence rendue a La Haie du Puis pour luy servir que de rezont. Faict ce di sept de juint mil sept cent six. Faictaux presence de Pierre Perier et Pierre Levesque de ladite paroesse. Le presente remise aux mains de Thomas et Pierre Tirel, pour leur servir ce que de raison le 12 juillet 17?2 »

Verso: Acquit de Robert Tirel de 24 sols de rente

Pièce 34 (1710)

Je soubsigne Jacques Luce Reconnoisse avoir Receu De Robert Tirel mon
beaufrere La somme de trente livres pour Le Capital & principal de soixante
sols de Rente dotale donnee par les Robert Tirel a Guillemine Tirel sa femme
mon épouse dont le Contrat de mariage a esté Enregistré ce jourd'uy au Chancery
amoy protesté par les Contract de mariage sans y déroger a quelc
~~total mesme ensemble De la dite somme se tient quitte les Tirel mon beaufrere~~
ainsy que de tous les avirages encorues d'une par ce jour de presenté quel
doyt je mobilis en passé contrat d'amortissement devant Notaire toutes foies
Et quantes si besoïn en aujourd'uy vingt neuf^{es} jour de mois d'May mil sept
Cent dix en la presence de Pierre le Bourgeois
Jacques Luce
Pierre Le Bourgeois
Jac 1710

Amortissement de rente entre Jacques LUCE (créancier), mari de Guillemine TIREL et Robert TIREL (débiteur).
Témoin Pierre LEBOURGEOIS (29/5/1710)

Pièce 34 - Amortissement de rente entre Jacques LUCE (créancier), mari de Guillemine TIREL et Robert TIREL (débitur). Témoin Pierre LEBOURGEOIS (29-5-1710)

« Je soubz signé Jacque Luce recongneu avoir receu de Robert Tirel, mon beau-frère, la somme de trente livres pour le capital et principal de soixante sols de rente dotal donnez par led. Robert Tirel a Guillemine Tirel, sa soeur, mon epouze dont le contrat de mariage a esté emargé ce jour d'huy aux charges a moy portez par led. contract de mariage sans y déroger a quoy et tous mes immeubles de laquelle somme je tient quitte led. Tirel mon beaufrere ainsy que de tous les arrerages encouru dans par ce jour du prorata d'icel dont je m'oblige en passer contrat d'amortissement devant notaire toutes fois et quantes si besoin et coetera. Aujourd'huy vingt neufiesme jour du mois de may mil sept cents dix en la presence de Pierre Lebourgeois »
Signé P. Le Bourgeois J.Luce (avec paraffe)

Pièce 35 - Amortissement de rente. Robert TIREL de Bretteville sur Ay et DELALONDE (22-3-1715)

Transcription intégrale

« Je reconnois que Robert Tirel m'a ce jourd'huy payé la somme de vingt trois livres pour l'amortissement d'une partie de rente de quarante sols, don de mariage, laquelle il m'a dit estre au denier dix, recours? au contrat d'icelle, dans laquelle somme est compris l'arrerage de 1713 et vinq? sols sur celuy de 1714, luy ayant promis dans laditte année de faire cesser les arrerages ny la voulant? ; a promesse aussy de luy remettre ledit contrat a mon retour de Rouën toutes fois et quantes, fait ce vingt deux mars mil sept cents quinze. »
Signe De La Londe Suréville?

Pièce 36 - Procès ou litige entre Jacques AUBIN, plaignant et François et Pierre LE FOL, frères, fils de Pierre, par exploit de François CAUCHARD sergent royal (7-2-1731)

Transcription intégrale (litige droit de passage, il s'agit d'une copie délivrée au plaignant)

« L'an mil sept cents trente et un, le septiesme jour de mars en audience a La Haye du Puis, devant nous, François Boissier, Siecr de la Dayrie, bailly vicontal, juge ordinaire et de police audit lieu et dépendances oup ? En audience le Sieur Jacques Aubin demande en assignation par exploit de François Cauchard, sergent du traize mars mil sept cents trente, contrôlé au bureau de ce lieu le quinze allencontre de François Le Fol, fils Pierre tant pour luy que pour Pierre Le Fol, son frere pour les faire condamner aux intherest dommages et depens dudit Haubin pour avoir cy devant passe et pour passer encore actuellement sur une pece de terre a luy appartenante nommez le grand !courtill!, ledit Sieur Aubin parlant et ayant fondé par Le Monnier, advocat lequel a persisté aux susdites conclusions et en outre a a demandé que deffences soient faittes ausdits Le Fol de passer pour l'advenir par le boult de lad[ite] piece et condamnez aux dommages et

intherest dudit Sieur Aubin pour les pertes qu'il a souffertes causés et occasionnés par lesdits Le Fol pour tous lesquels intherest, ledit Sieur Aubin donnera sa requeste, a quoy il a conclud, sans prejudice de ses autres demandes d'unne part et lesdits Le Fol, desfendeurs desfeullants ? Et deubment appellés apres que aucun advocat du siege n'a pour eux voullu repondre nyfonder, faisant droit, nous avons prononcé deffault sur ledit Le Fol, lequel sera jugé dans les delays de l'ordonnance et cependant deffences de passer outtre et mandement etcoetera. »
Fait comme dessus la minute. Signez du juge et la presente dellivrez audit Sieur Aubin par Nien ? Greffier soussigné. en marge: Pour le Sieur Aubin Signé Quiedeville (avec paraphe) et Scelle (avec paraphe) taxé pour délivrance et scellee douze sols.

Pièce 37 - Partage des biens et dettes de la succession de Robert TIREL entre ses deux fils Thomas (ainé) et Jean (puiné). Témoins : Robert HAUPIN, et Pierre AUBIN, de Bretteville sur Ay (31-5-1739)

Termes techniques de situation des biens et de parties de construction dans le texte.

Pièce 38 - Transaction entre Thomas et Jean TIREL, fils de Robert, de Bretteville sur Ay (25-3-1740)

« Nous soussignez Thomas Tirel et Jean Tirel, freres, fils de Roberd, de la parroisse de Bretheville sur É, héritiers dud. feu Roberd Tirel, notre pere, lesquels pour éviter pour obvier et assoupire entierement le proceds entre nous intenté a Carentan suivant et en conséquence de l'exploit que mon frere Jean m'a fait donner par le ministère de Roberd Cauchard sergent, nous nous sommes arrangez et accomodez suivant et en la maniere qui s'ensuit. C'et ascavoir que moy, Thomas Tirel, je cede tant pour le bail present que prochain et avenir des terres que nous tenons a louage de notre oncle Jacque Aubin la piece nommez les croûtes a mon frere et meme par et en cas de fieffe et mon frere me cede la mare d'amont aux même clauses que je fais a son egard, comprises les deux dites pieces dans le bail nous entre promettant de ne nous troubler ny endommager en aucune maniere et par le moyen de ce present, toutes les demandes que mon frere Jean me fait suivant et par la teneur de son susdict exploit demeure extainte ainsi que le susdit exploit, sa teneur et toute poursuite qui pourroient avoir été faite en consequense d'iceluy nous entre promettant de ne nous rinquieter jamais pour l'effet de la teneur du dusdit exploit. Fait double entre nous. Fait a Bretheville sur É le vingt cinq mars mil sept cents quarante. »
Signé T.Tirel (avec paraphe) J. Tir

Pièce 39 - Projet de partage des biens et dettes issus de la succession de Jean et Jacque AUBIN fils Aignan natifs de Bretteville sur Ay par leurs neveux Thomas (ainé) et Jean (puiné) TIREL, fils de Robert. (9-2-1750)

Pièce 40 - Vente d'un bien par Jean AUBIN fils Pierre, et Françoise BLAIZOT à Robert Thomas Alexandre QUENAULT, de la Haye du Puits Sieur de la Groudière, devant Charles REGNAULD notaire, Pierre LE COCQ capitaine de la brigade ambulante de Bretteville sur Ay, Cyprien Pierre LEPETIT employé dans la brigade ambulante de Bretteville sur Ay et Pierre AUBIN fils Jean, laboureur de Bretteville (1-2-1754)

Jean Aubin vend à Robert Quenault de la Groudière le preys de la Haye contenant 3 vergées avec haies et clostures, sis à Bretteville sur Ay moyennant le prix et somme de 900 livres. 200 livres restent aux mains de l'acquéreur pour continuer ou amortir une rente de 10 livres au denier 20 dont Jean Aubin est redevable envers Jacques Luce de Bretteville. Le contrat est ouencé à Bretteville sur Ay le 30 juin 1754. (dernière page de l'acte).

Pièce 41- Litige de non-paiement de 66 livres d'une obligation de Marin Luce envers Jean Tirel, tous deux de Bretteville sur Ay. (7-3-1760)

Sentence exécutoire pour défaut de paiement rendue le 7 mars 1760. Défendeur défaillant Pierre Maximilien Marquis de Blangy, grand bailli du Cotentin, témoin Nicolas Joseph de COQUEREL procureur du Roy à Carentan.

Pièce 42 - Quittance de paiement entre Guillaume Charles HOTOT, prêtre, de Bretteville sur Ay, et Jean TIREL, de Bretteville sur Ay trésorier de la paroisse, débiteur (28/3/1773)

« J'ay soussigné Guillaume Charles Hotot, prêtre originaire de la paroisse de Bretteville sur é reconnois avoir reçu de maître Jean Tirel aussy de la ditte paroisse, tresorier pour l'année mil sept cents soixante douze le somme de cent neuf livres sept sols six deniers, montant des obits contenus en ladite charge sur laquelle somme j'ay deduit aud. Jean Tirel la somme de vingt cinq livres cinq sols pour les obits et le tresor que je, sieur curé doit a lad. eglise comme possedant les fonds qui en sont chargés. De plus, j'ay deduit sur lad. somme de cent neuf livres, trente cinq sols dont je suis redevable aud. tresor, lesd. deux sommes revenant ensemble en total a la somme de vingt sept livres par consequent revient de nets desdits obits la somme de quatre vingt deux livres sept sols six deniers qu'il m'a payée luy ayant passé le surplus sur le compte dud. sieur curé et moy le present et l'endos sur la charge ne vallent que pour un seul et meme. Fait ce vingt huit mars mil sept cents soixante et treize. »
signé G. Hotot pretre (avec paraphe)

Pièce 43 - Inventaire des biens à partager entre Pierre et Jean TIREL, fils de Jean et Françoise LUCE, de Bretteville sur Ay, fait par le frère aîné pour que le puiné en fasse 2 lots équitables à choisir. (28/3/1773)

Voir l'autre acte qui détaille chacun des 2 lots en avril 1778.

La règle : C'est l'ainé qui choisira le premier et ainsi de suite jusqu'au plus jeune.

Pièce 44 - Reconnaissance de contrat de mariage entre Jean TIREL Jean fils Jean et Françoise LUCE de Bretteville sur Ay avec Anne AUBIN, fille de Pierre et Anne TRAINEL, en présence de Pierre AUBIN, frère de l'épouse, faisant fort pour son père et François REGNAULT notaire à La Haye du Puits. (10/8/1774)

La reconnaissance contient copie du contrat de mariage en date du 6 aout 1774 entre Jean Tirel et Anne Aubin en son entier. Le document est émargé pour amortissement de 25 livres de rente au denier 10 promis aux époux en date du 27 octobre 1776 ainsi que fourniture des biens meubles.

Pièce 45 - Lots et Partages des biens entre Jean TIREL et Pierre TIREL, frères, fils de + Jean et de Françoise Luce, de Bretteville sur Ay, comprenant 2 maisons avec cours, boelles(?) et terres sises à Bretteville et St Germain sur Ay (7/4/1778)

Pierre Tirel est né en 1739 et Jean Tirel en 1742 (source privée)

Pièce 46 - Vente d'un bien par François LEFOL, vendeur demeurant à Lithaire (Laboureur) fils + Pierre, de Bretteville sur Ay à Jean TIREL, de Bretteville sur Ay acquéreur (Laboureur) fils + Jean, témoin Jacques TIREL cordonnier et Pierre LECUIROT fils François. (17/12/1788)

François LEFOL vend une pièce de terre nommée le Cosnet, contenant vergée et demie avec droit de passage le long d'un fossé à pied ou a cheval. La pièce est située à Bretteville sur Ay et dépend du marquisat, l'acquéreur en jouit par bail verbal valable jusqu'à Saint Michel 1793 moyennant 12 livres par an en cas de clameur. Le prix de vente est de 350 livres en principal dont 200 livres payées et remise d'un billet pour le solde. Le contrat est ouencé le 21 décembre 1788 à Bretteville sur Ay (en dernière page du contrat)

Pièce 47 - Ecriture apprentissage. Marie AUBIN fille Jean (Après 1791)

Copie de texte que l'on retrouve en page 364 d'un livre de 1791 intitulé Encyclopédiana ou dictionnaire encyclopédique des ana Encyclopédie méthodique, ou, par ordre de matières - Page 364, La dernière ligne du texte évoque Marie Aubin fils de Jean Aubin de la paroisse de Beaumont.

Pièce 42 (1773)

Quittance de paiement entre Guillaume Charles
HOTOT, prêtre, de Bretteville sur Ay, et Jean
TIREL, de Bretteville sur Ay trésorier de la
paroisse, débiteur (28/3/1773)

J'ay soussigné Guillaume Charles hotot prêtre
originaire de Layatouisse de Bretteville sur
Ay connois avoir reçu de maître Jean Tirel aussi de la
dite paroissee tresorier pour l'année mil sept cent
soixante douze la somme de cent neuf livres sept sols
six deniers montant des obits contenus en ladite somme
sur laquelle somme j'ay deduit au jour de ce jour la somme
de vingt cinq livres cinq sols pour les obits & restes
que le sieur Tirel doit à lad'eglise comme possédant
des fonds qui en sont chargés de plus j'ay deduit sur
lad' somme de cent neuf livres sept sols six deniers
j'esuis redevable au tresorier des deux sommes
ensemble ensemble en total la somme de vingt
sept livres par conséquent il eurent de moi en
obits la somme de quatrevingt deux livres sept sols
six deniers qu'il m'ayez payé. J'ay ayant passé par
sur l'écrit du sieur Tirel & moi seigneur & vendus
sur la charge ne valent que pour un seul & mesme
fait le vingt huit mars mil sept cent soixante &
Trois G. hotot Prêtre

Pièce 48 - Ecriture apprentissage. Marie AUBIN fille Jean (Après 1791)

Marie Aubin fille Jean est citée en bas de page sur une ligne d'écriture n'ayant rien à voir avec un texte d'histoire de la Chine non identifié

Pièce 49 - Ecriture apprentissage (après 1791) Copie de lignes d'écritures identiques ou presque sur une page.

Pièce 50 - Quittance de paiement entre Pierre LE FOL (bailleur, de Lithaire) et Jean TIREL (Preneur, de Bretteville sur Ay) (17 germinal an II de la République)

« Je soussigné et non écrit Pierre Le Fol, domicilié en le commune de Lithaire, reconnois avoir reçu de Jean Tirel, de la commune de Bretteville sur E, la somme de cinquante livres pour la jouissance d'une pièce de terre qu'il tient de moi, et le tiend généralement quitte de toute jouissance et le décharge de toute chose quelconque. Fait le dix sept germinal deuxième année Républicaine. le mot "sur E" en interligne bon. Signé Pierre Le Fol. » (transcription complète Alain Aubril) Document taxé 2 sols 6 deniers par cachet de département de la Manche réservé aux minutes. »

Pièce 51 - Contrat entre Pierre et Jean TIREL, fils de + Jean, de Bretteville sur Ay (9 messidor an III de la République)

« Aujourd'hui neuvième jour du mois de Messidor, l'an troisième de la République française, une et indivisible à Bretteville sur E les soussignés Pierre et Jean Tirel, frères, fils feu Jean de la commune de Bretteville sur E, voulant et desirant éviter et prévenir toutes espèces de difficultés et contestations qui pourroient s'élever entre eux relativement au sujet d'une adosse bastie faite construire par ledit Pierre Tirel du côté du nord de sa maison dont le pignon d'icelle se trouve être porté à moitié sur la court dudit Jean Tirel ce qui auroit fait et (entraîne?) quelque différends entre eux pour lesquels éviter ainsy qu'à toutes autres espèces de contestations qui auroient pu s'élever entre eux a se sujet, sont respectivement convenus et demeurés d'accord de ce qui suit, c'est assavoir que ledit pignon, tel qu'il est construit sera et demeurera commun et mitoyen entre eux et par consequent sera entretenu à frais communs autant qu'ils jugeront à propos, le laisser subsister et en conséquence chacun d'eux aura le droit de battre contre ainsy qu'il avisera bien de son côté et de mettre sur icelui faits et fillières. Au moyen de ce que dessus lesdits Pierre et Jean Tirel pouront rien se demander en plus outre ny s'inquiéter à l'avenir pour la raison de laditte bastie Le tout ainsy convenu, transigé et demeuré d'accord entre lesdites parties duement averties qu'il ni a aucun pourvoy ni relevement contre des actes de cette espece. »
Fait et signé double à Bretteville sur E lesdits jours mois et an que dessus, lecture faite Signé P. Tirel et J. Tirel.

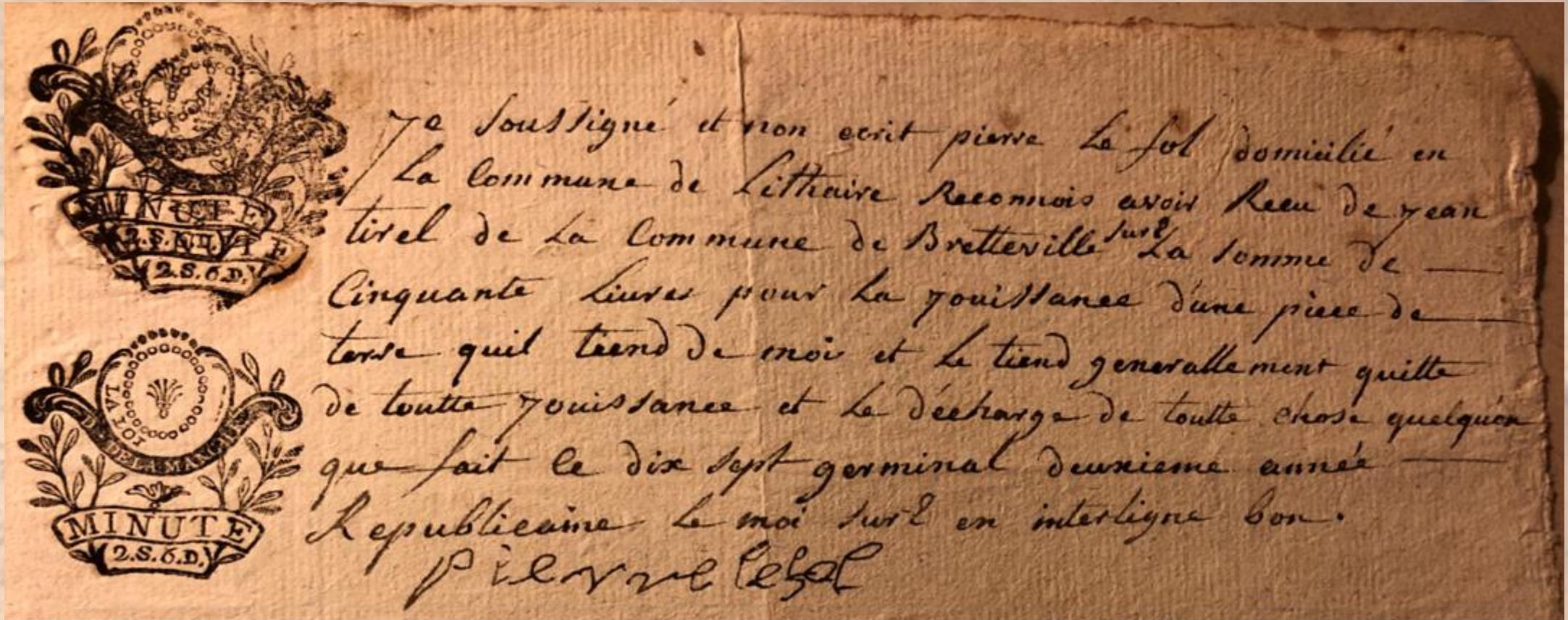
Pièce 52 - Lettre d'invitation à venir entre cousins et demande de livraison d'un boisseau de pommes de terre. Rédacteur PLONGEON époux de Marie CHAMPEL Marie. Destinataires Jacques et Jean TIREL, de Bretteville sur Ay (frères). Citées dans l'acte : Jenne LEVESQUE et Jenne LUCE. (18-11-1816)

Pièce 53 - Mémoire de dépenses attribué à un AUBIN, oncle de Robert TIREL, sans assurance que ce soit le bon patronyme (probablement fin 17ème ou début 18ème siècle)

Indication de la foire à la Muguette Valeur du cidre: 2 sols le pot.

Pièce 54 - Manuscrit Indéchiffrable. (Sans date)

Pièce 50 (An II)



Quittance de paiement entre Pierre LE FOL (bailleur, de Lithaire) et Jean TIREL (Preneur, de Bretteville sur Ay) (17 germinal an II de la République)

Une page d'histoire

LES COMMUNARDS DE LA MANCHE



La liste des communards jugés en 1871 a été établie par Jean-Claude FARCY.

Cette base en libre accès comporte près de 20 500 communards.

Ils font donc partie des 36 000 personnes qui furent arrêtées et ont donc évité les nombreuses exécutions sommaires. On estime que 4500 seront emprisonnées, 7500 déportées (principalement en Nouvelle-Calédonie) parmi lesquelles la figure emblématique de Louise Michel, et 10 000 condamnations sont prononcées (93 à la peine capitale dont 23 exécutées).

Cette liste nous apporte un riche témoignage sur la diversité d'origine des [communards](#).

La plupart des fiches individuelles établies comportent la date et le lieu de naissance, le nom des parents, le métier et d'autres informations annexes.

L'illustrateur Jacques Tardi a beaucoup contribué à faire connaître cet épisode de l'Histoire longtemps passé sous silence, dont on connaît aussi le témoignage apporté par Jules Vallès dans « L'insurgé » paru en 1871 ainsi que l'écho qu'en rapporte Victor Hugo dans « L'année terrible » publié en 1872.

La [Commune de Paris](#) est une période insurrectionnelle qui se déroule entre mars et mai 1871. Ce mouvement populaire de grande ampleur est né d'une révolte contre le pouvoir mis en place, les Versaillais, après la défaite de la guerre franco-prussienne qui évinça Napoléon III et mit en place la Troisième République. La majorité des Parisiens (290 000 votants sur 485 000 inscrits) prennent part au vote de l'élection d'un conseil général de la Commune de Paris. Cette Commune de Paris qui prônait l'autogestion a été réprimée dans le sang : 36 000 personnes ont été arrêtées et jugées.

Jean-Claude FARCY, ancien élève de l'ENS de Saint-Cloud, chargé de recherche au CNRS (Centre Georges Chevrier, Université de Bourgogne), travaille notamment sur l'histoire rurale et l'histoire de la justice française des XIXe et XXe siècles. Il a publié récemment : *L'histoire de la justice française de la Révolution à nos jours. Trois décennies de recherches* (PUF, 2001), *Les rapports des procureurs généraux de la cour d'appel de Dijon* (décembre 1849 - Juillet 1870) (EUD, 2003) et *La mobilité d'une génération de Français. Recherche sur les migrations et les déménagements vers et dans Paris à la fin du XIXe siècle* (avec Alain Faure, INED, 2003). *La répression judiciaire de la Commune de Paris : des pontons à l'amnistie (1871-1880)*, a été mis en ligne le 26 septembre 2019,

<https://communards-1871.fr>

Ainsi, parmi les personnes jugées en 1871, nous dénombrons 359 communards nés dans la Manche (soit 1.8% de la base).

C'est le 24^e département le plus représenté, classement dominé par la Moselle (4,4% de la base) et clôturé par la Lozère (0,26%)

Leur provenance est diverse avec des habitants des grandes villes comme Cherbourg mais aussi beaucoup de petits villages.

Ville TOP 20	nb	%
Cherbourg	28	7,8%
Avranches	22	6,1%
Saint-Lô	13	3,6%
Teilleul (Le)	8	2,2%
Coutances	7	1,9%
Valognes	7	1,9%
Bricquebec	6	1,7%
St-Hilaire-du-Harcouët	6	1,7%
Tourlaville	6	1,7%
Loges-Machis (Les)	5	1,4%
Mortain	5	1,4%
Pontorson	5	1,4%
Villedieu-les-Poêles	5	1,4%
Hambye	4	1,1%
Parigny	4	1,1%
Romagny	4	1,1%
Savigny-le-Vieux	4	1,1%
Sourdeval-la-Barre	4	1,1%
Barenton	3	0,8%

Profession TOP 20	nb	%
menuisier	21	5,7%
cocher	19	5,4%
couvreur	15	4,3%
journalier	15	4,3%
terrassier	13	3,7%
employé de commerce	10	2,8%
maçon	9	2,6%
peintre en bâtiment	8	2,3%
charretier	7	2%
comptable	6	1,7%
cordonnier	6	1,7%
forgeron	6	1,7%
serrurier	6	1,7%
chaudronnier	5	1,4%
étameur	5	1,4%
boulangier	4	1,1%
garçon marchand de vin	4	1,1%
imprimeur	4	1,1%
jardinier	4	1,1%

Quant aux professions, on trouve sans surprise en masse, des ouvriers ou des artisans mais on constate qu'ils sont mélangés avec des travailleurs du tertiaire (6 comptables, 1 architecte, 1 clerc de notaire, 1 avocat ... et même un intellectuel « écrivain public ») qui souvent représentent les gradés ou les élus du mouvement.

L'incendie de la bibliothèque des Tuileries

Tu viens d'incendier la Bibliothèque ?

- Oui, J'ai mis le feu là.
- Mais, c'est un crime inouï ! Crime commis par toi contre toi-même, infâme ! Mais tu viens de tuer le rayon de ton âme ! C'est ton propre flambeau que tu viens de souffler !

Ce que ta rage impie et folle ose brûler, C'est ton bien, ton trésor, ta dot, ton héritage ! Le livre, hostile au maître, est à ton avantage.[...]

Le livre est ta richesse à toi ! c'est le savoir, Le droit, la vérité, la vertu, le devoir, Le progrès, la raison dissipant tout délire. Et tu détruis cela toi !

- Je ne sais pas lire. »

Victor Hugo L'Année Terrible, VIII, 1872

Avec plusieurs membres du forum Manche Généalogie, nous nous sommes attelés à replacer tous ces communards dans leurs familles normandes, désormais porté sur la base Génée50.

Cela nous a permis d'approfondir certains destins remarquables.

- Le plus jeune est [Jules HOUSSAYE](#), un mouleur de cuivre de 16 ans originaire de Saint-Maurice en Cotentin.
- Le plus ancien est un cocher de 66 ans nommé [François Alexis ANDRE](#) provenant de Colomby.

Plusieurs femmes sont présentes comme :

- [Amanda Améline GUERNIER](#) couturière de 41 ans née à Cherbourg.

Nous trouvons des personnages singuliers comme par exemple :

- [Edouard FRERET](#), dessinateur mécanicien, âgé de 36 ans lors des événements. Il est le fils de Louis Victor Fréret et petits-fils de François-Armand Fréret, tous deux sculpteurs célèbres de Cherbourg.

Mais arrêtons-nous sur 3 personnages qui ont marqué le mouvement des communards et donc l'Histoire de France.

- [Adolphe VONKEN](#), né le 16 avril 1819 à Avranches, de Jacques et Angélique Madeleine EUDES. Il est, à 42 ans, avocat à la cour d'appel de Paris. Pendant la Commune, il est nommé président du tribunal de première instance de la Seine. Qu'est-il devenu ? L'Histoire ne l'a pas retenu. Mais je n'ai pas trouvé de descendants de lui et de sa femme, Agnès Bourdiol.
- [Emile François Désiré EUDES](#) est un personnage important du mouvement. La fiche [Wikipédia](#) nous raconte son parcours. Il est né en 1843, dernier d'une fratrie de six enfants d'un maréchal-ferrant de Roncey. Il va à Paris pour réaliser ses études de pharmacie et fréquente dans les années 1860 les milieux révolutionnaires du courant blanquiste.



En août 1870, il participe à une attaque contre la caserne des pompiers de La Villette pour y trouver des armes. Ensuite il intègre les comités républicains et accède à la [Garde nationale](#) pendant le siège de Paris (17 septembre 1870).

Promu général à 29 ans, il se bat vaillamment sur les barricades lors de la « [semaine sanglante](#) » (21-28 mai 1871). Défait, il s'enfuit en Suisse avec sa famille et sera condamné à mort par contumace.

Il migre vers Londres où il se lie d'amitié avec Karl Marx.

A la suite de l'amnistie de 1879, il rentre en France où il continue ses activités révolutionnaires jusqu'au dernier jour. Il meurt en effet en 1888, d'une crise cardiaque à 44 ans seulement en prononçant un discours enflammé devant des terrassiers en grève.

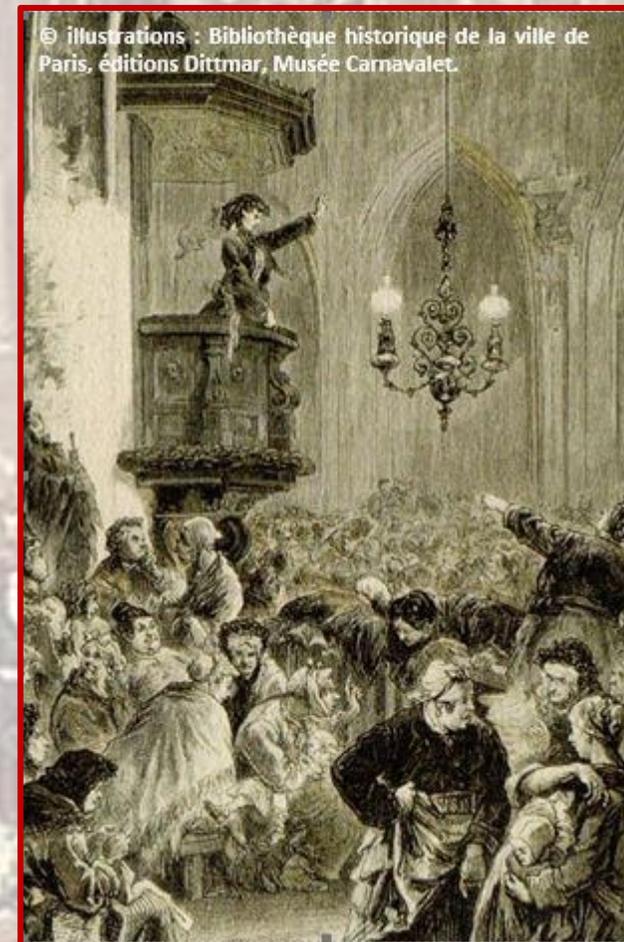
- [Béatrix EUVRIE](#) est née à Cherbourg en 1849. Elle est la fille d'un horloger protestant et activiste politique (incarcéré en 1851 pour avoir dénoncé le coup d'État de Louis-Napoléon Bonaparte).

A Paris où elle vit en concubinage avec un imprimeur nommé François Excoffon, elle prend pleinement part à la commune. Tout comme les hommes, les femmes organisent des Clubs politiques exclusivement féminins pour évoquer les problèmes de la vie quotidienne. Avec Sophie Poirier, elle préside le club de la Boule.

Pendant l'insurrection, elle est responsable d'une ambulance mobile. Elle traverse les lignes versaillaises. Elle prend des risques pour secourir notamment les combattants du fort d'Issy. Présente lors de la semaine sanglante, elle soigne les blessés sur les barricades.

Elle se fait arrêter et rejoint Satory avec d'autres femmes.

© illustrations : Bibliothèque historique de la ville de Paris, éditions Dittmar, Musée Carnavalet.



Elle était l'amie de Louise Michel, une célèbre haut-marnaise, qui notamment écrira pour elle une lettre de soutien aux ambulancières de Montmartre :

"[...] Dans le cas où Beatrix Euvrie arrêtée le 26 juin à Montmartre (après avoir été une première fois reconnue innocente et mise en liberté) présentement au dépôt de la préfecture cellule 3 ; mais qu'on va sans doute envoyer ici. Serait accusée de s'être occupée d'ambulances. Je certifie à la justice militaire pour elle et pour d'autres ambulancières du 18e arrondissement que c'est moi qui depuis le 4 septembre jusqu'au jour de l'entrée de l'armée de Versailles les ai engagées à s'occuper d'ambulances, d'asiles de travail, cherchant à établir des ambulances volantes peu coûteuses mais donnant aux blessés les 1ers soins qui les sauvent souvent. Ces dames ne se sont occupées que d'envoyer linge ou médicaments [...]"

Condamnée à la déportation, peine commuée à 10 ans de détention. D'abord détenue à la maison centrale d'Auberive, puis à la prison de Rouen, elle épouse son compagnon François Excoffon en 1874. Elle est libérée en 1878 et continue à militer pour ses idées.

Jusqu'à la fin, elle accompagnera Louise Michel dans ses combats. Cette dernière l'a d'ailleurs citée dans ses ouvrages notamment pour l'épisode de la journée du rassemblement de femmes du 3 avril 1871 [indiqué par erreur comme la journée du 1^{er} avril].

« Récit de Béatrix Excoffon :

[...] J'informai ma mère de mon départ, j'embrassai mes enfants, et en route.

À la place de la Concorde, à une heure et demie, je me joignis au défilé. Il y avait sept à huit cents femmes; les unes parlaient d'expliquer à Versailles ce que voulait Paris, les autres parlaient de choses d'il y a cent ans, quand les femmes de Paris étaient allées déjà à Versailles pour en ramener le boulanger, la boulangère et le petit mitron, comme on disait dans ce temps-là. [...]

Auteur Louise Michel, *La Commune* - 1898 (p. 403)

<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k8539374/f419.item.zoom>

APPENDICE

I. — Récit de Béatrix Excoffon

Béatrix (Euvrie, femme Excoffon, me confia, il y a quelques années, le récit de sa vie pendant la Commune et après sa condamnation. Les dimensions de ce volume ne me permettent de citer que les pages se rapportant à l'armée des femmes, drapeau rouge déployé, au fort d'Issy. Ce simple récit fait bien comprendre combien les Parisiennes marchaient courageusement pour la liberté.

« Le 1^{er} avril 1871, dit Béatrix Excoffon, une voisine surprise de me voir, me demanda si j'avais lu le journal qui annonçait, place de la Concorde, une réunion de femmes. Elles voulaient aller à Versailles pour empêcher l'effusion du sang.

« J'informai ma mère de mon départ, j'embrassai mes enfants et en route.

« A la place de la Concorde, à une heure et demie, je me joignis au défilé. Il y avait sept à huit cents femmes; les unes parlaient d'expliquer à Versailles ce que voulait Paris, les autres parlaient de choses d'il y a cent ans, quand les femmes de Paris étaient allées déjà à Versailles pour en ramener le boulanger, la boulangère et le petit mitron, comme on disait dans ce temps-là.

« Nous allons ainsi jusqu'à la porte de Versailles. Là, nous rencontrons des parlementaires francs-maçons qui revenaient.

Manifestation des femmes.

Entre deux et trois heures passait dans la rue de Rivoli, un cortège de plus de cinq cents femmes se tenant bras dessus bras dessous, agitant leurs mouchoirs aux cris de : Vive la République, et se dirigeant sur la place de la Concorde.

Tambours et clairons marchaient en tête. On assurait qu'elles allaient à Versailles.

Voici à travers quelques destins de normands un aperçu de cette période trouble où Paris et la France ont failli basculer dans une nouvelle révolution. Sans comparaison ni jugement de valeur, ce type de démonstrations spontanées des citoyens en décalage avec leurs élites se produisent régulièrement. Les dernières, heureusement moins sanglantes, sont mai 1968, les émeutes des banlieues de 2005 puis l'année dernière avec les Gilets Jaunes.

Thomas GAUTHRON Trésorier (Hauts-de-Seine)



Retrouver la base sur Généa50 :

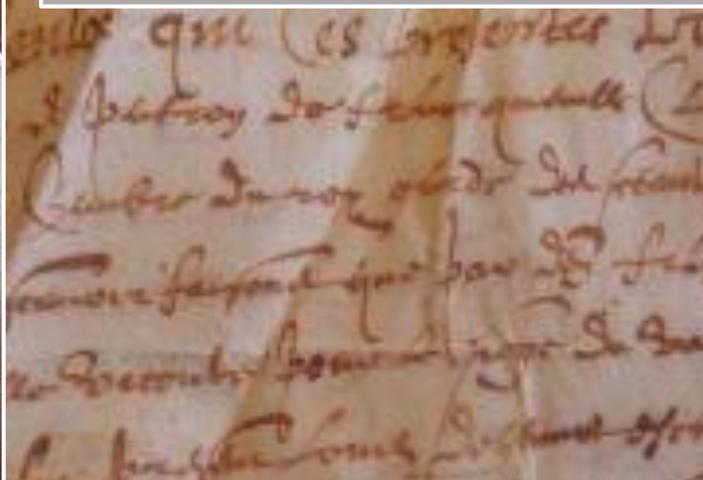
https://gw.geneanet.org/genea50com_w?lang=fr&p=communard+manchot&n=de+paris

Sources :

<https://raspou.team/1871/union-des-femmes/>
<https://www.traces-ecrites.com/document/louise-michel-saccuse-ne-me-confondez-pas-avec-ce-qui-perorent-et-nagissent-pas/>

<https://macommunedeparis.com/2019/10/09/les-femmes-du-3-avril/>
<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k8539374/f419.item.zoom>

Le chartrier de la Maison de BELLANVILLE



Un chartrier inédit.

Le hasard nous a fait connaître un chartrier jusqu'alors inconnu. Celui-ci se trouve au **château de Bellanville**, propriété de **M. et Mme de PRÉVOISIN**. Cette demeure est située sur la commune de Cosqueville.

Ce dépôt d'archives comporte plusieurs milliers de documents. Les plus anciens datent du début du 15^{ème} siècle. Les 16^{ème} et 17^{ème} siècles sont les plus documentés.

Outre les titres de la seigneurie de Bellanville-Cosqueville, on trouve de très nombreux documents relatifs à la seigneurie de Sauxemesnil, mais aussi d'autres lieux comme par exemple le Plain et la région d'Isigny-sur-Mer.

M. et Mme de PRÉVOISIN m'ont permis de numériser tous les documents pour ainsi les mettre à la disposition des chercheurs.

Plus de 16000 photos ont été prises et l'inventaire du fonds est en cours.

A ce jour, environ 40% de l'ensemble a fait l'objet dudit inventaire.

Parmi ces documents, on trouve des pièces particulièrement intéressantes, comme la copie d'un acte en latin de Henri VI, dit roi de France et d'Angleterre, un acte signé de la main de Gilles de Gouberville, ou encore une **généalogie de la famille Poisson**, remontant à la fin du 1^{er} millénaire, qui est l'objet de l'article qui suit.

Pierre-Yves JOLIVET



Généalogie des Seigneurs de la Poissonnerie en Auville.

(dressée à partir de celle retrouvée dans le chartrier de Bellanville)

André Poisson, Pic. S^r d'Auville



Par Jean-Yves FORNARA

Blason enregistré en 1696 à l'Armorial général pour André POISSON, Ecuier sieur d'Auville

Dessin extrait du **VOLVMES RELIES** du Cabinet des titres, volumes XX Normandie, Caën, folio 861 : recherches de noblesse par Charles-René d'Hozier (1640-1732).



Le château de Bellanville
(Le Goubey, édition Saint-Pierre-Eglise)

1. Aïeul d'André Poisson qui fait l'objet de cette généalogie.

INTRODVCTION

Le manoir de Bellanville, autrement nommé la maison de Cosqueville, date du XVIII^e siècle. Il appartient actuellement à la descendance de la famille d'Espinose¹ (par les Leschevin de Prévoisin).

Cosqueville, de toute antiquité, comprenait deux fiefs nobles, celui des Coskets, appartenant à la famille éponyme, qui participa à la conquête de l'Angleterre et s'y établit, et le second qui fut de Beaumont, de Bellanville, puis d'Argouges².

Ces derniers vendirent, par contrat du 22 juillet 1529, la terre et seigneurie de Cosqueville-Bellanville à Nicolas de Hennot, déjà propriétaire du fief³ des Cosquets depuis le 12 mars 1497³.

Lors des guerres des religionnaires, le seigneur de Cosqueville se nommait Robert de HENNOT ; il mourut assassiné avec plusieurs des siens le 6 juin 1562⁴.



Le chartrier du château (collection privée) comporte, parmi d'autres pièces rares, une généalogie de la famille POISSON. Vne dizaine de feuillets manuscrits, copiés sans doute au début du XVIII^e siècle, rapportent sommairement la généalogie complète de ce qui fut, sans doute, la branche aînée de cette famille, depuis l'aube du XI^e siècle jusqu'au milieu du XVII^e, englobant ainsi vingt-deux générations.

On y découvre que, bien que reléguée depuis dans l'oubli, tant par la discrétion de ses écuyers (on ne compte en effet qu'un seul chevalier) que par la disparition de ses papiers et chartes, cette famille tint pendant plusieurs siècles la terre d'Auville⁵, sise entre Vire et Douve, en la région des Veys, position stratégique, contrôlant le passage entre Cherbourg et Caen.

Les seigneurs de la Poissonnerie en Auville, qui au hasard des générations furent aussi seigneurs et patrons de Saint-Brisson, d'Auvers, de Saint-Vigor, d'Huberville, de Iobourg, de Liesville et Houëville, Beuzeville et Montmartin-en-Graignes, etc., qui s'unirent à tant de famille nobles telles les Clamorgan, Villiers, Tollevast, Creully, d'Aigneaux, La Haye-Hue, Fontenay, La Luzerne, Beuzeville, d'Argouges, Muldrac, et tant d'autres, font l'objet de cette notice.

Pour le haut moyen-âge, et même jusqu'à l'aube de la Renaissance, l'identification des lieux et des familles est malaisée, car, le plus souvent, ces noms, parfois au déchiffrement incertain, sont livrés dans ce document, sans les informations complémentaires qui permettraient de les cerner avec certitude.

Deux approches sont possibles : la recherche d'autres documents qui sans conteste se rapportent aux mêmes individus, mais les données sont rares, car nous le constaterons cette famille d'écuyer, pour importante qu'elle fut, n'occupe, cependant, pas le devant de la scène. Elle dût en conséquence sans doute épouser souvent des branches cadettes.

La seconde approche consiste en l'étude et la mise en perspective des lieux cités dans la proximité de l'aire géographique des Veys⁶, cependant on constate que les écuyers avant la Renaissance, par le fait des guerres et le phénomène des Cours, accompagnaient les plus hauts seigneurs et les chevaliers dans leurs déplacements et combats, et nouaient ainsi des liens qui pouvaient dépasser largement les bornes du Cotentin, voire de la Normandie.

Les hypothèses avancées ci-après, au fil des générations, devront donc être considérées comme des pistes à confirmer et lues avec toutes les réserves d'usage, certaines attributions sont fragiles.



La Poissonnerie de nos jours.

Notice généalogique

Par contre, les nombreux rapprochements entre les informations connues par ailleurs et celles apportées par ce manuscrit le laissent supposer assez fiable. Il permet ainsi de retracer une branche et des alliances jusqu'alors inconnues.

A partir de la transcription littérale de ce tableau (donnée au chapitre des preuves), et des quelques documents externes qui nous sont parvenus, nous allons essayer de fournir un aperçu de l'histoire et de la vie de cette famille.





est la généalogie d'André Poisson, écuyer, sieur d'Auville qui est ici rapportée, et premièrement :

I.

ADRIEN Poisson, écuyer.

Le manuscrit ne nous fournit, hélas, aucun autre renseignement le concernant personnellement.

Femme damoiselle MADELAINÉ de Clamorgan dont sortirent :

1. GVILLAVME, écuyer, seigneur d'Angerville⁷ à Saint-Pellerin, et le Buisson⁸ ; Il fut lieutenant-général et gouverneur au bailliage de Costentin⁹. N'ayant probablement pas de postérité masculine, oncle de Samson fils Robert, il donna à ce dernier, à l'occasion de son mariage, le 4 octobre 1073, le fief, terres et seigneurie d'Omontville¹⁰.

2. et ROBERT qui suit en II.

Adrien & Madelaine vivaient dans la première moitié du XI^e siècle, peu avant la conquête de l'Angleterre. Troubles et guerres agitent la presqu'île où les Normands commencent d'asseoir leur autorité. Madelaine de Clamorgan, très probablement issue de la même famille que Raoul de Clamorgan¹¹, seigneur de Rauville-la-Place, à quelques lieues d'Auville, peut-être l'une de ses tantes, devient donc la représentante la plus anciennement attestée de ce nom.

On peut donc déduire du manuscrit que la présence des Clamorgan sur le continent, un nom d'origine saxonne, venu du comté de Clamorgan dans le Pays de Galle, remonte au début du XI^e siècle. Ainsi, cette famille pourrait, accompagnant l'exil du roi Aethelred en 1013, s'être implantée en Normandie, au moins pour une de ses branches, avant la conquête.

Par ailleurs, rien ne permet d'affirmer qu'Adrien, sans doute déjà fort âgé, ou ses fils firent le voyage d'Angleterre au côté du duc Guillaume. S'il est certain qu'ils le côtoyèrent, ils n'en reçurent pas de terre dans les territoires conquis.

Cependant, comme ils ne sont mentionnés que comme écuyer, et non comme chevalier, cela laisse supposer que leur rôle restât secondaire. D'ailleurs les fonctions, qui sont attribuées à Guillaume, fils aîné, – même si leur libellé interpelle, car il ne concorde pas avec ceux de l'époque – le laissent aussi supposer, la hiérarchie d'alors plaçant d'abord les barons, puis les chevaliers et enfin les simples écuyers.

II.

ROBERT Poisson, écuyer, seigneur de la Poissonnerie et d'Auville. Ses possessions, situées près de Carentan, figuraient encore sur la carte de Cassini au XVIII^e siècle. La Poissonnerie, au cœur du triangle Auville, Saint-Pellerin et Montmartin¹², restera propriété de la famille Poisson pendant plus de vingt générations, et l'on retrouve encore aujourd'hui, coulant un peu au Sud d'Auville, un ruisseau baptisé " ruisseau du moulin Poisson ".

Robert est marié depuis cinq ans lorsque survient l'attentat de Valognes, ourdi par Néel de Saint-Sauveur



Extrait de la carte de Cassini
(Exemplaire dit de Marie-Antoinette, XVIII^e siècle)

en 1047, et auquel échappe le jeune duc Guillaume, qui durant la nuit s'enfuit seul de Valognes pour rejoindre Falaise, en empruntant très certainement le passage du Grand Vey, traversant donc les terres des seigneurs de la Poissonnerie.

Femme damoiselle OLIVE de Villiers¹⁴, fille de Robert et de dame Jeanne le Bois¹⁵ mariée par contrat du 1er décembre 1042, dont sortirent :

1. GVILLAVME, écuyer.

2. SAMSON, qui suit en III.

3. ESTIENNE écuyer, sieur d'Auville, la Poissonnerie et Saint-Brisson¹⁶. Il légua ses biens à Estienne et André Poisson ses neveux par contrat du premier dimanche de mai 1094. Cette donation intervient avant son départ pour la Terre sainte, où il alla servir la religion contre les Turcs¹⁷, Philippe I^{er} étant roi des Francs¹⁸. Il accompagna sans doute, comme un très grand nombre de nobles normands, son duc, Robert Courteuse¹⁹ à la croisade.

III.

SAMSON Poisson, écuyer, sieur d'Auville, Saint-Brisson et la Poissonnerie.

Eglise St. Martin de Tollevast bâtie
fin du XI^e siècle.



Femme damoiselle **ANNE** de Tollevast²⁰, fille de Robert et de damoiselle Jacqueline de Millemant²¹, mariée par contrat du 4 octobre 1073, dont sortirent :

1. **ESTIENNE** qui suit en IV.
2. **ANDRE** écuyer.

Robert, le père d'Anne, était sans doute, un fils puîné d'Henri de Tollevast, chevalier, qui avait suivi Guillaume à Hastings, il avait hérité du tènement de Saint-Acaire, sous la franche vaquerie de Tollevast, où il avait son manoir près de l'ermitage aujourd'hui disparu²².

Saint-Acaire, lieu-dit à
Tollevast



IV.

ESTIENNE Poisson, écuyer, seigneur de la Poissonnerie, d'Auville et de Saint-Brisson.

Femme damoiselle **THOMASSE** de Helleville²³, fille d'Adrien et d'une dame de Tournebut, qui reçut en dot le fief de Saint-Hilaire²⁴ assis à Carentan, mariée par contrat le 6 juillet 1097, dont sortit :

1. **ARTVR** qui suit en V.

Estienne Poisson & son épouse, à peine adolescent, connurent la mort du duc Guillaume (1087) et les conflits qui s'en suivirent.

Le père de l'épouse, Adrien de Helleville, possesseur, peut-être au droit de sa femme, de terres à Saint-Hilaire, n'est pas identifié. A l'époque du mariage de sa fille, on ne connaît que Raoul des Pieux, prieur de Helleville²⁵, attesté en 1093. Adrien serait-il un vassal du prieuré ? Quant à l'épouse d'Adrien, une dame de Tournebut rien ne dit s'il faut la rattacher à la famille des premiers barons de Tournebut qui, un siècle plus tard, donnèrent en 1182 un évêque à Coutances, en la personne de Guillaume de Tournebut, ancien doyen de Bayeux, ou si plus modestement elle est issue de Saint-Germain-de-Tournebut qui appartenait sans doute déjà à la famille de Bellême, Guillaume III Talvas en 1127 déclare posséder le fief de Saint-Germain de Tournebut²⁶.

V.

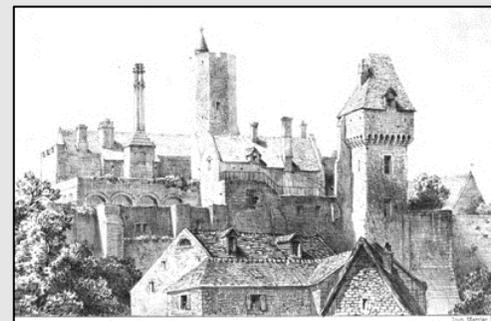
ARTVR Poisson, écuyer, seigneur de la Poissonnerie en Auville.

Femme damoiselle **MARGVERITE** de Creully²⁷ fille de Collas, chevalier dudit lieu et d'Auvers et de dame Marie Pernel²⁸, mariée par contrat du dernier jour de septembre 1150, dont sortit :

1. **VN FILS** dont le prénom n'est pas connu, qui suit.

Soit il manque une génération, soit Estienne & Thomasse, les parents d'Artur, firent preuve d'une grande longévité, puisque le mariage de leur fils (1150) n'intervient que 53 ans après le leur (1097).

Ce laps de temps fut marqué par le naufrage de la Blanche-nef en 1120 suivi, après la mort en 1135 du roi Henri I^{er} Beauclerc, d'une longue période d'anarchie, liée aux guerres de succession qui survinrent lorsque Mathilde l'Impératrice fut écartée du trône par Etienne de Blois.



Le château de Creully.
Etude du Président Pezet sur les Barons de Creully, Bayeux 1854.

Par cette union avec la famille des barons de Creully, même s'il s'agit d'une branche cadette²⁹, la famille Poisson renoue avec ses traditions d'alliances prestigieuses, quoique toujours issues des branches cadettes. Les Creully, une fois encore, était d'origine anglo-saxonne³⁰ et possessionnés des deux côtés de la Manche.

VI.

VN FILS Poisson, dont le prénom, masqué par la pliure du document dans la généalogie du chartrier de Bellanville, ne peut être lu, écuyer, seigneur de la Poissonnerie, Auville et Saint Vigor³¹.

Femme VNE FILLE de François d'Aigneaux³² et de dame Laurence de Rouvrou³³, mariée par contrat en 1182 et dont sortit :

1. CHARLES Poisson qui suit.

La famille d'Aigneaux, est encore une famille de la noblesse normande dont l'un des membres, Herbert, chevalier, accompagna Guillaume à Hastings. François, que l'on ne retrouve jamais cité, est sans doute un parent de Gauthier d'Aigneaux chevalier, seigneur du lieu, de Saint-Contest, de Maslon et de Couvrechef³⁴.

VII.

CHARLES Poisson, écuyer, seigneur d'Auville et de la Poissonnerie.

Femme demoiselle MICHELLE de la Haie³⁵ fille de Rolland écuyer, seigneur etc. et de dame Françoise de Breüilly³⁶, mariée par contrat du 2 janvier 1218, dont sortit :

1. LOVIS Poisson qui suit.



Les blasons des familles de la Haye-Huc et de Breüilly (Armorial d'Anneville)

Marié à la fin du règne de Philippe-Auguste, peu après son éclatante victoire de Bouvines (27 juillet 1214) et après la mort de Jean sans Terre (fin octobre 1216), Charles Poisson, ne possédait, semble-t-il, de terre qu'en Normandie, il n'a donc pas été directement concerné par la politique d'assimilation conduite après la *réduction* de la province (campagne de 1202-1204), lorsque Philippe-Auguste imposait aux nobles de choisir entre la vassalité à son égard et celle due au roi d'Angleterre. Mais la famille de la Haye, comme beaucoup d'autres, possédait des biens importants sur les deux rives de la Manche.

En s'alliant à cette famille, l'une des grandes familles médiévales normandes, même si le lien de sang avec les premiers ducs relève sans doute de la légende, et même si Rolland de la Haye n'est pas connu dans la lignée des barons de la Haye du Puits, c'est un nom brillant qui rehausse certainement le prestige de cette famille.

Quant à la mère de l'épouse, Françoise, elle est très probablement la fille ou la sœur de Raoul de Breüilly, chevalier banneret, seigneur dudit lieu, attesté en 1198 et 1206 par des dons à l'abbaye de Cerisy³⁷.

C'est vers cette époque que se généralise et se formalise l'usage du blason. Il est probable cependant que la famille Poisson adopta un blason plus simple que celui décrit dans l'Armorial d'Anneville, établi en lien avec l'enquête de l'Intendant Chamillart (voir ci-après).



Poisson: d'azur, à la face d'or accompagnée d'un Aigle fondant d'argent en chef, et d'un poisson du même couronné d'or en pointe.

Source Armorial d'Anneville, Nobiliaire pour la Basse Normandie (Caën) - Recherche de Chamillard, Les anciens nobles, cote 5116 folio 129 & 131.

VIII.

LOVIS Poisson, écuyer, seigneur etc.

Femme damoiselle GRATIENNE de Buret³⁸, fille de Guillaume écuyer et de Gionne du Breuil³⁹, mariée par contrat du 15 juin 1245, dont est sorti :

1. THOMAS qui suit.

Le mariage est célébré quelques jours seulement avant l'ouverture à Lyon du concile œcuménique qui déclenche la VII^e croisade, le 16 octobre, le baronnage de France est convoqué à Paris et nombreux sont ceux qui se croisent au côté du roi Louis IX. Il ne semble pas que les seigneurs de la Poissonnerie participent à cette action.

Une famille du Buret est attestée à Eturville, située à moins d'une lieue au nord de Houesville, où Bernard et Jean fils Guillaume du Buret, épousent Jeanne et Anne, sœurs de Thomas de la Luzerne, ce dernier marié l'an 1287 avec Aliz de Tibouville⁴⁰. De l'analyse de ces dates on peut conclure que les deux Guillaume de Buret, s'ils sont vraisemblablement parents, voire père et fils ne peuvent être confondus.

IX.

THOMAS écuyer, sieur d'Auville et de la Poissonnerie.

Femme damoiselle CHARLOTTE de Fontenay⁴¹ fille de Jean, chevalier, sieur dudit lieu et de Dame Jeanne de Chantelou, mariée par contrat de 1281 dont sont sortis :

1. HENRI qui suit.

2. THOMAS seigneur de G... (?), présent lors du contrat de mariage de son neveu Guillaume, en compagnie de son épouse, demoiselle OLIVE d'Harcourt⁴² le 4 mai 1337.

Charlotte de Fontenay, une Chantelou par sa mère qui pouvait être parente, peut-être une tante, de Marguerite dame de la Sansonnerie à Laulne, fille de Messire Jean de Chantelou, chevalier, seigneur dudit lieu et de Baudreville, épouse de Nicolas Le Berceur par contrat reconnu en 1286⁴³.

X.

HENRI Poisson écuyer, sieur d'Auville, la Poissonnerie et Saint-Vigor.

Femme damoiselle Jeanne de Ioncourt fille de Robert écuyer, seigneur de Grelot⁴⁴ et du Quesné, et de Dame Renée du Saussey, mariée par contrat du 7 d'un mois inconnu en l'an 1308.

Dont :

1. GVILLAVME qui suit.

XI.

GVILLAVME Poisson écuyer seigneur de la Poissonnerie, Auville, Huberville et Iobourg.

Femme demoiselle CHARLOTTE de Vauville⁴⁵ fille de Thomas, écuyer (peut-être chevalier), seigneur dudit lieu et de Dame Françoise de Soulle⁴⁶, dame de Vauville et de Soulle, mariée par contrat du dimanche après Quasimodo⁴⁷ de l'an 1337. Furent présent Thomas Poisson seigneur de G..., oncle de l'époux, accompagné de dame Ollive d'Harcourt son épouse, et Jean de Vauville, écuyer, seigneur de Saint-Denis.

Dont :

1. GVILLAVME qui suit.

Allié à la puissante famille de Vauville, Guillaume Poisson a probablement obtenu Iobourg avec la dot de sa femme. Ce mariage date de 1337, année funeste où commença la Guerre de Cent-Ans.

XII.

GVILLAVME Poisson écuyer seigneur de la Poissonnerie, Auville et Saint-Vigor.

Femme Demoiselle THOMASSE de la Luzerne, fille de Thomas sieur du lieu et de Thomasse de Soulle, mariée par contrat du 10 juin 1362, passé en présence d'Olivier de Harcourt écuyer, Guillaume de la Rivière, Jean de Soulle, Jean de Vauville, Thomas de Lorey écuyer, etc.

dont :

1. GVILLAVME qui suit.

XIII.

GVILLAVME Poisson écuyer seigneur d'Auville, La Poissonnerie et Saint-Vigor.

Femme Damoiselle CLEMENCE d'Argonnes⁴⁸, fille de Robert et de Damoiselle Catherine de Chiffrevast, mariée le 19 septembre 1390, en présence de François de la Rivière, Guillaume de Lorey, Guillaume Poisson, et plusieurs autres gentilshommes.

Dont :

1. GVILLAVME qui suit.

XIV.

GVILLAVME Poisson Chevalier seigneur d'Auville, La Poissonnerie et de Saint-Vigor.

Femme damoiselle IEANNE de Beuzeville fille aînée de Raoul de Beuzeville, Seigneur du lieu, d'Audouville-la-Hubert, d'Anneville en Cères, Houesville, Liéville et Huberville et de dame Marie du Hommet. Elle reçut en dot les fiefs terres et seigneurie de Houesville et Liéville. Le contrat de mariage fut établi en présence du seigneur chevalier du Hommet, de Guillaume de Magneville seigneur du lieu, de Robert de Thieuville sieur de Géfosse, de

Thomas de Percy, de Pierre d'Argousse, de François Poisson, de François de Soulle, d'Artur de la Luzerne etc., mariée par contrat du 24 octobre 1416.

Dont :

1. GVILLAVME écuyer ;
2. IEAN qui suit ;
3. IASPAR Poisson écuyer ;
4. ELIE Poisson écuyer ;
5. ROBERT Poisson écuyer.

Guillaume Poisson, un temps attaché au service de Charles VII, roi de France, fut déclaré rebelle par Henry, " Roy de France, d'Angleterre et seigneur d'Hibernie " qui saisit ses terres et ses biens et les donna le 1 mai 1429, à l'un de ses fidèles chevaliers, Thomas Oyseber (Osber ?). Charles VII sera sacré à Reims en juillet de cette même année.

C'est probablement ce même Guillaume qui rejoint ensuite le camp anglais pour recouvrer ses biens. Il est archer lors de la montre de Iean Fortescu le 3 avril 1430 à Saint-Lô, en compagnie d'un parent Iean de Beuzeville⁴⁹ mais devient dès 1432 receveur des aides pour la guerre. Henri VI, dans un acte du 23 juillet 1437 écrit " nostre recepveur es vicontez de Carenten et Vallongnes sur le fait de noz aides et octroiz⁵⁰ ", et lui reconnaît le paiement effectué à " Iaqués Painel, chevalier, pour vingt lances à pie et soixante archiers " d'une " somme de quatre cens vingt livres tournois ". Guillaume conserve cette charge au moins jusqu'en 1446, année où il est cité à cinq reprises dans des écrous pour des montants divers. Ce n'est sans doute qu'après sa mort que le roi de France entreprend en juillet 1449 la reconquête de la Normandie.

Nous avons connaissance, par le manuscrit, du partage faits entre ses cinq fils, dont trois mineurs, devant la justice de Carentan, par délibération du conseil de famille, le mardi 5 aoust 1449. Messire Raoul Beuzeville prêtre, Iean Poisson prêtre curé et tuteur, Richard de Beuzeville seigneur de Beuzeville, d'Anneville-en-Ceres et d'Audouville-la-Hubert chevalier, Guillaume Magneville chevalier, Richard Carbonnel chevalier, Iean de Briqueville escuier, Richard et Nicolas de Saint Denis, Ollivier d'Argouge escuier, sont présent. Le premier lot du partage contient le fief et seigneurie d'Auville et Saint-Vigor, il est choisi par Iean Poisson, tandis que Guillaume Poisson, fils aîné, préfère les terres et seigneuries d'Hoüesville et Lieville.

XV.

IEAN Poisson écuyer sieur d'Auville, Saint-Vigor, La Poissonnerie, Hoüesville, Lieuille et Baron d'Auné.

Dans une sentence rendue le 21 juillet 1485, aux jours des Eaux et Forêts de la vicomté de Valognes pour les verderies de Valognes et Cherbourg, Iean Poisson est dit *lieutenant de honorable homme maistre Adam de la Barre, bailli de Valognes, grant maistre et général réformateur* desdites Eaux et Forêts. Il côtoie dans cette charge Michel Corbin, le vicomte de Valognes, et d'ailleurs son fils Pierre épousera la fille aînée de ce dernier.

Femme damoiselle IEANNE de Mante fille de Pierre de Mante seigneur de Digoville et Hemesvez etc. et de Dame Margueritte de Sainte-Mère-Eglise, présence de Nicolas de Mante frère de ladite Ieanne, de Iean Poisson curé de la Pernelle, Michel Cadot, Richard de Mante et Iaspard Poisson, mariée par contrat du 26 avril 1460.

Dont :

1. GVILLAVME écuyer, curé de Saint-Jean-des-Baisants et de Cavigny ;
2. IACQVES écuyer.

Marié en première noce en 1485 à IEANNE de la Hazardiere, fille de Richard de la Hazardiere écuyer sieur du lieu et de Saint-Pelerin et de Dame Ieanne de Grimouville. Elle reçut en dot une terre et seigneurie sise en la paroisse de Saint-Pelerin. Le contrat établi en présence de Raoul de Meurdrap écuyer et de Dame Perrette de Vilaine, mère de ladite damoiselle de Grimouville, dame dudit lieu et de Savigny, présence aussi de Laurens de Presle, Nicolle de Mante écuyers Sieur de Digoville, Gille de la Hazardiere, Michel Cadot écuyer Sieur de la porte, Henry le Chevalier, Raoul Goüeslard et autres.

Et en seconde nocces à FRANCOISE de MVLDRAC fille de Raoul écuyer.

3. FRANCOIS écuyer ;
4. PIERRE qui suit ;
5. IEAN, par contract passé à Carentan le 12 mai 1483, fit échange avec Robin de Gerie écuyer seigneur de Monmartin en Graines, qui lui céda les terres et seigneuries de Montmartin contre celles qu'il avait reçues par son partage ;
6. VNE DEMOISELLE Poisson dont la fille épousera Monsieur d'Estrehan.

Le partage, devant les tabellions de Carentan, le 4 février 1496, nous apprend que Guillaume et Iacques consentirent à leur frère François la seigneurie d'Auville, des herbages à Brévands et des terres à Montmartin, tandis que Guillaume fils aîné avait choisi les terres et seigneuries de Houesville et de Lieuille. Le partage se fit sans doute en plusieurs étapes, puisque Iean avait déjà échangé une part de celui-ci dès 1483.



XVI.

PIERRE Poisson écuyer seigneur de Saint-Vigor, Auville, Beuzeville et Monmartin.

En 1494, Pierre Poisson est lieutenant général de noble homme Michel Corbin, vicomte de Valognes¹², dont il a épousé la fille aînée.

Il intervient dans un procès intenté par l'Abbaye de Cherbourg au sujet de la dime d'Vrville-Hague en octobre 1499 et scelle de son sceau

– un écu à la fasce accompagnée d'un poisson en chef et d'un poisson en pointe – ce document (ci-contre, blason reconstitué à partir de la description et de l'Armorial d'Anneville).

Femme Dameselle **MARIE** Corbin fille aînée de Michel écuyer seigneur de Saint-Georges et de Dame Perrette Denis, mariée par traité en 1490, du consentement de Demoiselle Jeanne de Mante, présence de Guillaume Poisson curé de Saint-Jean écuyer, Jacques Poisson écuyer frères dudit Pierre, Jean Cadot écuyer seigneur de la (illisible), Nicolle de Mante écuyer seigneur de Hemesvez, et autres.

Veuve, Marie Corbin épousa, en seconde noces, Jean de Gourfaleur écuyer seigneur de Bonfossé.

De son premier mariage, elle eut d'enfants :

1. **RAOVL** écuyer, héritier en sa partie avec Nicollas son frère.

Femme Demoiselle **ISABEAV** de Mante, production du 3 août 1527 au bailliage de Valogne ;

2. **NICOLAS** qui suit ;

3. **JEAN** Poisson écuyer sieur d'Auville et Iobourg.

Femme Dameselle **JEANNE** Le Breton fille de Jean écuyer et de Dame Guillemine du Bois, seigneur de Turquetteville au Bocage, aujourd'hui Teurthéville, veuve de Nicolas Le Cesne, présence de Nicolas Poisson sieur d'Auville, frère dudit sieur et Artur Oger, le 14 juin 1521.

XVII.

NICOLAS Poisson écuyer seigneur d'Auville, Iobourg et la Poissonnerie.

Femme Dameselle **MARIE** Le Cesne, fille aînée de Pierre, écuyer seigneur du Pontrilly et de Dame Catherine du Lingeret¹³, mariée le 6 août l'an 1532.

Ladite fille, héritière d'André Le Cesne écuyer son oncle, et à laquelle il fut donné, par Thomas de la Regret¹⁴, sieur de Rumond¹⁵ et

Gelman¹⁶ en Gâtinais, frère de Catherine, et oncle de Marie, 7 livres de rente, ce dernier fait reconnaître par François Le Cesne pour damoiselle Jeanne Le Breton veuve de Nicolas le Cesne écuyer, procureur du Roy à Valognes, et ledit Pierre le Cesne ayant épousé ladite Catherine de Lingeret fille de feu Jean de Lingeret, accordée par Demoiselle Perrette de



Grosy et Françoise de Goursoul veuve de Jean¹⁷ Bagnard écuyer sieur de Gouïse, la Rocque, Fresnay et Longchamp, etc. le 5 septembre 1507, en présence de François Palois écuyer, Pierre de Marigny, placer, et Gaultier Glisan, etc.

Ils eurent pour enfants :

1. **PIERRE** écuyer.

Le 10 mars 1597 les parens de Pierre ont délibéré en justice à Valognes, scavoir Jean de Saint-Simon seigneur et patron de Sainte-Mère-Eglise prêtre

et prieur de Bouhon, Artur de Gourfaleur, Charles La Luzerne seigneur de Beuzeville-sur-le-Vey, René Le Sauvage sieur de Pierre, André du Presle baron de la Hougue, Richard Le Berseur seigneur et patron de Saint-Marcou,



Le Manoir de Franquetterre
(Famille Vaultier)

Rauville, Cerisy et de Fontenay, Louïs Dursuë sieur de Lestre, Jean Dursuë sieur de Varouville¹⁸, Robert Muldrac, Guillaume Muldrac, Michel Corbin, Guillaume Poisson sieur Duval, Guillaume Vaultier sieur de Franquetterre¹⁹, Jean Le Capon, Estienne et Pierre Roussel, Robert Poisson et Guillaume Poisson etc. ont élu pour tuteur des filles sous-âgées de Pierre Poisson, ledit Robert Poisson écuyer sieur d'Auville.

2. **FRANCOIS**, qui continue la lignée des sieurs d'Auville, suivra en XVIII 1.

3. **PAVL**, mort sans hoirs ;

4. **ROBERT**, qui suivra en XVIII 2. ;

5. **FRANCOISE**, attestée par les partages faits entre les sieurs Poisson le 13 mars 1576 devant Guillaume Le Batard lieutenant en la viconté de Valognes à la requête de Françoise Poisson une de leurs sœurs.

XVIII. 1 Branche aînée, sieur d'Auville.

FRANCOIS Poisson écuyer, sieur d'Auville etc.

Femme dam(oise)lle **CATHERINE** Marie fille d'Yves Marie écuyer, marié par contrat le 14 mars 1573, reçu devant les tabellions de Valognes le 28 décembre.

Dont sortirent :

1. **GVILLAVME** écuyer qui a épousé Gratiennne Allexandre par contrat, un 11 mai dont l'année n'est pas connue ;

2. **NICOLAS** qui suivra.

3. **PAVL** écuyer, accusé de dérogeance avait épousé une damoiselle dont le nom n'est pas lisible dans le manuscrit du chartrier de Bellanville, mais le manuscrit indique ici dans un Nota que Guillaume, Nicolas et Paul fils de François Poisson écuyers de Valognes et d'Yvetot ont justifié leur noblesse le 20 octobre 1624 devant les Commissaires députés pour la recherche de ladite noblesse. Cette mention a été rayée par la suite, pourtant elle est confirmée dans la recherche de d'Aligre qui exige cependant que Paul fasse ses preuves suite à une accusation de dérogeance.

XIX. 1 Branche aînée, sieur d'Auville.

NICOLAS Poisson écuyer, sieur d'Auville, conseiller assesseur en bailliage et vicomté de Valognes.

Femme Damoiselle **LEONOR** Fouquet, le mariage eut lieu à Yvetot-Bocage le 1 mars 1642⁶⁰, dont sortit :

1. **ANDRE** qui suivra.

XX. 1 Branche aînée, sieur d'Auville.

ANDRE Poisson écuyer, sieur d'Auville. Né le 8 avril 1645 à Yvetot-Bocage, nommé par son oncle André Fouquet sieur de Glatigny⁶¹.

Femme Damoiselle **LOVISE** Hervieu fille de Robert écuyer sieur de Sauxemesnil et de Damoiselle Françoise Scelle par contrat du 13 octobre 1663 et ce du consentement de Messire Louis Scelle écuyer seigneur châtelain de la Varengère et de Ravenauville, de François Hervieu écuyer sieur de Monbosc, de Jean François de la Houssaye seigneur et patron d'Ourville.

Dont :

1. **PIERRE** qui suivra.

2. Damoiselle **MARIE** Poisson qui fut mariée à Robert Simon écuyer sieur de Saint-Martin.

XXI. 1 Branche aînée, sieur d'Auville.

PIERRE Poisson écuyer, sieur d'Auville, seigneur de Sauxemesnil.

Femme Damoiselle **MARIE-MADELEINE** de Boniot fille de Charles Odos de Boniot écuyer sieur de Sainte-Marie, chevalier de Saint-Louis, et de Dame Marie Le Moine, mariée par contrat passé à Cherbourg devant le Neveu notaire, le 2 mai 1707.

Dont sortirent :

1. **ANDRE** qui suit.

2. **IACQUES** ;

3. **GVILLAVME** ;

4. Damoiselle **MARIE-MADELEINE** Poisson mariée, le nom de l'époux n'est pas renseigné dans le manuscrit ;

5 Damoiselle **MARIE-ANNE** Poisson mariée le nom de l'époux n'est pas renseigné dans le manuscrit.

XXII. 1 Branche aînée, sieur d'Auville.

ANDRE Poisson écuyer, seigneur de Sauxemesnil.

Femme Damoiselle **JEANNE** Gigault.

Dont les enfants de Monsieur de Sauxemesnil.



XVIII. 2 Branche cadette

ROBERT Poisson écuyer, Avocat du roi, procureur des eaux et forêts du Cotentin, fut aussi grammairien et linguiste. Il prit une part active à la querelle qui opposa les partisans d'une orthographe étymologique (les Latins) aux tenants d'une écriture conforme à la prononciation (qui se disaient les modernes) soutenant ces derniers, il publia en 1609 son *Alphabet nouveau de la vrée & pure ortographe Fransoize*.

Femme en 1ère nocces, **PERRETTE** de Gires, fille de Thomas Gires sieur de La Borderie et de damoiselle Tassine Allemand, mariée par contrat passé par devant les tabellions de Valognes le 4 avril 1584. Ont signé Richard le Cesne écuyer bailli de Cotentin, Jacques de Gourfaleur écuyer sieur de Bonfossé et de Saint-Sauveur, Pierre et François Poisson sieurs d'Auville et de Fontaine, Etienne le Becassel et Pierre et Michel Corbin écuyers sieurs de Saint-George, etc.

Et en seconde nocces, le 27 avril 1602, **MARIE** de la Loy fille et héritière de feu Messire Jean de la Loy sieur de la Pierre et de damoiselle Anne Blondel fille de Jean Blondel écuyer seigneur et patron de Catteville et Aureville et de damoiselle Catherine Hervieu fille de Jean Hervieu seigneur de Sénoville ; présence de Jean Desmairies, Jean de Latel , etc.

Du premier mariage sortirent :

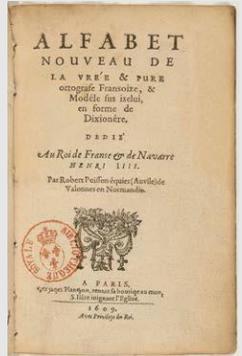
1 **RICHARD** écuyer qui épouse damoiselle **MARIE** Quetil ;

2. **ANTOINE** écuyer ;

3. **JEAN** écuyer qui épousa damoiselle **PERRETTE** d'Anneville fille d'Hubert, seigneur de Morville et de Damoiselle Barbe Pesnelle par contrat du 12 juin (ou juillet) 1569. (sic), l'année donnée par le manuscrit est impossible, sans doute une erreur du copiste, Peut-être lire 1609.

Et du second :

4. **PIERRE** écuyer.



NOTES

- 1 Cette famille venue d'Espagne reçut ses lettres de naturalités de François I par Lettres patentes de septembre 1520, registrées à la chambre des Comptes le 1 décembre 1520, « *en considération des bons et loyaux services que feu Alonce d'Espinose, chevalier, natif du pays d'Espagne, demeurant en celui de France dès son jeune âge, à fait par ci-devant à ses prédécesseurs rois et à lui tant au fait et exercices de ses guerres que autrement en plusieurs et maintes manières* ». (Le50enligneBIS, Web Octobre 2019). Elle est recensée par l'intendant Chamillart en 1666 : *Portent d'argent, à l'aigle de sable becquée et onglée d'or, combattant contre un dragon de sable de même, armé et lampassé d'or.* (Chamillart, Recherche de la noblesse en 1666, T1 Caen 1887 p.356-357)
- 2 Louis Drouet, Saint-Pierre-Eglise, Paris 2004 p. 243 et suivantes.
- 3 Ibidem, p. 257.
- 4 Voir en particulier Gilles de Gouberville, Journal publié par Société des antiquaires de Normandie T31 1892 p. 560-561.
- 5 Dans le chartrier du Logis à Isigny on trouve mention, tardive, de l'aïnesse de La Poissonnerie, relevant de la seigneurie d'Isigny (289 J 120-122)
- 6 A ce titre Le chartrier du Logis à Isigny est assez intéressant.
- 7 Angerville fut une ancienne paroisse à Saint-Pellerin, près de Carentan, elle est citée comme telle sur le site de l'U.C.G.H.N. Elle se situe donc tout près de la Poissonnerie, son antiquité est prouvée car on la retrouve au XIIIe siècle dans le Livre blanc de l'évêché de Bayeux à propos de Saint-Pellerin : « *Dominus de Angervilla est patronus ecclesie de Angervilla.* ». Ce toponyme tire sans doute son origine d'un certain Ansgar (Ansgeri villa, en 1079), lié peut-être à la famille d'Auvrecher-d'Angerville, seigneur d'Angerville en la vicomté d'Auge. Le nom évolue aussi en divers endroits pour donner Angoville (Ansgo villa, en 1180), comme à Angoville-au-Plain dans les Veys.
- 8 Le vocable « du Buisson », selon le site des collectivités territoriales (territoires-fr.fr), concerne au moins 67 lieux-dits dans la Manche, cependant, le Chartrier du Logis à Isigny mentionne une sieurie du Buisson (289 J 168), peut-être une piste à suivre.
- 9 Le lieutenant-général de bailliage, était en quelque sorte, l'adjoint juridique du bailli. Mais cette terminologie se rencontre, me semble-t-il, plus tardivement (XIIIe siècle), on parlait alors plutôt de vicomte : avant 1066, les Néel étaient déjà vicomte de Cotentin.
- 10 Il me semble peu probable, malgré la graphie « *Omontville* » qu'il s'agisse d'Omonville en la Hague ou La Foliot, il faut peut-être voir ici à Osmanville près Isigny à la sortie du Grand Vey.
- 11 Il est attesté par une donation faite avec ses deux fils, Philippe et Thomas, en 1080, à l'abbaye de Saint-Sauveur-le-Vicomte. (Cartulaire de Saint-Sauveur, n°63)
- 12 Auville-sur-le-Vey, Saint-Pellerin et Montmartin-en-Graignes : pour ces trois lieux voir la carte de Cassini ci-après.
- 13 Seuls deux itinéraires permettent le passage, le petit Vey (à Auville) et le Grand Vey, un peu plus au Nord. C'est ce dernier qu'emprunta Guillaume, tout comme Gilles de Gouberville quelques siècles plus tard.
- 14 Les Villiers sont nombreux, il est donc difficile d'identifier celui-ci, peut-être Villiers-sur-Port (en Bessin).
- 15 Un ancien manoir existe encore à Saint-Pellerin, au lieu-dit Le Bois. Est-il lié à l'ancien fief du Bois (antérieurement appelé Le Bois d'Isigny) relevant de la seigneurie d'Isigny (attesté aux AD-50, 289 J Chartrier du Logis à Isigny).
- 16 Je n'ai trouvé en Cotentin, ni Saint-Brisson, ni même Brisson, ni dans la liste des anciennes paroisses de l'U.C.G.H.N. ni sur les cartes de Cassini, ni ailleurs... En revanche, il existait une seigneurie de Saint-Brisson-sur-Loire, en Gâtinais. Le nom est pourtant cité à plusieurs reprises, que faut-il en penser ?
- 17 Les Turcs désignent les Seldjoukides, envahisseurs, convertis à l'islam, venus du nord de la mer d'Aral ; sous la conduite d'Alp Arslan, ils défont l'armée Byzantine de Romain IV Diogène, en 1071 à Manzikert. Par suite de cette défaite, les Seldjoukides colonisent progressivement Nicée et l'Asie mineure. Antioche résiste jusqu'en 1084. Poursuivant également leurs conquêtes sur la dynastie Fatimides, qui occupait Jérusalem depuis 970, ils les chassent de la ville en 1078. La brutalité, le massacre des arabes chrétiens, et l'intransigeance, interdiction des pèlerinages, des nouveaux possesseurs de la Ville-Sainte sont à l'origine des Croisades.
- 18 Philippe Ier couronné dès 1060, ne régna seul qu'à partir de 1066, et ce jusqu'à sa mort en 1108.
- 19 Robert Courte heuse, succède à son père Guillaume en 1087. Le Pape Urbain II avait lancé le 27 novembre 1095, au cours du concile de Clermont un appel à la croisade. Le duc partira dès septembre 1096.
- 20 Certainement de la famille de Tollevast (ou Tolvas), connue pratiquement dès l'arrivée des Normands en Neustrie et représenté à Hastings par Henri de Tolvas.
- 21 Une famille de ce nom, peu fréquent, est attestée plus tard en Pays d'Auge.
- 22 Historique de Tollevast sur le site *tollevast.fr* (Octobre 2019) ; Dubosc, Inventaire sommaire des Archives de la Manche, série H 1866, Livraison I : H3725 et ibidem Série A T1 1865 A3768.
- 23 La paroisse est attestée dès l'an 1000, sous la forme Harardi villa ou Ethred villa (1020) elle ne deviendra Helleville (parfois Helville) qu'un siècle plus tard. La seigneurie du même nom fit partie de la dot de Judith épouse de Richard II, mais à sa mort, elle fut donnée par ce dernier à l'abbaye de Marmoutier (près de Tours), puis revint en son entier au prieuré d'Héauville (Louis Couppey, Notes historiques sur le prieuré conventuel d'Héauville à la Hague, 1898).
- Il n'y a pas de famille noble à cette époque (avant le XIIe siècle) en Cotentin qui, à ma connaissance, porte ce patronyme. Les seuls de ce nom sont des flamands, bourgeois d'Arras.
- 24 Le fief de Saint-Hilaire est facilement identifiable, à proximité immédiate de la Poissonnerie.
- 25 Le prieuré d'Héauville fut d'abord installé à Helleville, il ne rejoindra Héauville qu'au milieu du XIIe siècle. (Louis Couppey, Notes historiques sur le prieuré conventuel d'Héauville, p28)
- 26 Dès 1127, Guillaume III Talvas, comte d'Alençon et de Ponthieu, avait donné à l'abbaye de Saint-Sauveur-le-Vicomte la terre des Mares, sise dans la paroisse de Saint-Germain-de-Tournebut, et toute la dime de la paroisse qui était de son fief. (Anne Vallez, La construction du comté d'Alençon Publié par Annales de Normandie 22° Année, n°1 1972 p. 19).
- 27 La famille de Creully ou Creully est connue dès l'an 1000 avec Hamon le Dentu, qui à Valès Dunes s'affronta à Guillaume.
- 28 La lecture du nom est incertaine. Peut-être un lien avec la Pernelle-en-Saire. On trouve aussi, un peu plus tardivement une Petronilla Pernel épouse de Raoul de Tosny, issue de la famille anglaise de Lacy.
- 29 Dans la famille des barons de Creully, on ne rencontre pour la période concernée qu'un seul Nicolas, et la date du mariage de Marguerite(1150) ne semble pas permettre qu'il puisse s'agir de ce Nicolas.
- 30 Pezet, Les Barons de Creully p.257.

- 31 On trouve un hameau de ce nom, à quelques centaines de mètres de la Poissonnerie, mais il existe aussi Saint-Vigor le Grand près de Bayeux.
- 32 La famille d'Aigneaux tire son origine de Sainte-Marie d'Aigneaux, près de Saint-Lô. Le prénom du père reste incertain.
- 33 Dans le chartrier du Logis à Isigny on trouve mention d'un seigneur de Rouvrou et du Bois (289 J 134). Mais Rouvrou semble aussi nous conduire dans l'Orne, où se trouve l'ancien château de Rouvrou (à Ménéil-Hubert-sur-Orne).
- 34 Dubosc, Recueil de notes historiques sur la paroisse d'Aigneaux publié par la Société d'Archéologie de la Manche T1, 1851 p. 71-72 : (...) puisqu'un des descendants de Herbert, Gaultier, son arrière-petit-fils, donna, en l'année 1206, à l'abbaye de Saint-Lô, deux gerbes de la dîme de la paroisse de Saint-Jean-d'Aigneaux qu'il possédait féodalement, qu'il y ajouta le patronage de l'église, l'église entière, les dîmes et les aumônes qui lui appartenaient.
- Maslon ou Mâlon est un hameau de Saint-Contest, et Couvrechef, aujourd'hui la Folie-Couvrechef, hameau situé entre Caen et Saint-Contest.
- 35 Sans doute un cadet issu de la famille de la Haye du Puits devenue pour une branche de la Haye-Hue.
- 36 Au XIVe siècle un Guillaume de Breuilly, « du fieu de Vellix que le dit Guillaume tient du roy nostre sire en la vicomte de Carentan par le quint d'un fieu de haubert », héritier de Jourdain Say, il possédait la baronnie de Say à Cenilly. Le fief de Breuilly à Notre Dame de Cenilly relèvera dès 1450 de la baronnie de Marigny (Fierville, Etude sur le Marquisat de Martigny 1874, p. 68-69 et 73).
- 37 Paul de Farcy, Abbayes de l'évêché de Bayeux, Laval 1887, p. 264.
- 38 Il est difficile lorsque les fiefs ne sont pas mentionnés d'identifier une famille. On trouve la famille *du Buret*. Le fief du Buret en la paroisse de Rampan On aurait pu penser aussi à la famille de Bures. On trouve en effet à Torigni à la fois le fief de Bures et celui du Breuil, mais le texte porte clairement un « t » faisant donc référence à la famille de Buret, parfois nommée de Burel.
- 39 La famille Du Breuil appartenait à l'ancienne noblesse des environs de Coutances, en Normandie. Elle peut être la même que celle d'Osbern du Breuil qui fut un des compagnons de Guillaume le Conquérant ou que celle de Jean du Breuil qui fut un des bannerets normands à la première croisade, en 1096 (Chaix d'Estange, Dictionnaire des familles françaises T7 Evreux 1908, p. 47).
- 40 Lepingard, Famille de La Luzerne, Publié par la Société d'archéologie de la Manche T10 1892, p. 36)
- 41 Il pourrait s'agir de Fontenay-sur-Mer, plutôt que de Fontenay-le-Marmion, qui dès le milieu du XIIIe siècle, appartenait à la famille Bertran de Bricquebec (Gustave Saige, Cartulaire de la seigneurie de Fontenay le Marmion, Monaco, 1895 p. ix et xxiii). Mais parmi les vasseaux de la seigneurie on remarque une famille de Fontenay, qui figure parmi les donateurs de l'abbaye de Barbery. il faut aussi noter que les Le Berseur ne seront de Fontenay par mariage que beaucoup plus tard, à partir de 1532.
- 42 La famille d'Harcourt à cette date est présente en Cotentin en particulier au travers de Geoffroy dit le Boîteux (1306-1356) seigneur de Saint-Sauveur, ennemi de Robert Bertrand de Bricquebec.
- 43 Comte de Pontgibaud, Le chartrier de Fontenay Caen 1913 p. 21.
- 44 Lecture incertaine..
- 45 La famille des anciens seigneurs de Vauville, était naguères établie dans le diocèse de Bayeux (Gerville, Antiquaires de Normandie, 1824, p. 225) ce qui peut expliquer cette union et le titre de seigneur de Jobourg.
- 46 Sans doute Souilles près de Saint-Lô, dans la sergenterie de Moyon.
- 47 La Quasimodo est fêtée le dimanche après Pâques. Donc si la lecture 1337 est bonne, le 4 mai 1337.
- 48 Ce patronyme improbable n'est pas connu dans le Cotentin. Faut-il envisager une erreur dans la copie du XVIIIe siècle ? Trois familles pourraient alors postuler :
- les d'Argennes, on trouve une terre de ce nom au Val Saint-Père, près d'Avranches, mais ils ne seront anoblis qu'en 1471.
 - les d'Argences, éponyme de la baronnie de ce nom sise à l'est de Caen. Un Robert d'Argences est même attesté quelques années auparavant : « Colard d'Estouteville, épouse en 1349 Alix d'Argences, Dame de La Sierre, fille de Robert, seigneur d'Argences et de Jeanne de La Sierre. Argences, ancienne chevalerie du bailliage de Caen, qui semble avoir porté *de gueules à la fleur de lys d'argent*. » (Anselme, La Chesnay-Desbois, La Morandière)
 - et bien sûr la famille d'Argouges dont on sait qu'elle est liée à la famille Poisson.
- 49 Siméon Luce, Chronique du Mont-Saint-Michel, 1343-1468, Manuscrit Latin 5696, T1 p.297.
- 50 Ibidem T2 p. 3-4, 100-101 et 101-102.
- 51 Dubosc, Inventaire sommaire des Archives de la Manche, série H 1866, Livraison I, H 2093
- 52 Dubosc, Inventaire sommaire des Archives de la Manche, série H 1866, Livraison I, H 1274
- 53 Lire du Legeret, voire note concernant la seigneurie de Rumont.
- 54 Lire Thomas de Legeret. Voir note concernant la Seigneurie de Rumont.
- 55 Rumont en Gâtinais, mouvant de Château-Landon, au bailliage de Nemours et de Château-Landon.. La famille Logeret ou Legeret fut seigneur de Rumont jusqu'en 1498 date où Françoise fille et seule héritière de Jean épouse Dimanche de Montléart, lui apportant la seigneurie (La Chesnay, Edition 3 T 14 p. 361 et Saint-Allais T1 P1 1872 p. 505). Faut-il penser qu'il y a erreur ou alors cet autre Jean appartient-t-il à une branche cadette ?
- 56 Lire Jallemain près de Château-Landon.
- 57 Lecture incertaine, peut-être René...
- 58 Louis et Jean Dursus, frères, fils d'Adrien et de Louise Le Berceur de Fontenay, petit-fils de Guillaume d'Ursus, d'origine navarraise.
- 59 Dans le manuscrit on trouve *Frameterre*.
- 60 AD BMS YVETOT-BOCAGE 1600/1642 Cliché 120/166 (5 MI 1958)
- 61 AD BMS YVETOT-BOCAGE 1643/1680 Cliché 006/158 (5 MI 1959)

PREUVES



I. Chartrier de Bellanville

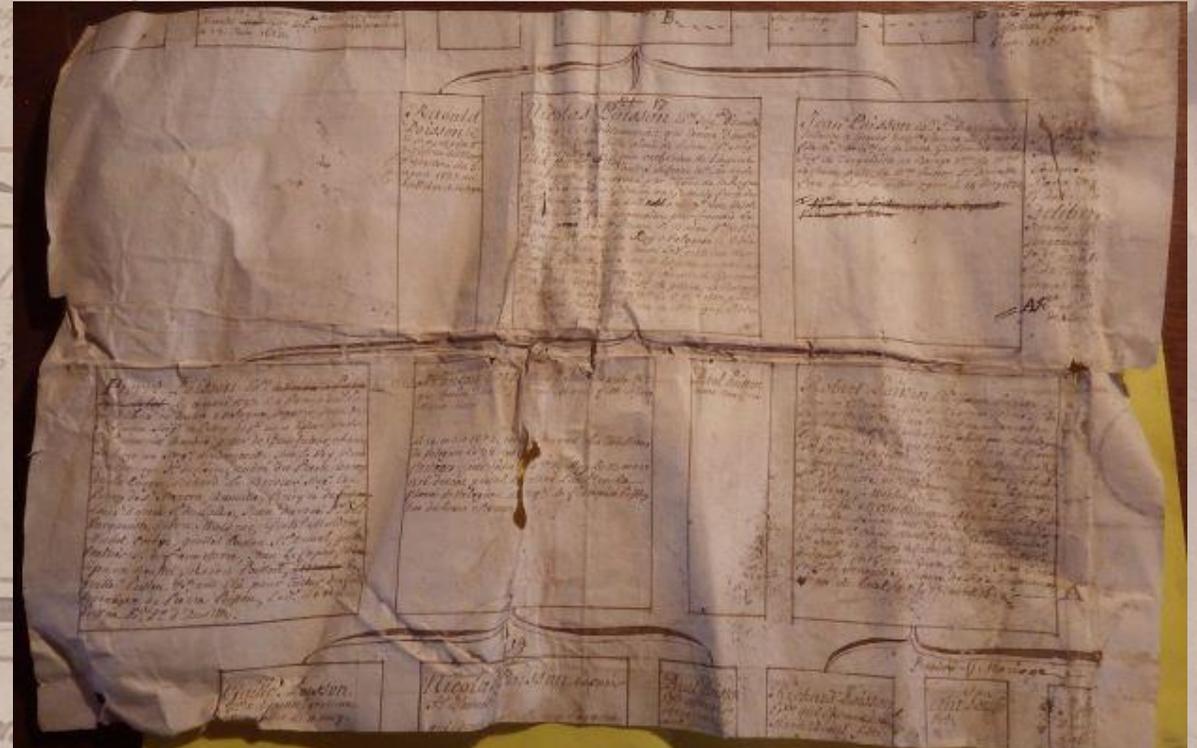
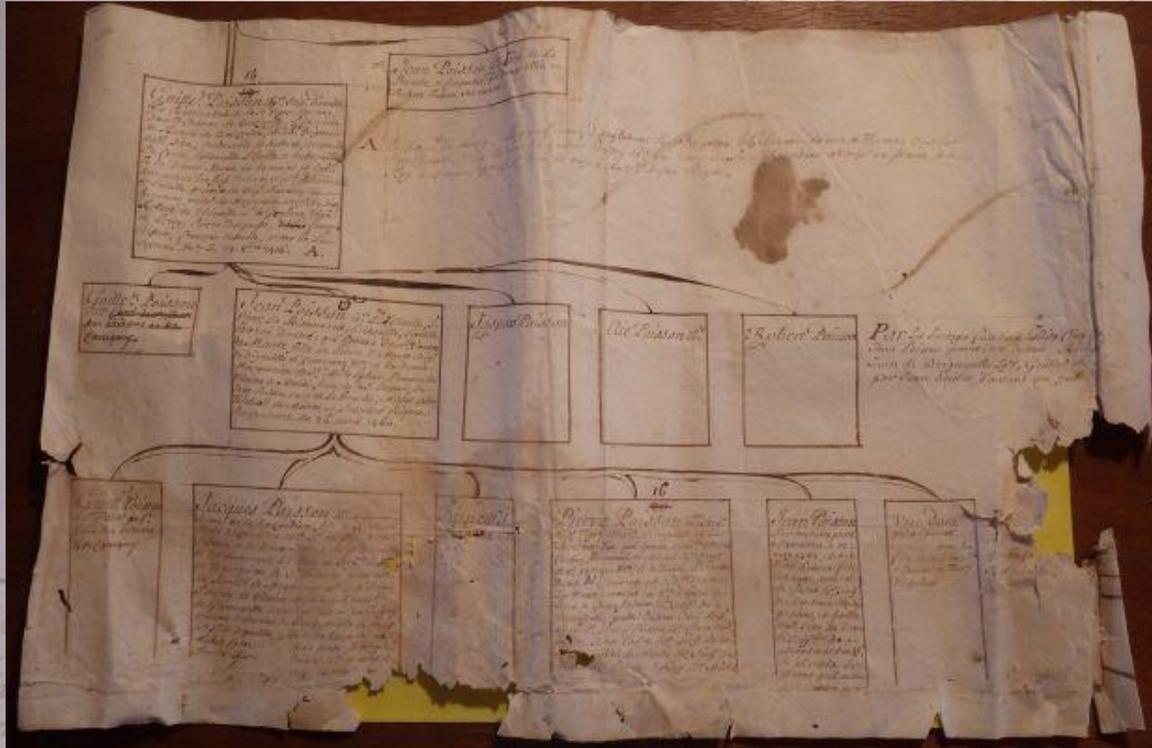
Source Chartrier de Bellanville(Collection privée)

« Généalogie d'André Poisson Escuyer Seigneur de Saulxmesnil » (date probable XVIII siècle)

- Photographies numériques Pierre-Yves Jolivet (10 pages, numérotées RIMG0992 à RIMG1001).

- Transcription JYF avec des emprunts à la transcription complète de Jean François Bollens (Généa50). Complétés par quelques correctifs de L.H.

Remerciements : - Aux propriétaires de ce chartrier qui ont autorisé sa reproduction.



TRANSCRIPTION

GENERATION I

Généalogie
d'André Poisson, Escuyer, Seigneur de Saulxmesnil.

ler

Adrien Poisson

Escuyer épousa

Damoiselle Madelaine

de Clamorgan

dont est sorti :

GENERATION II

II.1 Guillaume Poisson

Escuyer Seigneur d'Angerville et le

Buisson ; Lieutenant général et

gouverneur au bailliage de

Costentin, oncle de Samson : lui

donna le fief, terres et seigneurie

d'Omontville par son contract

de mariage du 4 octobre 107(3) (1)

1. *Le dernier chiffre n'est pas lisible, mais on retrouve la date du CM de Samson à son article (III.2).*

II.2 Robert Poisson Escuyer

Seigneur de la Poissonnerie (1) et

Auville, qui épousa Damoiselle

Olive de Villiers, fille de Robert

et de Dame Jeanne le Bois.

Le 1er decembre 1042

dont sorti :

1. *La Poissonnerie est un fief situé à Auville-sur-le-Vey.*

GENERATION III

(Fils de Robert, II.2)

II.1 Guillaume Poisson

Escuyer.

III.2 Samson Poisson

Escuyer Sieur d'Auville, Saint Brisson (1)

et la Poissonnerie qui épousa

damoiselle Anne de Tollevast, fille
de Robert et de Damoiselle Jacqueline
de Millemant (2), le 4 8bre 1073

dont sorti :

1. La lecture « Saint Brisson » se justifie par l'énumération

sans la reprise de Sieur. Voir aussi en III.3 et IV.1

2. Une famille de ce nom attestée en Pays d'Auge. Autres

lectures : Millomant ou Millemont.

III.3 Etienne Poisson Escuyer

Sieur d'Auville, La Poissonnerie et Saint

Brisson, allant servir contre

les Turcs pour la religion,

sous Philippe Ier (1) donna ...

biens à Estienne et à Andre

Poisson ses neveux par

contract du 1er dimanche

de may 1094. (2)

1. *Philippe I, roi des Francs, couronné dès 1060, ne régna seul qu'à partir de 1066, et ce jusqu'à sa mort en 1108. Les Turcs peuvent désigner les Seldjoukides qui s'emparent de Jérusalem en 1071 au détriment des Fatimides et dès 1078, changent le statut de la ville Sainte, provoquant la première croisade.*

2. *C'est à dire le 7 mai 1094.*

GENERATION IV

(Fils de Samson, III.2)

IV.1 Etienne Poisson

Escuyer Seigneur de la Poissonnerie,

Auville et Saint Brisson

qui épousa damoiselle Thomasse

de Helleville fille d'Adrien

chevalier (?) (*effacé, sans doute une seigneurie*) et

Dame ... (1) de Tour-

nebut, le 6 Juillet 1097

dont est sorti :

1. *Le prénom n'est pas lisible. Peut-être Reignee, mais aucune certitude ni pour le R ni pour le g.*

IV.2 André Poisson

Escuier.

DONATION

(*La donation est probablement faite par les parents de Thomasse de Helleville.*)

A laquelle fille, ils donnèrent en dot le fief de Saint Hilaire assis à Carentan.

(*La mention est suivie d'un pointillé jusqu'au cartouche : IV.1 Etienne Poisson.*)

GENERATION V

(Fils d'Etienne, IV.1)

V.1 Artur Poisson Escuyer Seigneur de la Poissonnerie et (1) d'Auville qui épousa damoiselle Margueritte de Creully fille de Collas, chevalier dudit lieu et d'Auvers et de Dame Marie Pernel le dernier septembre 1150.

dont en sorty :

1. *Autre lecture : « seigneur de la Poissonnerie en Auville. »*

DONATION

(*Cette donation est probablement faite par les parents de Margueritte de Creully*)

Qui luy donnèrent les héritages qu'ils (av)oièrent à Po...eslande (1) et Saint Hilaire

contenant 260 vergées de terre, les maisons avec le fief Do...

1. *Lecture incertaine.*

GENERATION VI

VI.1 (*papier plié*) Poisson Escuyer Seigneur de Poissonnerie, Auville et Saint Vigor épousa (*papier plié*)re d'Aigneaux fille de François et de Dame Laurence de Rouvrou (le 11)82 (1) dont est sorty :

1. *Autre lecture : 1152.*

GENERATION VII

VII.1 Charles Poisson Esquier Seigneur d'Auville et de la Poissonnerie, qui épousa Damoiselle Michelle de la Haie fille de Rolland esquier Seigneur etc. et de dame Françoise de Breüilly le 2 Janvier 1218 dont est sorti :

GENERATION VIII

VIII.1 Louïs Poisson Esquier Seigneur etc. épousa damoiselle Gratienne de Buret fille de Guillaume Esquier et de Gionne du Breüil le 15 juin 1245, dont est sorti :

GENERATION IX

IX.1 Thomas Poisson Esquier Sieur d'Auville et de la Poissonnerie qui épousa Damoiselle Charlotte de Fontenay fille de Jean, chevalier seigneur dudit lieu et de Dame Jeanne de Chanteloup le (sic) 1281, dont est sorti :

GENERATION X

X.1 Henri Poisson Esquier Seigneur d'Auville, La Poissonnerie, Saint Vigor qui épousa Damoiselle Jeanne de Joncourt fille de Robert Esquier Seigneur de Grelot (1) et du Quesné et de Dame René du Saussey le 7 (sic) 1308.
(1) *Lecture incertaine des deux premières lettres.*

GENERATION XI

XI.1 Guillaume Poisson esquier seig(neu)r de la Poissonnerie, ...ienville et Auville, Huberville et Jo(... qui) (1) épousa Damoiselle Charlotte de Vauville fille de Thomas esquier chevalier(?), seigneur dudit lieu, et (de Dame Fr)ançoise de Soulle, Seigneur de Vauville et de Soulle, le dimanche après Quasimodo de 13(37). En présence de Thomas Poisson seigneur de G(... vey) et de dame Ollive de Harcourt son épouse, son oncle et de Jean de Vauville esquier seigneur. de Saint Denis

1. *Probablement Jobourg.*

2. *La Quasimodo se fête le dimanche après Pâques, donc si la lecture 1337 est bonne, le 4 mai 1337.*

GENERATION XII

XII.1 Guillaume Poisson Esquier Seigneur de la Poissonnerie, Auville et Saint Vigor qui épousa damoiselle Thomasse de la Luzerne fille de Thomas sieur du lieu et de dame Thomasse de Soulle le 10 Juin 1362. Et ont assisté Ollivier de Harcourt esquier, Guillaume de la Rivière, Jean de Soulle, Jean de Vauville, Thomas de Lorey esquiers, etc.

GENERATION XIII

XIII.1 Guill(aum)e Poisson Esquier Seigneur d'Auville, La Poissonnerie et Saint Vigor, qui épousa damoiselle Clémence d'Argonnes (1) fille de Robert et de Damoiselle Catherine de Chiffrevast le 19. 7bre 1390. présence de François de la Rivière, Guillaume de Lorey, Guillaume Poisson, et plusieurs autres gentils hommes.

1. *Ce patronyme n'est pas connu dans le Cotentin. Faut-il envisager une erreur dans la copie du XVIII^e siècle ? Trois familles pourraient alors postuler :*

- *les d'Argennes, on trouve une terre de ce nom au Val Saint Père, près d'Avranches mais ils ne seront anoblis qu'en 1471.*

- *les d'Argences, éponyme de la baronnie de ce nom sise à l'est de Caen. Un Robert d'Argences est même attesté quelques années auparavant : « Colard d'Estouteville, épouse en 1349 Alix d'Argences, Dame de La Sierre, fille de Robert, seigneur d'Argences et de Jeanne de La Sierre. Argences, ancienne chevalerie du bailliage de Caen, qui semble avoir porté de gueules à la fleur de lys d'argent. » (Anselme, La Chesnay-Desbois, La Morandière)*

- *et bien sûr la famille d'Argouges dont on sait qu'elle est liée à la famille Poisson.*

GENERATION XIV

XIV. 1 Guillaume Poisson Chevalier seigneur d'Auville La Poissonnerie et de Saint Vigor épousa Damoiselle Jeanne de Beuzeville fille ainée de Raoul de Beuzeville \/ chevalier Seigneur dudit lieu, Audouville la Hubert, Anneville en Cères, Hoüesville, Liéville et Huberville et de dame Marie du Hommet et lui donnèrent les fiefs terres et seigneurie de Hoüesville

et Liéville, présence du seigneur chevalier du Hommet, Guillaume de Magneville seig(neu)r du lieu Robert de Thieuville sieur de Geofosse (1), Thomas de Percy, Pierre d'Argousse, (Thomas, rayé) François Poisson, François de Soulle, Artur de la Luzerne etc., le 24. 8bre. 1416. [A]

(1) *Lire sans doute Géfosse.*

[A]

01 Par lettre de Henry Roy de France, d'Angleterre et Seigneur d'Hibernie donne à Thomas Oyseber

02. son chevalier tous les biens de Guill(aum)e Poisson esc(ue)ir qui était (... re)bbèles (?) étant attaché au service du

03. Roy de France ... le 1er Jour de may et le 7e de son règne (1).

1. *Henri VI, règne sur l'Angleterre de 1422 à 1461. La 7 année est donc 1429.*

XIV.2 Jean Poisson Esquier Curé de la Pernelle et Carquebut /en 1749 (1)/ ; fut tuteur d'Elie et Robert Poisson ses neveux.

1. *La lecture donne un 7 ce qui est impossible, si l'information est valide, il s'agit de 1449.*

GENERATION XV

(Fils de Guillaume, XIV.1)

XV.1 Guillaume Poisson

Esquier (Rayé : curé ... ; texte reporté à Guillaume XVI.1)

XV. 2 Jean Poisson esquier sieur d'Auville, Saint-Vigor, La Poissonnerie, Hoüesville, Lieuville

Baron d'Auné : qui épousa Damoiselle Jeanne de Mante fille de Pierre de Mante seigneur de Digoville et Hemesvez etc. et de Dame Margueritte de Sainte Mère Eglise, présence de

Nicolas de Mante frère de ladite Jeanne, de Jean Poisson curé de la Pernelle, Michel Cadot, Richard de Mante et Jaspard Poisson

par contrat du 26 avril 1460.

XV. 3 Jaspard Poisson esquier

XV. 4 Elie Poisson esquier.

XV. 5 Robert Poisson esquier.

PARTAGE

01 Par les partages faits entre les dits cinq frères en justice à Carentan par délibération des parens le mardy

5.aoust 1449. Sçavoir [Rayé : Guillaume et Jean et Jaspa.]

Maistre Raould Beuzeville prestre,

02 Jean Poisson prestre curé tuteur, Richard de Beuzeville seigneur de Beuzeville, d'Anneville en Cères et d'Audouville la Hubert chevalier, Guillaume Magneville chevalier, Richard Carbonnel chevalier,

03 Jean de Briqueville escuier, Guillaume de Lorey Richard et Nicolas de Saint Denis, Ollivier d'Argourge escuier, le 1^{er} desdits partages contient le fief et seigneurie d'Auville et Saint Vigor qui a été choisy

04 par Jean Poisson, d'autant que Guillaume Poisson, fils aîné, avoit choisy les terres et seigneuries d'Hoüesville et Lieville

GENERATION XVI

XVI. 1 Guillaume Poisson

Escuier curé de Saint

Jean des Baisans

Et de Cavigny (1).

1. *Probablement Cavigny près de Saint-Lô plutôt que Calligny dans l'Eure, près de Beuzeville. Peut-être aussi Savigny.*

XVI. 2 Jacques Poisson escuier a épousé Jeanne de la Hazardiere, fille de Richard de la Hazardiere escuier sieur du lieu et de Saint Pelerin et de Dame Jeanne de Grimouville et lui donnèrent la terre et seigneurie de ...*(papier mangé)*

en la paroisse de Saint Pelerin, présence de Raould de Meurdrap escuier et de Dame Perrette de Vilaine, mère de ladite damoiselle de Grimouville, dame dudit lieu et de Savigny présence de Laurens de Presle, Nicolle de Mante escuier Sieur de Digoville, Gille de la Hazardiere, Michel Cadot escuier Sieur de la Porte, Henry le Chevalier, Raould Goüeslard escuier et Michel (illisible) ...148(5) est sorty

(une ligne illisible).

(page suivante)

noces Damoiselle Françoise de Muldrac fille de Raould (Rayé : Mul) escuier ladite généalogie produite le 23 Juin 1623.

XVI. 3 Francois

Poisson escuier

XVI. 4 Pierre Poisson escuier seigneur

De Saint Vigor, Auville, Beuzeville et

Monmartin qui épousa Damoiselle Marie

Corbin fille ainée de Michel escuier seigneur

de Saint Georges ... et de Dame Perrette

Denis du consentement de Demoiselle Jeanne

de Mante, marié en 2de nopces à

Jean de Gourfaleur Escuier seigneur de

Beaufossé, Guillaume Poisson curé de Saint

Jean Escuier, Jacques Poisson escuier frères dudit

Pierre, Jean Cadot escuier seigneur de la

(illisible), Nicolle, de Mante escuier seigneur de

Hemesvez, ... Le Roy escuier, Michel

(illisible)

(page inférieure)

(1)490 [B]

01. B R... (Rayé : may 1497) 14// (pliure)... Poisson escuier sieur de la ... cousin germain (pliure)

02 Et Issabeau ses am // de deffunct Maistre Guillaume de Mante escuier et de Dame Jeanne (pliure)

03. 6 may 1497.

XVI.5 Jean Poisson

par contract passé

à Carentan le 12

may 1483, ledit

Jean Poisson fit

Echange avec Robin

de Gerie escuier seigneur

de Monmartin en

Graines, et bailla

audit Jean, les terres

et seigneuries de

Montmartin

et lui cedit les terres qu'il avoit

... ..par

(page suivante)

son partage.

XVI. 6 Une Damoiselle

qui a épousé

... .. dont la

fille de ladite damoiselle

a épousé monsieur

d'Estrehan

PARTAGE

01 Partage (dechiré)// Poisson Devant Les Tabellions de Carentan le 4 fevrier 1496 lequel Guillaume et Jacques consentent que François

02 (déchiré) //... .. seigneurie d'Auville, l'herbage de Brevent et autres terres à Montmartin que ledit Jean ait la maison et l'enclos ou

03. herbage (déchiré) // Carentan, compris le Clos des Ayns, d'autant que Guillaume Poisson fils aîné ... avoit choisy les terres et seigneuries de Hoüesville,

04. et Lieuville.

GENERATION XVII

(Fils de Pierre, XVI.4)

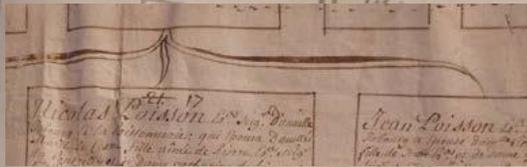
XVII. 1 Raould

Poisson escuier

en sa part (1) avec Nicollas.

(en marge : Marié à Demoiselle Isabeau de Mante production du 3^o aoust 1527 au bailliage de Valogne.

1. *Probablement, comprendre : « héritier en sa partie ».*



Extrait du cartouche concernant Nicolas et Jean Poisson (Chartrier de Bellanville, génération XVII.2 et XVII.3)

XVII. 2 Nicolas Poisson, escuier, seigneur d'Auville, Jobourg et la Poissonnerie : qui épousa Damoiselle Marie Le Cesne, fille aînée de Pierre, escuier seigneur du Pontrilly et de Dame Catherine de Lingeret, / le 6 aoust l'an 1532. (1) / Ladite fille, héritière d'André Le Cesne escuier son oncle, et à laquelle il fut donné par Thomas de la Regret (2) sieur de Rumond (3) et Gelman (4) en Gatinois, frère de Catherine, et oncle de ladite Marie, 7 livres tournois tant (?) de sols de rente, ledit fait reconnoître par François Le Cesne pour damoiselle Jeanne Le Breton veufve de Nicolas le Cesne escuier procureur du Roy à Valognes, et ledit Pierre le Cesne ayant épousé ladite Catherine de Lingeret fille de feu Jean de Lingeret, accordée par Demoiselle Perrette de Grosy et Françoise de Goursoul veufve de Jean Bagnard escuier sieur de Gouïse, la Rocque, Fresnay et Longchamp etc. le 5 7bre 1507, présence de François Palois escuier, Pierre de Marigny, placer (?), et Gaultier Glisan, etc.

1. Lecture difficile 1531 ou 1532.
2. La transcription donne, « Thomas de La Regret », mais il est dit frère de Catherine de Lingeret. Donc il s'agit pour les deux de la famille de Legeret, voir la note de Rumond.
3. Rumont en Gâtinais, acquis peu auparavant par la famille de Legeret, dont le dernier seigneur, Jean, chevalier. seigneur de Rumont, Jallemain, Marolles etc., sans postérité mâle, marie sa fille et héritière, Françoise à Dimanche de Montléart. C'est pour cette dernière famille que Rumont sera élevé plutart en marquisat. (Vtton de Saint-Allais,
4. Jallemain à Château-Landon en Gâtinais.

XVII. 3 Jean Poisson escuier sieur d'Auville et Jobourg a épousé Damoiselle Jeanne Le Breton fille de Jean escuier et de Dame Guillemine du Bois, seigneur de Turquetteville au Bocage (1), veuve de Nicolas Le Cesne, présence de Nicolas Poisson sieur d'Auville frère dudit sieur et Artur Oger, le 14 juin 1521.

1. Ancien nom de Teurthéville-Bocage.

GENERATION XVIII

(Fils de Nicolas, XVII.2)

XVIII.1 Pierre Poisson escuier (Rayé : a vendu à Pierre Oger le fief) le 10 mars 1597 les parens dudit Pierre ont délibéré en justice à Valognes, scavoir Jean de Saint Simon seigneur et patron de Sainte Mere Eglise prestre et prieur de Bouhon, Artur de Gourfaleur, Charles La Luzerne seigneur de Beuzeville sur le Vey, René Le Sauvage sieur de Pierre, André du Presle baron de la Hougue, Richard Le Berseur seigneur et patron de Saint Marcou, Rauville, Cerisy et de Fontenay, Loüis Dursuë sieur de Laître (1), Jean Dursuë sieur de Varouville, Robert Muldrac, Guillaume Muldrac, Michel Corbin, Guillaume Poisson sieur Duval, Guillaume Vaultier sieur de Frameterre (2), Jean Le Capon, Estienne et Pierre Roussel, Robert Poisson, (Rayé : Martin) et Guillaume Poisson etc. ont élu pour tuteur des filles Sous aâgées de Pierre Poisson, ledit Robert Poisson escuier sieur d'Auville.

1. Lestre.
2. Lire Franquetterre. C'est à Huberville que se trouve le manoir de Franquetterre qui appartenait au XVI^e siècle à la famille Vautier. A noter également le ruisseau de Franquetterre qui prend sa source à Montaigu-la-Brisette et se jette dans la Sinope à la hauteur de Saint-Martin d'Audouville.

XVIII.2 François Poisson escuier s(ieu)r d'Auville etc. qui épousa damoiselle Catherine Marie fille d'Yves Marie escuier. (espace)

Le 14 mars 1573, recu devant les tabellions de Valognes le 28 xbre.

Partages faits entre (les) sieurs Poisson le 13 mars 1576 devant Guillaume Le Batard (1) lieutenant en la viconté de Valognes a la requete de Françoise Poisson une de leurs sœurs.

1. Attesté avec son titre en particulier dans la thèse de Patrice Mouchel-Vallon : Croquants rebelles et ligueurs en Cotentin à la fin du XVI siècle (2016-2017).

XVIII.3 Paul Poisson,

Mort sans hoirs.

XVIII.4 Robert Poisson escuier espousa Perrette de Gires en 1ère nopces, fille de Thomas Gires sieur de La Borderie et de damoiselle Tassine Allemand, ce par contract passé par devant les tabellions de Valognes le 4 avril 1584, et ont signé, Richard le Cesne escuier bailli de Cotentin, Jacques de Gaultfaleur (1) escuier sieur de Bonfossé, Saint Sauveur, Pierre et François Poisson sieurs d'Auville et de Fontaine, Etienne le Becassel et Pierre et Michel Corbin escuiers s(ieu)rs de Saint George etc., et en seconde nopces Marie de la Loy fille et héritière de feu Messire Jean de la Loy sieur de la Pierre, et de damoise)le Anne Blondel fille de Jean Blondel escuier seigneur et patron de Catteville et Haureville (2) et de damoiselle Catherine Hervieu (2) fille de Jean Hervieu seigneur de Sénoville ; présence de Jean Desmaires, Jean de Latel , etc. le 27 avril 1602.

1. Comprendre Gourfaleur, cette famille tenait la seigneurie de Bonfossé (voir l'article de Lepingard sur Gourfaleur parut dans Mémoires et documents d'archéologie de la Manche T20 (1902, p. 86).
2. Il s'agit très certainement d'Aureville, appartenant alors à la famille Blondel, voir : Catteville, éléments d'histoire communale (in Clos du Cotentin, Web 20 septembre 2019).

GENERATION XIX

(fils de François, XVIII.2)

XIX.1 Guillaume Poisson

Escuier a épousé Gratiennne

Alexandre le 11 may

(illisible)

XIX.2. Nicolas Poisson Escuier

Sieur d'Auville

qui epousa damoiselle Leonor Fouquet

(illisible)

(suivent 8 lignes partiellement effacées)

XIX.3 Paul Poisson

Escuier, accusé de

dérogeance,

avoit épousé damoiselle

(illisible)

(au moins deux lignes)

(fils de Robert, XVIII.4, 1^{er} mariage)

XIX.4 Richard Poisson

Escuier qui Epousa damoiselle

Marie Quetil fille

(illisible)

(au moins deux lignes)

XIX.5 Antoine Poisson

Escuier

XIX.6 Jean Poisson Escuier épousa

Damoiselle Perrette d'Anneville fille de

Hubert seigneur de Morville et de

Demoiselle Barbe Pesnelle

du 12 ju... (?) 1569. [année impossible, voir commentaire en page 38]

(fils de Robert, XVIII.4, 2nd mariage)

XIX.7 Pierre Poisson

Escuier

Nota : Guillaume ; Nicolas et Paul fils de François Poisson
Escuier de Valognes

et d'Yvetot ont justifié leur noblesse 20.8bre 1624 ?

devant les Commissaires députés

pour la recherche de ladite noblesse.

(Ce paragraphe est rayé, en effet le texte transmis par d'Aligre
n'inclut pas Paul Poisson.)

(Note :) Paul Poisson (...)

(Suivent 14 lignes, relative à l'accusation de dérogeance)

GENERATION XX

(fils de Nicolas, XIX.2)

XX.1 André Poisson escuier Sieur d'Auville (?)

qui espousa la Demoiselle Louise Hervieu fille

de Robert escuier Sieur de Saulxmesnil

Et de Damoiselle Françoise Scelle 13. 8bre 1663

et du consentement de Messire Louis Scelle

escuier seigneur chastelain de la Varençère et

Ravenauville, François Hervieu escuier sieur de

Monbosc, Jean François de la Houssaye

Seigneur et patron d'Ourville.

GENERATION XXI

XXI.1 Pierre Poisson Escuier Sieur

d'Auville, seigneur de Saulxmesnil qui a

épousé Demoiselle Marie Madeleine de

Boniot fille de Charles Odos de Boniot

Escuier Sieur de Sainte Marie, chevalier de Saint Louis

Et de dame Marie Le Moine

Par contract passé à Cherbourg devant

Neveu notaire le 2 may 1707.

XXI.2 Demoiselle Marie Poisson

Qui fut mariée à Robert

Simon Escuier Sieur de Saint Martin.

GENERATION XXII

XXII.1 André Poisson Escuier Seigneur de

Saulxmesnil qui a épousé Damoiselle

Jeanne Gigault.

Les enfants de Monsieur de Saulxmesnil.

XXII.2 Jacques Poisson.

XXII.3 Guillaume Poisson.

XXII.4 Demoiselle Marie

Madeleine

Poisson mariée

A (espace)

XXII.5 Demoiselle Marie

Anne Poisson

Mariée à (espace)

NB. les chiffres entre parenthèses renvoient vers la génération correspondante de la transcription.

ANNEXES

TABLE des ALLIANCES

- d'**AIGNEAUX** (6)
- d'**ANNEVILLE** (19, branche cadette)
- d'**ARGONNES** (13, lire sans doute d'Argences ou d'Argouges)
- de **BEUZEVILLE** (14)
- de **BONIOT** (21)
- Le **BRETON** (17, cadet)
- de **BURET** (8)
- Le **CESNE** (17)

- de **CLAMORGAN** (1)
- **CORBIN** (16, fils puîné, devient héritier)
- de **CREULLY** (5)
- de **FONTENAY** (9)
- **FOUQUET** (19)
- **GIGAULT** (22)
- de **GIRES** (18, branche cadette)
- de la **HAÏE** (7)

- de la **HAZARDIERE** (16, fils puîné mais héritier, sans postérité)
- de **HELLEVILLE** (4)
- **HERVIEU** (20)
- de **JONCOURT** (10)
- de la **LOY** (18, branche cadette)
- de la **LUZERNE** (12)

- de **MANTES** (15)
- de **MANTE** (17, fils aîné, sans postérité)
- **MARIE** (18)
- **QUETIL** (19, branche cadette)
- de **TOLLEVAST** (3)
- de **VAUVILLE** (11)
- de **VILLIERS** (2)



L'église Saint-Grégoire de Sauxemesnil.

TABLE des FIEFS, TERRES et SEIGNEVRIES (ou SIEVRIES)

1. Relevant directement de la famille Poisson :

- ANGERVILLE (2)
- AUVILLE (2 ; 3 ; 4 ; 5 ; 6 ; 7 ; 9 ; 10 ; 11 ; 12 ; 13 ; 14 ; 15 ; 16 ; 17 ; 18 ; 19.2 ; 20 ? ; 21)
- BEUZEVILLE (16)
- BREVENT (herbage) (16)
- FONTAINE (18)
- JOBOURG (11 ? ; 17)

- HOUESVILLE (14 ; 15)
- HUBERVILLE (11)
- OMONVILLE (2)
- POISSONNERIE (La) (2 ; 3 ; 4 ; 5 ; 6 ; 7 ; 9 ; 10 ; 11 ; 12 ; 13 ; 14 ; 15 ; 17)
- LIEVILLE (14 ; 15)
- MONMARTIN (16)

- SAINT-BRISSON (3 ; 4)
- SAINT-HILAIRE (5)
- PO...ESLANDE (5)
- SAINT-VIGOR (6 ; 10 ; 12 ; 13 ; 14 ; 15 ; 16)
- AUNE (Baron d') (15)
- SAINT-PELERIN (16)
- SAULXMESNIL (21 ; 22)

2. Relevant des conjoints, alliés et personnes citées :

- ANNEVILLE-EN-CERES (14 ; 15)
- AUDOUVILLE-LA-HUBERT (14 ; 15)
- BEAUFOSSE (ou BONFOSSE) (16 ; 18)
- BEUZEVILLE (sur-le-Vey) (15)
- BORDERIE (La) (18)
- CATTEVILLE (18.4) - CERISY (18)
- DIGOVILLE (15 ; 16)
- FONTENAY (18)
- FRAMETERRE (18)
- FRESNAY (17)
- GELMAN en Gâtinais (Jallemain) (17)
- GEOFOSSE (Géfosse) (14)
- GOUISE (17)

- GRELOT (10)
- GRIMOUVILLE (16)
- HAUREVILLE (Aureville) (18.4)
- HAZARDIERE (La) (16)
- HEMESVEZ (15 ; 16)
- HOUESVILLE (14)
- HOUQUE (Baron de La) (18)
- HUBERVILLE (14)
- LAITRE (Lestre) (18)
- QUESNE (Le) (10)
- LIEVILLE (14)
- LONGCHAMP (17)
- MAGNEVILLE (14)

- MONBOSC (20)
- MONMARTIN (en-Graignes) (16)
- MORVILLE (19.6)
- OURVILLE (20)
- PIERRE (ou LA PIERRE) (18, 18.4)
- PONTRILLY (17)
- RAUVILLE (18)
- RAVENAUVILLE (20)
- ROCQUE (La) (17)
- RUMOND en Gâtinais (17)
- SAINT-DENIS (11)
- SAINT-GEORGES (16 ; 18)
- SAINT-MARCOU (18)

- SAINT-MARTIN (21)
- SAINT-PELERIN (16)
- SAINT-SAUVEUR (18)
- SAINTE-MARIE (21)
- SAULXMESNIL (20)
- SAVIGNY (16)
- SENOVILLE (18.4)
- SOULLE (11)
- TURQUETTEVILLE (Teurthéville) (17)
- VARENGERE (La) (20)
- VAROUILLE (18)
- VAUVILLE (11)



Prénom rares :

Histoire et généalogie

Le cabinet de curiosités de Guillaume et Catherine

Cette recherche par prénoms rares prend place dans une logique d'investigation consistant à sélectionner un critère pertinent. Ainsi, la mention « invalide » m'a permis d'établir une liste des soldats pensionnés, celle de « limousin » des maçons et tailleurs de pierres venus dans l'Est après la guerre Trente Ans, celle de « réfugié » des personnes fuyant ses exactions, celle de « garde du corps du roi » de descendants d'Écossais présents sur le territoire de la guerre de Cent-Ans aux guerres d'Italie, chacune de ces études ayant pour but initial d'éclairer des pans de l'Histoire de mon département, la Haute-Marne.

Suivre ces prénoms, c'est renoncer à une recherche généalogique par patronyme de « ses » familles : il s'agit, partant d'un acte paroissial, de passer de l'individu au parrain ou la marraine qui lui donne son prénom, de remonter autant que faire se peut à sa source et voir comment ce prénom se distribue dans l'espace. Cette démarche repose sur la constatation suivante : avant 1789, le choix d'un prénom n'est nullement une affaire de « goût », mais se transmet de famille à famille, et souvent par les femmes. Il éclaire les liens de « vassalité », les « réseaux sociaux » de l'époque.

Mes premiers pas dans ce domaine furent l'étude des prénoms Amprône, Lucrece et Angadrème, publiées dans la revue « Racines haut-marnaises ». Puis j'ai fait la connaissance de Guillaume KALB, historien hollandais et francophone, qui menait ce type de recherche dans les départements de l'Ouest, Deux-Sèvres, Mayenne et Sarthe essentiellement.

J'ai appris avec Guillaume à interroger les sites d'Eglise qui racontent l'histoire de saints plus ou moins légendaires et de la translation de leurs reliques. Mais je ne saurais jamais seule raconter avec la souriante insolence qui lui est caractéristique. Sa connaissance des langues germaniques m'est aussi d'un grand secours car latin et grec ne suffisent pas.

Une recherche sur le prénom Zorobabel nous a rapidement mis devant une impasse : quelle revue associative accepterait de publier une telle recherche dépassant le cadre d'un département ou d'une province ? Aussi avons-nous conçu un blog avec la complicité de ma fille, Gabrielle HUËBRA, surtout chargée de la maintenance.

Initié en février 2019, notre blog répertorie actuellement plus de 800 articles sauvegardant plus de dix ans de recherche de Guillaume, et, quoiqu'il ne crût pas à l'intérêt qu'on pouvait porter à ce sujet, le site est un succès puisqu'il a reçu plus de 4 000 visiteurs depuis sa création. Cette formule a un avantage indéniable : elle permet au site d'être collaboratif, évolutif et n'impose aucune limitation de contenu.

Nous vous proposons, afin d'illustrer des approches différentes, des prénoms que nous avons trouvés dans la Manche : [Vercingétorix](#), [Anonyme](#), [Flocel](#), [Beuves](#) et [Polydès](#).

1. La modélisation d'un article

Vercingétorix

Une introduction :

A l'époque où se renforcent les nationalismes en Europe, naît le culte de Vercingétorix, héros de la lutte contre César. C'est Napoléon III qui initiera les fouilles à Alise-Sainte-Reine (Côte-d'Or), reconnue (quoiqu'encore contestée) comme le site d'Alésia qui mit fin à la coalition des Arvernes et leurs alliés contre l'entreprise de colonisation de la Gaule. Pourtant, ce prénom apparaît étrangement en Normandie au XVIe et XVIIe siècle. Le prénom n'est pas toujours reconnu, écrit parfois en trois ou quatre unités, -gé devenant souvent Jean.

Un (ou plusieurs) signalement :

Valognes (Manche) 5 Mi 1400 vue 173 le 8 septembre 1598 baptême de **Vercingétorix Cappelle**, premier né de Christophe, bourgeois de Valognes et de Catherine Hasley, fille de feu Thomas nommé par **Vercingétorix Cadot**, sieur de Saint Michel parrain : Pierre Bassan, sieur de Quierqueville, vicomte de Valognes marraine : Françoise de Quintanaduenas, femme de Jacques Jallot, sieur de Hault Mostier et Saint-Rémy.

Exploitation des données :

C'est à Catteville que nous trouvons **Vercingétorix (I) Poerier/Poirier**, seigneur de Taillepied, Cartot et le Teil. Parrain en 1634, il est cité en 1617 dans les actes notariés de Saint-Sauveur-le-Vicomte. Né vers 1595, il a pour femme damoiselle Françoise Boisan/Bazan/Bassan, marraine en 1648. Ils ont pour enfants Jeanne, marraine en 1653, mais aussi Françoise, marraine en 1644, Gabrielle, marraine en 1642, Jacques, parrain en 1649 et probablement **Vercingétorix (II)**, prêtre. Il transmet indirectement, via Guillaume Poirier, sieur du Teil, et sa femme, son prénom à **Vercingétorix Belley**, né en 1641 de François, sieur de Martigny (vue 16).

On trouve aussi :

- **Vercingétorix d'Auxais**, fils de Pierre et de Scolastique de Saint Gilles, et père de Marthe et Christophe nés en 1623 et 1624 à Sainteny (vues 13 et 21)
- **Vercingétorix René de Gourmont**, grand pénitencier de l'église cathédrale de Coutances cité en 1717 à Beuzeville-la-Bastille. Né vers 1666 de Guillaume et Louise de Thieuville, il a pour grand-mère paternelle Suzanne Bazan que nous pouvons supposer sœur de Françoise ép. Vercingétorix (I) Poirier. Nous noterons que ce nom est cité à Valognes avec Charles de Gourmont, sieur des Fontaines, lieutenant en la vicomté de Carentan, sa femme Claude *des Moulières* y est marraine en 1599.

- **Vercingétorix le Sens**, parrain à Cosqueville en 1724 de **Vercingétorix le Petit**, fils de Jacques et de Jeanne.

- Nous prolongeons, quand cela s'y prête, par une étude étymologique et toponymique, un récit de la vie des saints et/ou le contexte historique et des statistiques.

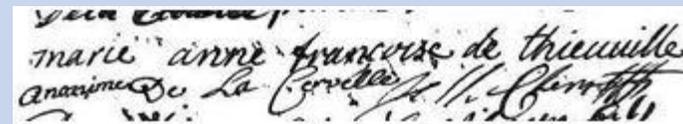
2. L'exemple d'un pseudo-prénom

Anonyme

Quoi de plus discret que ce prénom ?... qui a beaucoup à nous apprendre sur les pratiques du baptême. Ce « prénom », sorte de blanc-seing, est en pratique attribué à des enfants morts nés, mais ce n'est pas le cas dans la Manche.

Auxais (Manche) 5 Mi 1593 vue 25 le 20 janvier 1706 baptême d'Anne Charlotte, fille de Jean Jacques Gaston de Franquetot, comte d'Auxais, et de Marie Anne [de la Roche] des Aubiers parrain : Charles de Borde, seigneur de Folligny marraine : **damoiselle Anonyme d'Auxais** en présence de Raould le Tonneur et de Marie du Tellier

Le « prénom » Anonyme semble un prénom provisoire dans l'attente d'un complément de baptême, lequel en l'occurrence n'a pas dû encore avoir eu lieu. On constate cette pratique par exemple dans la famille de Thieuville où une **Anonyme** ondoyée en 1724 et reçoit ses prénoms seulement trois ans avant son mariage.



© AD Manche

RP Beuzeville-la-Bastille 5 Mi 1941 vue 24

signatures de Marie Anne Françoise de Thieuville et d'**Anonyme de la Cervelle**, marraine et parrain en 1737.

3. une histoire de translation de relique

Flocel, Flocelle

Ce prénom rare se rencontre dans la Manche et en Côte-d'Or, en accord avec l'histoire de saint Flocel.

Nous avons trouvé deux premières occurrences à Cherbourg, mais une des marraines nous a renvoyés vers Valognes.

Nous y avons découvert : **Flocel André**, fils de Pierre, parrain en 1585 de **Flocel Hervieu**, fils de Jean, **Flocel le Mestais/le Maistest**, sieur de Vaudeville, et **Flocel Prévatal**, pères en 1597, 1599, 1601 et 1603. Le premier est aussi père en 1596 et 1597 et parrain en 1596 de **Flocel le Poitevin**, fils de Robert (vue 156). Enfin **Flocelle du Monchel**, née en 1605.

Il existe dans la Manche une commune Saint-Floxel située à 9 km à l'est de Valognes.

Beaune (Côte-d'Or) paroisse saint Pierre vue 379 le 4 février 1603 mariage de Philippe Buatier avec **Flocelle Richard**, fille de Louis et de Barbe de la Mare.

Le site Nominis mentionne deux traditions. Notre relevé semble plutôt accrédi-ter celle-ci. « Saint Flocel est né vers 280 de riches parents dans le Cotentin. Converti, il s'insurge et exhorte les chrétiens et ses compagnons à ne pas assister au sacrifice au Dieu-Soleil. Dénoncé par l'un d'entre eux, il est torturé par le préfet Valérien mais il ne renonce pas à sa foi et le gouverneur le fait décapiter le 17 septembre 296, date à laquelle il est fêté...

En 912, les Bourguignons ramènent les reliques du saint. Comme, à cette époque, les Ducs de Bourgogne résident à Beaune, c'est dans cette ville qu'elles sont déposées. Les ducs font construire une chapelle dans les fossés désaffectés de la vieille enceinte contre le mur de leur château pour y exposer les reliques de Flocel. »

- Souvent la découverte de prénoms anciens nous a amené à explorer des pans entiers de l'histoire mérovingienne ou carolingienne, qui ne nous ont jamais été enseignées, voire de l'histoire romaine. Pour l'histoire religieuse, nous nous appuyons sur les travaux des Bollandistes, mais sommes bien aise de trouver en ligne des travaux plus récents, comme ce fut le cas pour Renobert dont le culte passe du Calvados à la Bourgogne (Yonne et Doubs).

4. Les influences littéraires en question

- Pour autant, nous ne souscrivons pas à toute étude. Par exemple, M. Pierre-Yves Quemener aborde la question des prénoms Gaufrid (Geoffroy), Guillerem (Guillaume) et Guido (Guy) apparus au Moyen-Âge en Bretagne, et voit dans leur succès l'influence des chansons de geste.

Beuves, Beuve

Etrange. Nulle part je n'ai trouvé de Beuve masculin, si ce n'est ceux relevés par Catherine dans la Manche. Pourtant, il était encore porté par un garçon né vers 1993 à Belfort. Le prénom est aussi extrêmement rare au féminin en dépit de saint Beuve de Reims.

Cosqueville (Manche) 5 Mi 2190 vue 9 le 7 mai 1682 mariage de **Beuve (I) Bruno le Sens** [écuyer, sieur de la Ducquerie] avec damoiselle Jeanne Loir en présence de Guillaume le Sens et Etienne Bihel

Comme attendu, Beuves (I) le Sens, qui n'a le second prénom de Bruno que lors de son mariage, est le parrain de **Beuves (II) le Sens**, né en 1676. Lui est né en 1647 : fils de Charles et de Jacqueline Clérel, il a pour parrain **Beuves (Boeuvres) Clérel**, curé d'Equeurdeville. Ce dernier est son oncle maternel, en effet Beuves et Jacqueline Clérel sont enfants de Pierre et de Jacqueline (II) le Roux. Il est aussi parrain à Cherbourg de **Beuve Girard** né en 1643, également sa parente par les Clérel. Un autre Beuves est présent à Cosqueville : **Beuves Pierre Dancel**, fils de Richard et de Jeanne le Sens, sieur de la Madeleine, témoin en 1683 et 1684. Il y a aussi **Beuves le Roy**, beau-frère de Rémon le Géard demeurant à Avranches, qui se marie en 1607 à Cerisy-la-Salle.

1.Christophe Maneuvrier, « Le récit de la translation des reliques de saint Regnobert : histoire d'une éphémère fondation monastique effectuée aux portes de Lisieux sous l'épiscopat de Fréculf », *Tabularia*, 2005

2.Pierre-Yves Quemener « Histoire des prénoms en Bretagne du Moyen-Âge à la Révolution » de publié dans la revue Kaier ar poher n°30_octobre 2010

Deux se voient affublés d'un deuxième prénom, comme si le prénom originel posait problème au curé. C'est pourtant un prénom ancien et normand : **Beuves d'Auray**, fils de Jacques né vers 1498, est baron de Montjoie et de Saint-Pois où se trouve partie de sa descendance. Certains mentionnent un **Beuve de Frôlois** (1015->1045), père de Baudry qui épouse Emeline de Normandie, dont naîtrait **Beuve (II)**. Son fils, Zacharie, épouse vers 1122 Emeline de Vignory (Haute-Marne).

Qui était le BEUVE le plus célèbre? Celui de la chanson de geste des « Quatre fils Aymon », Renaut, le personnage principal, Aalard, Richard et Guichard. **Beuve** n'y joue pas un grand rôle mais il est le père de l'enchanteur Maug(r)is, précepteur des quatre frères.

Sous chaque histoire, se cache une réalité historique. Beuve est duc d'Aigremont et frère d'Aymon, duc de Dordon(n)e (=Dordogne), tous deux au service de Charlemagne. Beuve a eu un grand conflit avec Charlemagne et s'est aggravé au point qu'il tua Lohier, un fils de Charlemagne. Quelques partisans et parents de Charlemagne, Ganelon, son beau-frère, Grifon d'Autefeuille et Fouques de Morillon ont assassiné par trahison Beuve malgré la réconciliation des deux protagonistes.

Les savants sont d'accord pour dire que ce prénom est issu du prénom germanique BOVO qui, en français, devient donc BEUVE (S), en anglais, importé par les Normands : BEVIS , en néerlandais : BOEVE, en allemand : BÜEF et en norrois : BOFI.

Polydès

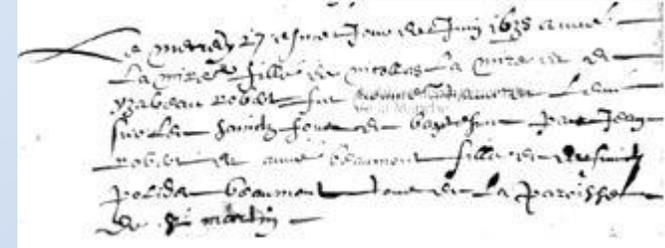
Polidès est connu comme patronyme plus que comme prénom : il a pour autre orthographe Pollidès ou Poludès, soit Polydès et semble ainsi renvoyer à une origine grecque. Pourtant la recherche par Internet renvoie à une seule source : le roman « Ponthus et Sidoine ».

Le succès de ce roman écrit entre 1390 et 1425, parfois attribué à Geoffroy (IV) de la Tour Landry, fut tel qu'il fait apparaître, dit-on, des prénoms inusités jusqu'alors, explication sujette à caution. Remarquons que son auteur présumé a un petit-fils prénommé Ponthus qui épouse...Sidoine! dont naît vers 1410 Marie.

L'auteur mêle personnages de fiction et chevaliers du 14e siècle. L'histoire se passe en Galice au 5e siècle : les Sarrazins débarquent à La Corogne et s'emparent de la ville. Thibour, roi de Galice, est tué. Son jeune fils Ponthus, héritier du royaume, est mis à l'abri par son oncle, le comte d'Esture, avec son fils, **Polidès**. Embarqués pour échapper aux Sarrazins, les enfants accostent en Bretagne et recueillis par Herlant, sénéchal de Bretagne, qui les conduit au château de Suscinio, auprès du roi.

Celui-ci les accueille à sa cour. Soucieux de leur assurer une éducation digne de leur rang, il confie Ponthus au sénéchal Herlant et **Polidès** au sire de Laval. Ponthus tombe amoureux de Sidoine, la fille du roi de Bretagne, d'où le titre du roman.

Hors de cette fiction, **Polidès Beaumont**, fils de François, épouse à Saint-Martin-des-Champs en 1590 Marie Payen, fille de feu Antoine. Il est le père de Jean né en 1604, de François né en 1607, d'Anne née en 1610, et de François né en 1613. Il décède le 7 avril 1614.



© AD Manche
RP Saint-Martin-des-Champs
5 Mi 1995 vue 111
marraine : Anne Beaumont, fille de Polidès

- Notre curiosité nous porte souvent vers les prénoms anciens parce que notre méthode d'investigation est mise en échec par la Révolution. Mais aussi les prénoms régionaux ou ceux que le XIXe s. a pu remettre en usage, ou les prénoms typiquement révolutionnaires. Nous faisons feu de tout bois avec les prénoms que nous proposent nos correspondants. Il nous suffit que le prénom ait été vu dans un acte.

Si vous êtes intéressés, merci de nous contacter via le site ou les fils de discussion de la Sarthe, Mayenne ou Haute-Marne.

Catherine Piat-Marchand

<https://prenomsrares.home.blog/>

Le testament d'Henri FOLLAIN de La Pillevessière

Acte notarié : 5 E art. 18461 (Cérences)

Photos : Jean-Pierre GUILLOUX

Transcription et notes : Johann RENARD TEMPLIER



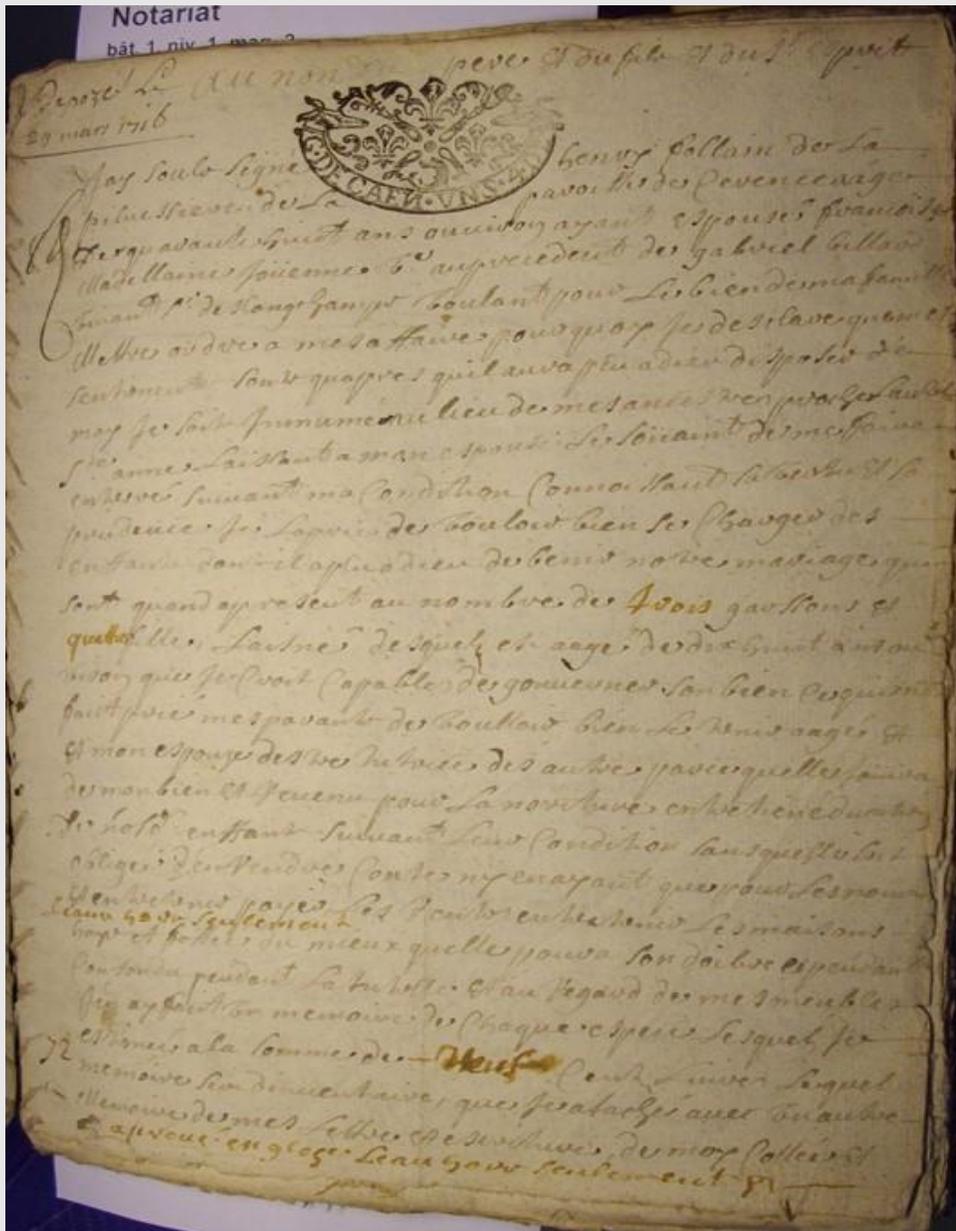
Le document suivant est un testament écrit en 1716 par Henri FOLLAIN de La Pillevessière, prévôt de la fiefferme des Estrainvilles à Cérences, peu de temps avant sa mort. Il appartient à une famille aisée de laboureurs qui est divisée en deux branches : les FOLLAIN de la Faverie et de la Pillevessière qui descendent de Robert FOLLAIN de la Faverie et les FOLLAIN de Saint Paer, de la Champagne et de la Vallée qui descendent de Ferrault FOLLAIN de Saint Paer, frère de Robert. Le patriarche est Maître Julien FOLLAIN décédé en 1614. Roturier, il s'est marié à une noble venant d'Espagne, vraisemblablement d'origine marrane, Antoinette de THORRES dont la présence dans cette région est certainement liée au monde du commerce maritime de Granville.

Dans une première partie, très émouvante, Henri FOLLAIN, visiblement très attaché à sa femme et à ses enfants, dicte ses dernières volontés.

Dans une seconde partie, l'homme fait l'inventaire des lettres et écritures concernant ses biens. Cet inventaire est très intéressant car il apporte de nombreuses informations à la fois généalogiques, sociales, économiques et historiques sur Cérences et sa région. Il permet d'observer en filigrane la « stratégie d'optimisation sociale et économique » mise en place par cette famille afin d'asseoir sa position et sa richesse en ce début de XVIIIe siècle. Cette stratégie passe par l'exercice de professions clefs qui assurent aux FOLLAIN un certain contrôle sur la production agricole (laboureur), les redevances foncières (prévôté), les biens meubles et fonciers (tabellion), les finances (procureur fiscal), le droit (avocat) et le religieux (curé). Elle est consolidée par des alliances matrimoniales appropriées avec la noblesse et surtout avec des familles d'armateurs granvillais dont le commerce maritime garantit des débouchés aux produits agricoles. Il montre en tout cas que nous n'avons pas affaire à un monde rural replié sur lui-même mais bien ouvert sur l'extérieur et bien intégré dans la vie et les circuits économiques de son époque.



Tableau : ferme normande (collection privée), Jules Rozier 1821-1882.



Déposé le 24 mars 1716 au nom du pere et du fils et du St Esprit

1. Jay soub signé **Henry FOLLAIN**¹ de La
2. Pillevesière de la paroisse de Cérence aagé
3. de quarante huit ans auviron ayant espousé **Françoise**
4. **Madellaine JOÛENNE**² v(euv)^e auprecedent de **Gabriel BILLARD**³
5. vivant S^r des Longchamps voulant pour le bien de ma famille
6. mettre ordre a mes affaires pourquoy je desclare que mes
7. sentiments sont quapres quil aura plu a Dieu disposer de
8. moy je sois innumé au lieu de mes ancestres proche lautel
9. Ste Anne laissant a mon espouse les souäints de me faire
10. enterré suivant ma condition connoissant sa vertu et sa
11. prudence. Je la prie de vouloir bien se charger des
12. enffants dont il a plu a Dieu de benir notre mariage qui
13. sont grand apresent au nombre de trois garssons et
14. quatre fille, laigné desquel est aagé de dix huit ans au
15. viron que je crois capable de gouverner son bien ce qui me
16. fait prié mes parants de vouloir bien le tenir aagé et
17. et (sic) mon espouse destre tutrice des autre parce quelle jouïra
18. de mon bien et revenu pour la nourriture entretien éducation
19. de nosd(its) enffants suivant leur condition sans qu'elle soit
20. obligé d'enrendre conte ny en ayant que pour les nourrir
21. et entretenir payer les rentes entrestenir les maisons
ce aux hoirs seulement
22. haye et fosseé du mieux qu'elle pourra son doilre⁴ cependant
23. confondu pendant la tutelle. Et au regard de mes meubles
24. j'en ay fait un memoire de chaque espece lesquel je
25. estimé a la somme de neuf cent livres lequell
26. memoire sert d'inventaire que je ataché avec un autre
27. memoire de mes lettres et écritures de moy cottée et

aprouvé en glose : *ce au hoir seulement*

1. **Henri FOLLAIN**, Sieur de La Pillevesière, fils d'**Isaac FOLLAIN**, Sieur de la Pillevesière, avocat, et de **Julienne ALLAIN**.
2. **Françoise Madeleine JOUENNE**, fille de Maître **Guillaume JOUENNE**, Sieur de la Chaussée et de **Jeanne LE SOUQUET**. Les **JOUENNE** sont aussi des laboureurs aisés de Cérences. Il ne faut pas se méprendre sur le terme « laboureur » qui à l'époque signifiait propriétaire terrien et non exploitant agricole.
3. Famille notable de Lingreville (50).
4. Douaire.

1. paraffé se consistant en cent trent quatre pieces descrites
2. en dix sept liasse que jé mise dans une petite cai[sse]
3. qui est dans le cabinet ou je couche le surplus restants qu[e]
4. des papiers communs entre mes freres, et may les deux dits
5. mémoires attaché auprésent pour servir d'inventaire ave[c]
6. ansy lad(ite) mon espouse tous lesd(its) meubles contenus
7. dans led(it) memoire parce qu'elle sera tenu d'en rendre
8. comte des deux tiers a nos dits enfants a leur en des mains
9. sans enpayer d'interets et pour nos filles elles seront mari[é]
10. lorsqu'il se trouvera partys convenable en leur donnant
11. legitiment ce qui leur apartien ce qui sera arbitré p[ar]
12. mon espouse et parants cy après dénommée mais en cas
13. que mes dits parants fussent davis contraire a celuy de mo[n]
14. mon (sic) epouse dont je cognois la vertus et la tendresse
15. pour nos dits enfants son advis l'emportera sur le leu[r].
16. Je desclare en outre nommer pour tuteur actionnaire
17. Me **André LE BRETON**⁵ mon gendre Me **René FOLLAIN**⁶ mon
18. frere Me **Jean Guill. JOÛENNE**⁷ mon beau frere pour parants
19. déléguée et a leur absence Me **Charles François FOLLAIN** et Me
20. **Jean JOÛENNE**⁸ mes neveux lesquels je prie tres instam[ent]
21. de vouloir bien prester les mains pour l'execution du
22. present et pour ad(vo)cats conscuillaires Me **François BONTE**
23. et Me **Jacques ALLAIN**⁹ (en interligne au-dessus : et Me **Robert TANQUEREY**) par lavis desquels ladite mon espouse
24. se comportera. *Les deux part de la sep[t]iesme lign[e]*
25. *et la huitiesme rayée dans la present[e]*
26. *page. En glose Me Robert TANQUEREY ser[ont]*
27. *mesdits heritiers (en interligne : tenu) exeuser la donation que*
28. *je faicte aleglise faict aujourd'huy dix^e [jour de] ma[rs]*
29. *mil sept cent quinze. Signature : H. FOLLAIN*
 approuvé en glose tenu

5. Il s'agit peut-être d'**André LE BRETON**, né le 11/07/1692 à Cérences, fils de **Pierre LE BRETON** et de Demoiselle **Charlotte de PIERRE**.
 6. Maître **René FOLLAIN**, Sieur de la Chaussée, né le 15/04/1660 à Saint-Sauveur-la-Pommeraye (50) et décédé le 15/02/1738 à Cérences (50).
 7. Maître **Jean Guillaume JOUENNE**, Sieur de la Cavée, fils de **Guillaume JOUENNE**, Sieur de la Chaussée et de **Jeanne LE SOUQUET**.
 8. Maître **Jean JOUENNE**, fils de **Denis JOUENNE**, Sieur de Hautmesnil et d'**Anne FOLLAIN**, sœur d'**Henri FOLLAIN** de la Pillevevrière, né le 14/09/1694 à Cérences (50).
 9. Il s'agit peut-être de **Jacques ALLAIN**, Sieur de la Poignardière dont le père est **Guillaume ALLAIN**, Sieur de l'Escoulandière. Cette famille d'avocats et de tabellion avait des terres à Saint-Sauveur-la-Pommeraye. Il est vraisemblable en tout cas que **Julienne ALLAIN**, la mère d'**Henri** et de **René FOLLAIN**, appartenne à cette famille, car on sait que son fils **René** est né à Saint-Sauveur-la-Pommeraye. Son parrain est un Maître **Jean ALLAIN** et sa marraine une Demoiselle **Anne ALLEAUME**, femme dudit Jean.

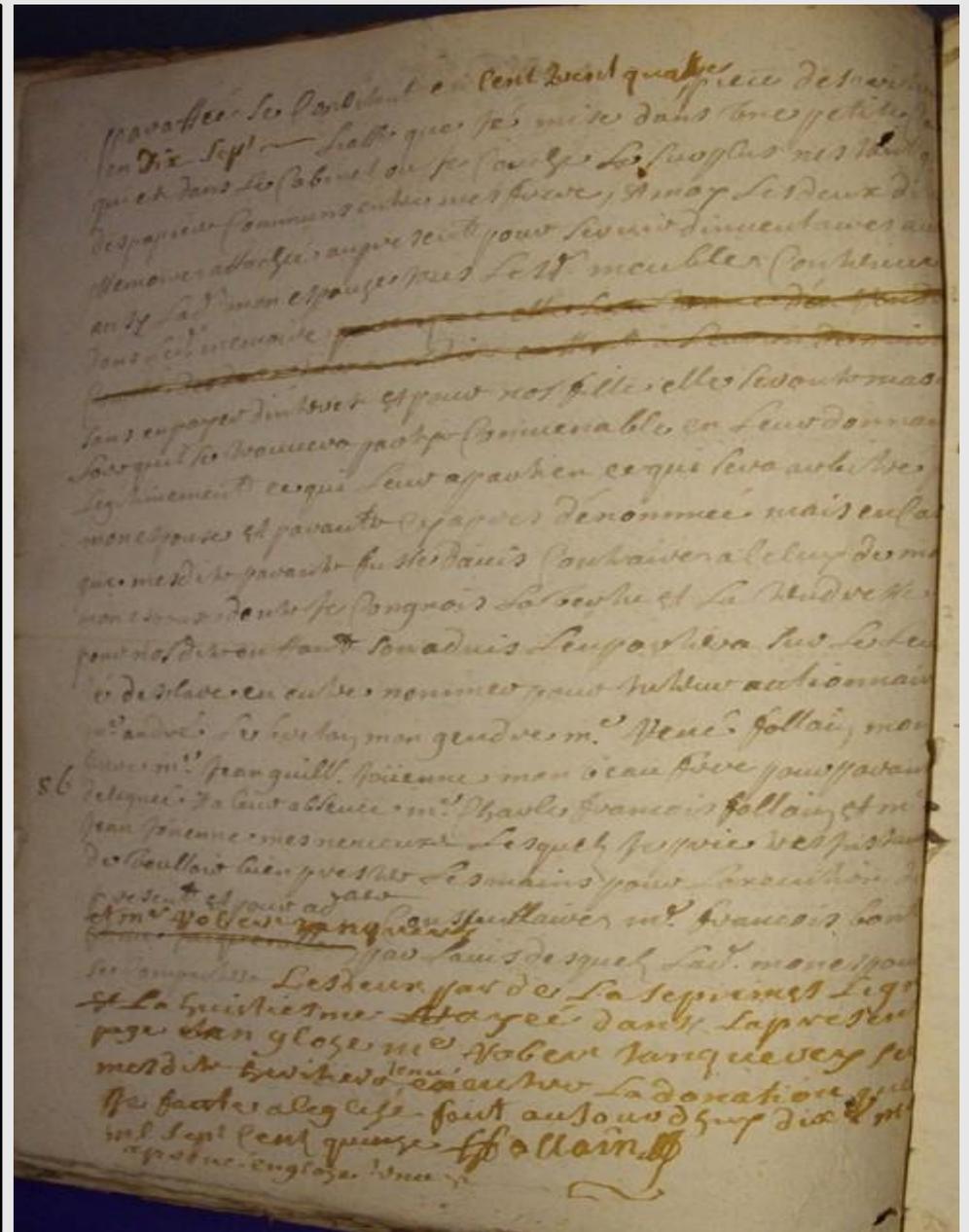
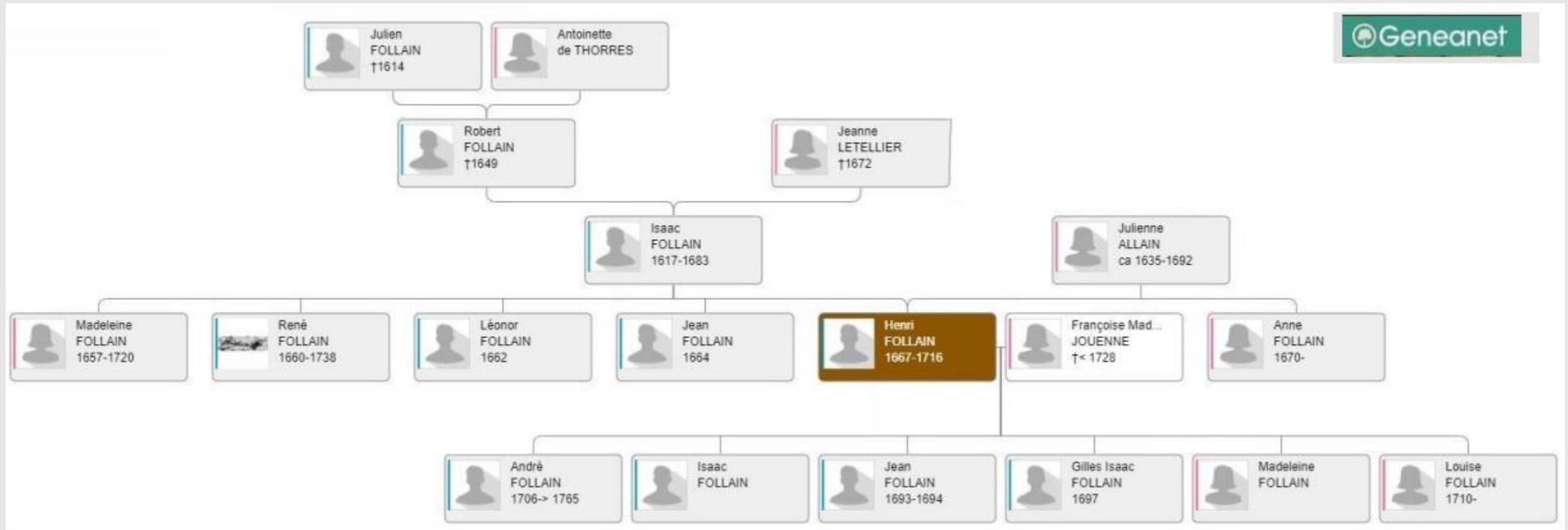


Tableau généalogique FOLLAIN

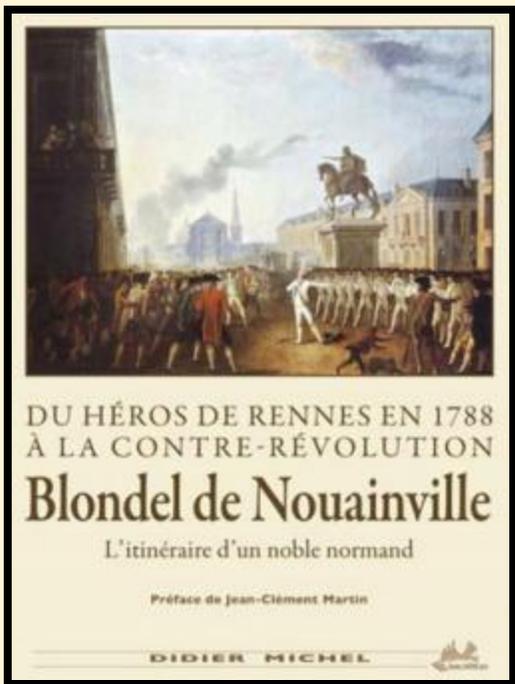


Henri FOLLAIN de La Pillevessière, prévôt de la fiefferme des Estrainvilles à Cérences

Suite du testament au prochain numéro.

LIVRES

Les auteurs nous parlent de leurs livres ...



Didier MICHEL,
Du héros de Rennes en 1788
à la Contre-Révolution.
Blondel de Nouainville.
L'itinéraire d'un noble normand,
Cherbourg, Isoète, 2012, 211 p.

Didier MICHEL <https://didiermichel.com/>

Né à Cherbourg en 1955, professeur agrégé et docteur en histoire.

Après avoir longtemps enseigné dans un lycée de Tours, il est chargé de TD par l'université de cette ville.

Il s'intéresse à la Révolution française, plus particulièrement à la pré-Révolution et à la moyenne noblesse libérale.

Ma première rencontre avec le chevalier de Nouainville fut décevante.

Dix ans après avoir commencé des recherches généalogiques, j'espérais trouver dans le manuscrit 154 de la Bibliothèque municipale de Cherbourg des renseignements sur la famille Blondel :

Rien d'autre qu'un contrat de mariage d'une famille homonyme du Bessin.

Néanmoins, la correspondance passive du chevalier, constituant l'essentiel du manuscrit 154, me parut du plus grand intérêt.

De là, une thèse, publiée en 2012.

C'est donc de ce livre, consultable à la bibliothèque de Génée50, que je vais parler.

Anne-Achille-Alexandre Blondel, d'une famille de petite, mais ancienne noblesse du Cotentin, naquit en 1753 à Nouainville, près de Cherbourg. Son père et ses oncles avaient acquis « à fief » la seigneurie du lieu, propriété des chanoines de Coutances. La famille dut-elle vite y renoncer, elle en garda le nom associé à son patronyme ; le jeune Anne-Achille- Alexandre, écuyer, portant en outre le titre de courtoisie de chevalier.

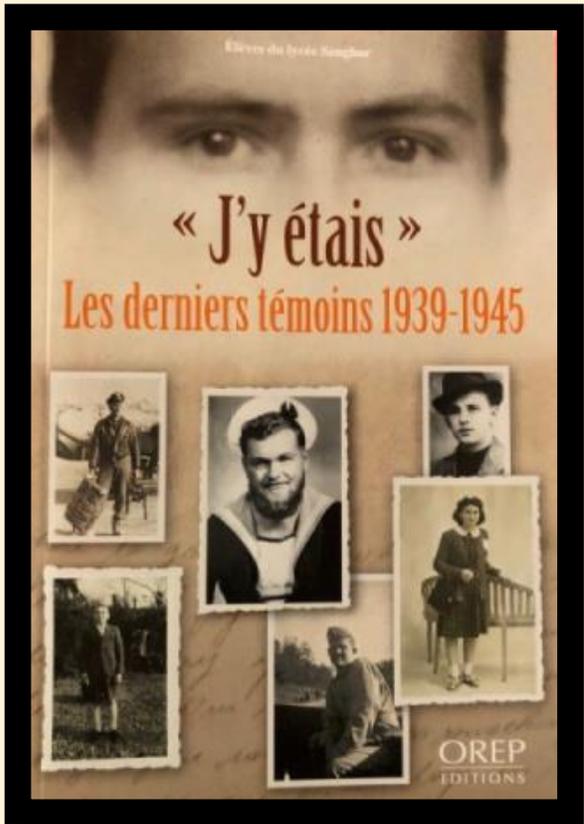
Dès l'âge de treize ans, il entra comme une sorte d'élève-officier dans la Compagnie des Indes sur un vaisseau commandé par son oncle Le Fol de La Londe. Dès 1769, au retour d'une deuxième campagne au Bengale durant laquelle on situe sa rencontre avec **Bernardin de Saint-Pierre**, il dut se reconvertir suite à la disparition du monopole de la Compagnie.

Ce fut l'infanterie, d'abord comme sous-lieutenant, puis comme lieutenant. Mornie vie de garnison jusqu'en 1788, à l'exception d'un épisode de la Guerre d'indépendance des États-Unis : en 1780, Blondel s'illustra une première fois en sauvant ses hommes d'un ouragan dans une île des Antilles. C'est cependant le contexte de la pré-Révolution qui lui permit d'obtenir une brève, mais réelle notoriété ?

Le 10 mai 1788, chargé du maintien de l'ordre à Rennes, il s'interposa entre ses soldats et des Bretons défendant les droits de leur parlement menacés par le pouvoir royal. Blondel ayant invoqué une commune citoyenneté, il devint le héros de Rennes, et fut récompensé de son action temporisatrice par la croix de Saint-Louis. Les lettres qu'il reçut alors débordent de félicitations venues de tous horizons géographiques, sociaux, mais aussi politiques.

Quelques mois plus tard, des événements d'un autre ordre avaient éclipsé la gloire du 10 mai, et Blondel avait retrouvé la vie de garnison, dans le nouveau département de la Loire-Inférieure. Le rôle qu'on lui fit jouer de protecteur de prêtres « constitutionnels » contre une population qui leur était hostile semble lui avoir déplu, mais aussi les évolutions de l'armée, défavorables aux « ci-devant ». Toujours est-il qu'il « abandonne » au printemps 1792, c'est-à-dire quand commence la guerre, rejoignant une Angleterre alors non belligérante

Ce n'était plus le cas au début de l'année suivante, quand Blondel entre dans un régiment d'émigrés sous uniforme rouge (sans qu'il soit possible de démêler la part de l'idéologique et de l'économique dans cette décision). C'est en combattant l'Armée de la République française qu'il mourut en Belgique fin 1793. Prolongeant l'évocation de cet étrange destin, deux annexes généalogiques, l'une sur la famille Blondel de Moyen-Age au Grand Siècle, une autre sur le frère, les neveux et les nièces du chevalier de la fin du Siècle des Lumières à 1879, année où disparut sans postérité le dernier Blondel de Nouainville. La biographie d'un « pays » méritant d'être connu, étayée par de la généalogie science auxiliaire de l'histoire.



Elèves du Lycée Senghor

« J'y étais »

Les derniers témoins 1939-1945

OREP ÉDITIONS

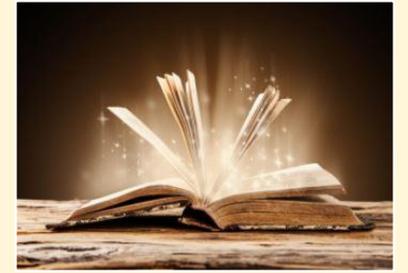
LIVRES

Les auteurs nous parlent de leurs livres ...

Présentation du recueil de témoignage « *J'y étais. Les derniers témoins, 1939-1945* ».

Les élèves du lycée Léopold Sédar Senghor à Évreux et Lucien Grillet (professeur d'histoire et géographie au lycée), OREP Éditions, 2020.

Les droits d'auteur sont reversés à l'Association *Deep Respect*.



C'est une histoire de rencontres. Une rencontre familiale qui a occasionné une rencontre avec un vétéran britannique et une association mémorielle en 2014, à l'occasion du soixante dixième anniversaire du Débarquement en Normandie. Une rencontre ensuite avec les bénévoles passionnés de **l'Association Deep Respect** qui ont permis aux élèves de retracer la vie de soldats à partir de pierres tombales de cimetières militaires ainsi qu'une partie de ce qu'a pu être leur expérience de la Bataille de Normandie, reconstituée à partir de la lecture de sites historiques comme *Omaha Beach* ou la découverte de musées comme le musée *Overlord* à Colleville-sur-Mer.

Cinq ans plus tard, plus de quinze témoignages avaient été collectés par différentes classes du lycée, grâce à l'aide de partenaires dévoués : *Deep Respect*, association basée à Vierville-sur-Mer dans le Calvados, le Comité Juno-Normandie, qui travaille en étroite association avec l'ambassade du Canada, la Ligue de l'Enseignement, la librairie Gibert d'Évreux, le Souvenir Français, l'ONAC-VG, le musée *Overlord*.

Et surtout grâce au dynamisme et la confiance des témoins, civils, anciens résistants et vétérans. Les sorties et rencontres ont été l'occasion d'une (re)découverte de notre passé comme de nos territoires. La Normandie est le point commun à ces témoignages. Arromanches, Chambois et Mont Ormel où une délégation de lycéens franco-allemands du lycée était invitée en 2019, Cherbourg, Fermanville, Maltot, St Lô,... autant de lieux souvent inconnus de nombreux élèves avant qu'ils ne prennent part au projet.

Une fois les élèves rentrés au lycée, comment les amener à intégrer ce qu'ils avaient vu ? À partager ce qu'ils avaient entendu ? À transmettre une mémoire en train de s'estomper ?

Depuis 2014, ces rencontres ont servis de modèle à un projet de long-terme sur les liens entre les enjeux d'histoire et de mémoires de la Guerre mondiale. Ainsi de nombreuses classes ont pu rencontrer des témoins ou des intervenants d'associations ou d'ONG. Les liens entre Histoire et mémoires sont mis en relation avec les enjeux des relations internationales et le rôle que peuvent jouer les citoyens en s'informant, en s'intéressant à ces enjeux et en évitant les clichés et les jugements hâtifs. En effet, les vétérans qui témoignent le font souvent parce qu'ils pensent qu'il faut garder les esprits éveillés face à des périls politiques qui pourraient ressembler à ceux qui ont plongé l'Europe dans la guerre il y a plus de soixante-quinze ans. Surtout, ils ont connu la guerre et nous souhaitent à tous de n'en jamais connaître la nature, féroce, impitoyable et perverse.

Peu à peu, il s'est avéré véritablement nécessaire de partager les témoignages et les réalisations des élèves hors des murs de l'établissement scolaire : il fallait notamment que le travail des élèves soit reconnu et que le projet puisse se poursuivre d'une année sur l'autre. L'idée de réaliser un ouvrage pour une publication a émergé de discussions avec nos partenaires, avec des amis, avec des parents d'élèves et après deux propositions de projets similaires (dont l'autobiographie du vétéran britannique Albert Figg, *Les hauts et les bas d'un artilleur*, distribué par *Deep Respect*, traduit par les élèves en 2016).

Ainsi, en 2018, Grégory Pique, directeur de OREP Éditions accepte de relever ce défi : relayer ces témoignages et leur donner une seconde vie, en quelque sorte. Mais également porter le travail des élèves à l'attention des adultes et montrer ainsi que le lycée, l'école, ne sont pas en dehors de la société et qu'ils y ont déjà un rôle à jouer.

.../...

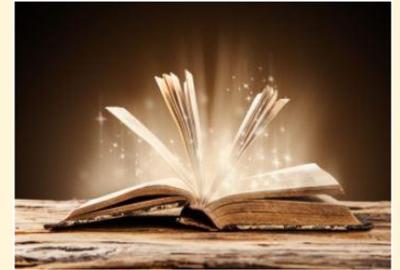
« J'y étais. Les derniers témoins, 1939-1945 »

Une première édition du recueil de témoignages voit le jour en juin 2019, à l'occasion des cérémonies du soixante-dixième anniversaire du Débarquement. *J'y étais. Les derniers témoins, 1939-1945* est la seconde édition, augmentée, du travail réalisé par plus de deux cents cinquante élèves du lycée Senghor dans le cadre du projet « *Histoire partagée, mémoires partagées* ». Ces récits de vie, relayés par des jeunes gens de 15 à 18 ans, présentent dix-sept points de vue sur la guerre, sur l'Occupation, sur la Libération. Soldats, enfants, civils pris dans la guerre, et engagés, nous livrent avec générosité leurs souvenirs, partagent leur vie quotidienne, parfois aussi leurs émotions. Témoigner, c'est pour eux un engagement, une mission même parfois. Et cette publication, une première. Seuls trois de ces récits avaient déjà été publiés sous une forme ou une autre.

Ce livre, né du projet pédagogique, pourrait se résumer en trois verbes : s'intéresser, comprendre, transmettre. Ceci afin de créer une culture de paix... et d'éviter une « perte de mémoires ». Ce sont certainement ces démarches qui ont mobilisé les élèves et sont communes à l'ensemble des contributeurs : Paul Andert, Cyril Banks, André Biaux, Clémence Burgard, Tenno Dogger, Rolande Dupont, Lucien Duval, Andrée Fleury, l'élève Tom Joret, James Kunkle, Michel Le Baron, Marie Le Gand, David Mylchreest, Eric Rackham, Jacques-Alain de Sédouy, Roy O'Neill ou Ian Patrick. Depuis la rencontre, certains nous ont quitté. Nous pouvons retrouver un peu de leur souffle dans ces textes.

LIVRES

Les auteurs nous parlent de leurs livres ...



Le site internet du projet Histoire partagée, mémoires partagées au lycée :

<https://lgrillet.wixsite.com/histoire-memoires/accueil>

Quelques réactions d'élèves à voir et à écouter à partir de cette page du site :

<http://senghor-lyc.spip.ac-rouen.fr/spip.php?article1314>

OU

<https://lgrillet.wixsite.com/histoire-memoires/salon-du-livre-2018>

Les élèves du lycée Léopold Sédar Senghor, Évreux et Lucien Grillet, *J'y étais. Les derniers témoins, 1939-1945*. OREP Éditions, 2020.

Les droits d'auteur sont reversés à l'Association Deep Respect :

<http://deeprespect.org/about-us>

Les références de l'autobiographie d'Albert Figg, traduite en 2016 par les élèves :

Albert Figg, *Les hauts et les bas d'un artilleur, l'histoire de ma vie*. 2016

<https://www.robstolkconcepts.nl/boeken-1/les-hauts-et-les-bas-d-un-artilleur>



LETTRES INÉDITES DE LA SOMME



ENQUÊTE :
Jean-François ROUSVAL



Ces documents nous ont été envoyés par Mme Paulette DELARUE, du forum Manche Généalogie.

Dans l'enveloppe, des lettres qui dormaient au fond d'un placard depuis des années, quelques photos d'époque, quelques documents administratifs. 16 lettres qui nous racontent la vie de Charles ROUSVAL, un jeune breton de Lanvellec envoyé à la guerre en 1916 sur le front de l'Est.

Pendant deux ans il écrit à ses parents quand il peut, au rythme de ses déplacements et des événements militaires.

Certaines de ces lettres racontent des anecdotes souvent drôles, d'autres sont touchantes, certains nous font partager l'horreur de ce que ce qu'ont subi ces jeunes souvent arrachés à leur campagne pour être brutalement plongés au cœur d'une guerre sans pitié.

Il faut croire comme il le dit dans une de ses lettres que quelqu'un le protège de là-haut, car il réchappe plusieurs fois de peu au pire. Il a la chance d'en sortir vivant.

Personne ne sait comment ces lettres sont arrivées là.

Merci pour leur aide à Karine LETOUZÉ et Hilda GARGATTE de Fermanlivres et à Bernard RAOULT pour nous avoir ouvert sa collection de cartes postales d'époque.

Camaret 22 septembre 1916

Bien chers parents

Nous venons d'arriver aujourd'hui d'une marche manœuvre de 24 heures. Nous partîmes hier à 10 heures du matin et nous sommes rentrés aujourd'hui à la même heure. Mais il ne faudrait pas beaucoup de ces exercices-là pour nous envoyer tous à l'hôpital. Je ne serais même pas étonné si je me voyais malade dans quelque temps. Nous devons cantonner dans une ville située à 10 Km d'ici, et y passer la nuit.

Nous y sommes arrivés vers 5h hier soir, on avait bien un abri, ma section était encore dans une salle de danse, mais pas un brin de paille pour dormir. Force nous a donc été de coucher sur le plancher nu, avec le sac pour oreiller. Mais comment voulez-vous dormir sur le bois ; on était trop énérvés. On a commencé à faire le café à 9 h du soir, et on a fini à 1 h ½ du matin.

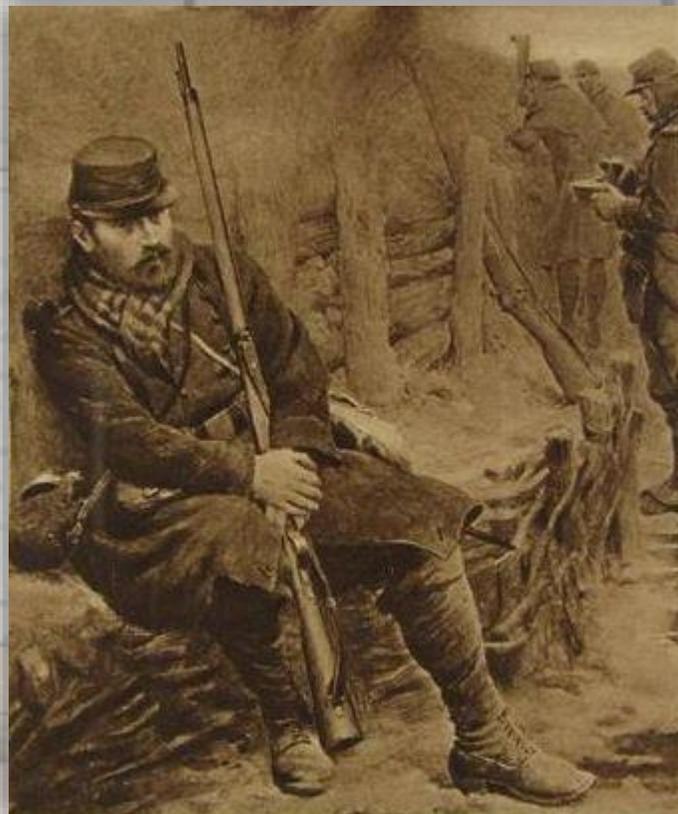
Après cela comme le soldat est par nature quelque peu fureteur, voire même voleur, j'ai réussi à trouver un peu de foin ayant servi de literie à un cheval, il était un peu mouillé, mais vu les circonstances il ne fallait pas être difficile, hein, et de cette façon j'ai pu sommeiller 2 heures car pour 4 h on était encore debout prêt à partir, mais un peu éreintés.

Fort heureusement que nous ne sommes pas de nature à faire de bile, car j'ai bien ri pendant cette nuit. Le caporal n'était plus maître de nous. N importe qu'est-ce qu'il disait, on l'envoyait à la balançoire. Le sergent est arrivé à 2 h du matin, ne pouvant pas distinguer le rouge du blanc avec sa cuite. Quand il est allé pour se coucher, sa paille avait disparu on se l'était partagée, moi-même j'avais réussi à prendre un peu de sec pour couvrir le mouillé, j'ai installé ça sous une table, et de là je me tordais les cotes en entendant le sergent jurer après ses voleurs.

Ah oui ! vous savez il faut être soldat pour savoir ce

que c'est que la vie militaire, néanmoins ça ne me donnerait pas envie de m'engager. Ah ! nom de Dieu non. La fuite ! Enfin je ne vois plus grand-chose à vous dire pour le moment. On ne cause pas encore de départ. Dans quelque temps je demanderai peut-être une permission de 24 Heures. En attendant le plaisir de vous voir je suis votre fils qui vous aime et vous embrasse de loin. Je me couche tout de suite j'ai la tête éventrée, on a eu froid cette nuit. Bonjour à tout le monde.

Charles



Beaucamps le Vieux 5 Février 1917

Bien chers parents,

Henry est tellement fainéant qu'il n'a pu arriver à la gare à l'arrivée du train. Je l'ai attendu un moment, car j'étais un peu embêté ne sachant pas de quel côté aller. Je demandai à un vieux bonhomme la direction à prendre pour le Xème arrondissement. Venez avec moi qu'il me dit je vais vous conduire. Je le suivais pendant quelques pas mais méfiant je lui demandai le prix qu'il me prendrait. Je paierai le métro dit-il et ce sera 2 f 50.

Non mais t'es pas un peu louftingue que je lui réponds. Et laissant là le vieux ahuri, je prends le métro tout seul pour trois sous et je descends à la porte St Denis. Je n'ai pas eu beaucoup de peine à le trouver.

Ici il fait un froid terrible Lanvellec ce n'est rien. Il y a de la neige partout. Ce que je regrette le plus c'est mon lit. Je n'ai pas eu trop froid néanmoins cette nuit. Peut-être arriverais-je encore pour 7 jours cette semaine. Je n'ai pas encore vu le chef. Vaut autant que j'en profite peut-être pendant là, le beau temps sera revenu c'est toujours 14 ou 15 jours à passer hors d'ici.

Ma compagnie n'est pas encore toute rentrée, aussi je n'ai encore rien fait je me chauffe auprès d'un bon feu. Je n'ai pas eu mal aux jambes ni au pied depuis. On dirait qu'ils se guérissent lorsque on approche de la zone armée. Ne soyez donc pas étonnés si je n'écris pas c'est que je serai en route. Je sais bien que c'est un peu loin pour le voyage, mais que je sois fatigué de cette façon ou d'une autre cela revient au même. Et puis on ne refuse jamais une permission. Les camarades le tourneraient en ridicule. Votre fils affectionné qui vous aime

Rouxval Charles

X le 24 Mars 1917

Bien chers parents,

Je vous assure que je n'ai pas tant travaillé depuis 2 ans. C'est à peine si on a le temps de manger. On travaille même la nuit. J'ai mal aux bras, nous ne manions que poids lourds. Demandez donc à Paul s'il est toujours là ce que c'est que les 155 il vous le dira, 43K 700 chacun. 6700 en 2 jours déchargés. J'ai attrapé une fluxion à la bouche. J'ai eu chaud en travaillant et comme les boches avant de partir ont tout démoli, il n'y a pas besoin de fermer les fenêtres pour empêcher les courants d'air. J'ai un peu mal à la tête, nous sommes à 1Km des batteries, il faut gueuler pour s'entendre. Ah les malheureux boches qu'est-ce qu'ils prennent en ce moment. Mais nous aussi on reçoit quelques choses les bombes viennent 5-6 fois par jour. Les obus tombent par centaines. Je l'ai échappée belle aujourd'hui un obus est tombé à 20m de moi, un autre presque au même endroit et j'ai été quitte pour la peur. Je crois qu'on part demain. Je vous vous écrirai sitôt rentré au dépôt. Faudrait pas vous inquiéter en cas où je ne pourrais pas écrire c'est le recul des boches qu'est la cause de tout ceci. Il faut tout déménager. Votre fils qui vous aime et vous embrasse.

Rouxval Charles

Bien chers parents,

Nous avons encore déménagé samedi. Nous sommes maintenant à droite de la même ville, sud-Est. On est à 1Km d'elle. On peut y aller tous les soirs seulement il n'y fait pas bon se promener. On risque sa peau. Aujourd'hui les boches l'ont salement bombardée. J'ai compté 25 et des gros encore. Le premier obus a passé à midi et demi. Je revenais de la cuisine avec une marmite de jus, quand tout à coup j'entends un sifflement que j'avais encore entendu il y aura bientôt un mois. Instinctivement je me fous à plat ventre, ne me préoccupant guère de renverser le café. Aussitôt une détonation formidable qui ébranla toute la terre et les vitres. L'obus est tombé à 100 mètres du village où nous cantonnons, sur la ligne de chemin de fer. Mais il n'y avait pas de danger pour nous c'était la gare qu'ils visaient. Ils lançaient cinq obus par quart d'heure. L'après-midi je suis monté avec mon aspirant sur une colline qui domine toute la ville Ah ! ils l'ont bien repérée les vaches : hier toute la journée le canon n'a cessé de tirer sur les avions. J'en ai vu au moins une quinzaine, nous faisons l'exercice en dessous. Je trouve même drôle qu'ils ne tirent pas sur nous avec leurs mitrailleuses. Un beau jour ils vont aussi nous repérer. Je ne sais même pas si ce soir, hum, comment cela va se passer. Mais vous comprenez je m'en fous les caves sont profondes et solides, ils peuvent jacter. Il ne faut vous illusionner que tout ça me démoralise et m'encafarde, oh non, loin de là. Je n'ai pas fait plus cas de ce bombardement que si j'avais été à Lanvellec. C'est bizarre j'étais aussi calme que si de rien n'était et pour un bleu, c'est beaucoup. Je n'ai pas entendu le nombre exact des victimes je sais qu'il y a 6 morts, une quinzaine qui ont été enterrés par les explosions avec la jumelle de mon aspirant je voyais les malheureux courir vers nous j'ai vu deux tomber dans le pré à 800 mètres de nous. J'ai été pour aller voir l'aspirant m'a empêché. Pourtant je n'avais presque rien à craindre pour aller voir s'ils étaient morts ou blessés.

Demain vous verrez sans doute sur le journal les dégâts commis, j'aurais pu aller voir, mais j'aime mieux rester vous écrire. C'est plus sain.

Bien le bonjour aux amis par-là, et surtout ne vous faites pas de bile à mon sujet tant que je serais ici, il n'y a à craindre, ceux qui sont là-bas, face aux boches sont dix mille fois plus exposés que moi. Ils ne doivent pas être à la noce, mais Fritz non plus. On les aura : allez. Votre fils affectionné qui vous embrasse bien fort.

Charles



D-D 12 Mai 1917

Bien chers parents,

**Profitant que je sois en ville, je me suis fait
Photographier hier. Ce n'est pas très réussi
mais enfin ça peut aller. Cela fait plus d'un an
depuis Brest. Aussi vous pourrez faire la
différence qu'il y a entre un bleu et lorsqu'on
a bientôt 18 mois de service.**

Mon bras ne me fait plus mal à présent.

**Il était seulement engourdi. Cela a duré trois
jours. Je n'ai pas voulu vous le dire tout de suite.
Vous auriez peut-être cru que c'était plus grave.**

**C'est un officier allemand prisonnier que
j'emmenais au camp qui voulant s'évader me
frappa avec un caillou qu'il avait mis dans son
porte carte. Mais au lieu de ma tête c'est mon bras
qui écopa. J'ai dû cogner dur à mon tour car d'après ce qu'on
m'a dit il est toujours à l'hôpital, son état est grave. Quant à
moi ça va, il peut en venir d'autres.**

**Notre division va être relevée aujourd'hui sans doute
que les permissions vont recommencer.**

Bien le bonjour à tout le monde par là.

**En attendant le plaisir de vous voir, je suis votre
dévoué fils qui vous embrasse.**

Charles



Aux Armées 10 Juillet 1917

Bien chers parents,

**Un mot pour vous faire savoir que je suis
toujours en assez bonne santé désirant que
tout le monde soit de même. Nous passons
en ce moment de dures épreuves. Voilà 4
jours que nous sommes en première ligne, et
c'est terrible, terrible.**

**C'est à faire blanchir les cheveux, si j'en sors
ce sera un miracle.**

**Je ne puis pas vous écrire plus souvent, toute
la nuit on veille, et tout le monde, personne
ne dort le matin cinq boches ont voulu sauter
dans l'endroit où j'étais.**

**Heureusement que je les ai aperçus à temps.
On n'est pas une minute tranquille. Hier soir
j'ai été fortement commotionné par un obus.
J'ai mal à la tête et je n'entends pas très
bien. J'ai des étourdissements. Avec cela on a
de l'eau et de la boue jusqu'aux genoux.**

**Je croyais avoir vu quelque chose lorsque je
suis monté en ligne la dernière fois mais c'était un jeu
d'enfants à côté d'ici. Vous pouvez croire qu'on sera content
lorsqu'on sera relevé d'ici. C'est surtout l'odeur qui s'exhale
qui rend malade. On ne voit que des cadavres déterrés à
chaque fois. Ah ! Je vous dis c'est horrible.**

**Il est temps que je finisse. J'entends encore les froufrous
qui sifflent je vous prie de m'excuser auprès de amis,
mais je ne peux pas écrire. En attendant le plaisir de vous
voir, je suis votre dévoué fils qui vous aime et vous embrasse
bien fort. Bonjour à tous. Ça barde encore.**

Charles

Beuvardes Aisne 1er Août 1917

Bien chers parents

Enfin nous voilà encore sorti de la fournaise pour un moment aussi je m'empresse de venir vous donner de mes nouvelles qui sont très bonnes pour le moment.

Je vous assure que nous avons eu là de terribles épreuves au bout de 4 jours de première ligne. Le major nous a fait mettre en réserve pour nous reposer une nuit. Ce secteur est pire que Verdun.

Les autres régiments ne restaient que 4 et 5 jours.

Nous autres on a tenu 17 jours.

On a attaqué et contre-attaqué cinq fois en 4 jours et repoussé 3 ou 4 attaques boches. 9 régiments ont passé par là. Pour essayer de prendre 200 mètres de terrain on prenait bien la tranchée, mais impossible de la tenir. Aussi c'est horrible de voir les cadavres qui sont restés sur le terrain. Lorsque le soleil chauffe un peu l'air est contaminé.

Dans la nuit de 26, nous avons encore eu une bonne nuit. Ces moments je ne les oublierai jamais. En l'espace de cinq minutes 16 de mes meilleurs camarades sont tombés blessés autour de moi. Il ne restait qu'un autre et moi de valide.

Tous ils m'appelaient par mon nom, me demandaient à boire. Je n'avais rien pour moi-même, et me suppliant de les mettre à l'abri. J'ai réussi à en trouver 4 en attendant les brancardiers. J'étais plein de sang, noir de poudre, et 24 h qu'on n'avait pas mangé et à la fin je suis tombé. Le lieutenant m'a permis d'aller me reposer quelques temps. Un de mes camarades blessés est de Brest.

Nous étions ensemble depuis le premier jour. J'ai écrit à sa mère pour lui dire qu'il était blessé.

Je viens d'apprendre qu'il est mort à l'hôpital.

Il avait cinq blessures quand je l'ai soulevé pour le mettre à l'abri, la moitié de ses dents sont tombées par terre.

Il me semble qu'il y a tout de même quelque chose qui veille sur moi et qui me protège. J'ai eu des éclats partout sur mon casque, sur le dos sur mes souliers. Ma capote est toute trouée pas un ne m'a fait mal.

Dans la même nuit du 26, j'avais été trois fois en patrouille sur la plaine sans savoir où j'allais. A la fin je m'étais perdu j'arrive à quelques mètres de la barricade Boche. La troisième, mes camarades se débinent car il tombait des grenades. Je reste tout seul dans un trou d'obus. Quand ils se comptent le sergent s'aperçoit que je manquais. Personne ne voulait me chercher. A la fin il y a un qui vient tout de même, et on part à toute vitesse. Une autre compagnie envoie encore une patrouille au même endroit 10 minutes après. Il arrive une rafale de 15 qui en blesse 4 et en tue 1. Car c'est comme toujours, il ne passait pas une journée sans que notre artillerie tire sur nous.

Enfin je suis content car ce sont les bretons qui ont tenu tête aux boches dans ma Compagnie. Les vieux foutaient le camp, mais la classe 17 était un peu là.

Poulmarch est, je crois, proposé pour une citation. Ils n'étaient partis qu'à 6 après le bruit au moment de la contre-attaque. Moi il y a quelqu'un qui m'a retenu par la jambe et m'a tiré dans le boyau. Mais c'était plus fort que moi quand j'ai vu Poulmarch disparaître dans la fumée je pensais plus le revoir. Mais ils n'ont pas été plus de 3 à 4 secondes dehors.

Enfin souhaitez bien le bonjour aux amis par là.

Je ne suis pas encore bien entrain pour écrire. J'ai toujours le canon dans la tête. J'ai été commotionné 3 fois et enseveli 2.

On commence encore à blaguer on oublie vite ses souffrances Je ne vois plus grand chose à vous dire pour le moment.

En attendant le plaisir de vous voir je suis votre dévoué fils qui vous aime et vous embrasse .

Depuis le 8 juillet jusqu'au 29 nous n'avons dormis que 2 h par 24 h

Charles



T-C : 7 Septembre 1917

Bien chers parents, Je ne nie pas je suis resté 6 jours sans vous écrire. Ce n'est ni une faute ni un oubli comme vous avez l'air de le croire, mais seulement on ne ferait pas mal de vous envoyer, vous autres civils pendant quelques jours patauger dans nos boyaux. Vous vous rendriez peut-être un peu compte de la vie du poilu en tranchée. Le soir votre petit travail fini, tranquillement au coin du feu, vous n'avez rien à faire que penser à l'absent, ensuite le chaud plumard vous attend. Vous me disiez que les orages sévissaient au pays. Eh bien imaginez-vous que ces jours-là, après avoir travaillé toute la journée, il vous aurait encore fallu rester toute la nuit dehors, au milieu d'un champ les pieds dans la boue, trempés jusqu'aux os, avec la perspective de voir un boche vous sauter sur le râble, avec un rigolo au poing et un poignard à travers la gueule. A minuit à la relève, vous croyez vous reposer un moment, en arrivant vous trouvez votre pc écroulé, ce n'est pas le moment de se croiser les bras, faut prendre la pelle et la pioche pour déblayer, cela vous demande deux heures de travail. Une 1/2 heure après c'est l'heure de partir pour le jus. 2 kilomètres de boyau dans la mélasse. Et cela pendant huit jours. Enfin chers parents je vous pardonne je sais que vous ignorez ces détails. Ah faut que j'achève, j'entends le signal d'alarme, c'est encore les boches qui nous balancent du gaz, ils ont le vent pour eux et nous font chier tous les soirs

Votre fils qui vous aime.

Charles Rouxval

Aux Armées 5 Octobre 1917

*Bien chers parents,
Je viens vous rendre réponse à votre lettre que j'ai reçue hier soir. Il ne faut pas m'en vouloir si je ne vous ai pas écrit. Je m'attendais à partir en perm à chaque instant, mais elles sont arrêtées en attendant la rentrée des autres. Cela sera dans quelques jours je suis le cinquième maintenant pour le départ. Poulmar est en première ligne depuis 2 jours. Il n'y fait pas bien bon car il pleut les boyaux sont tout de suite remplis de boue.
Je ne vois plus grand chose à vous dire pour le moment. Bien le bonjour à tout le monde par là. En attendant le plaisir de vous voir je suis votre dévoué fils qui vous aime
Au revoir
Charles*



Beaucamps le Vieux 1er Novembre 1917

*Bien chers parents,
J'ai changé de cantonnement depuis la dernière fois. Je suis maintenant à Beaucamps le Vieux, deux kilomètres plus loin. Notre logis n'est pas des plus modernes, et des plus confortables néanmoins on y passerait bien la durée de la guerre. On est bien nourris 2 quarts de vin par jour, l'ordinaire change à tous les repas. L'exercice n'est pas trop dur. Comme il pleut tous les jours, on reste dans nos cantonnements. La plupart de nous vont en corvées, pour battre le blé, presser les pommes, et arranger les routes. Pour nous distraire le dimanche il y a des concerts. Dans 1/2 heure ça va commencer. De cette façon on ne trouve pas le temps si long. Je suis entré de nouveau dans la clique Il y a un détachement de parti aux tranchées, de ceux qui étaient les premiers arrivés. Nous autres on ne tardera pas non plus à être dirigés sur les dépôts divisionnaires pour y passer l'hiver. Je ne pense pas avoir de permission avant le 1 de l'an, ou le mois de Février, c'est-à-dire 4 mois dans la zone des armées.
Donnez-moi des nouvelles du pays.
Au revoir. Votre fils qui vous aime.
Charles*

Beaucamps le Vieux 1er Novembre 1917

Bien chers parents,

J'ai changé de cantonnement depuis la dernière fois.

Je suis maintenant à Beaucamps le Vieux, deux kilomètres plus loin. Notre logis n'est pas des plus modernes, et des plus confortables néanmoins on y passerait bien la durée de la guerre. On est bien nourris 2 quarts de vin par jour, l'ordinaire change à tous les repas. L'exercice n'est pas trop dur.

Comme il pleut tous les jours, on reste dans nos cantonnements. La plupart de nous vont en corvées, pour battre le blé, presser les pommes, et arranger les routes. Pour nous distraire le dimanche il y a des concerts. Dans 1/2 heure ça va commencer. De cette façon on ne trouve pas le temps si long. Je suis entré de nouveau dans la clique Il y a un détachement de parti aux tranchées, de ceux qui étaient les premiers arrivés. Nous autres on ne tardera pas non plus à être dirigés sur les dépôts divisionnaires pour y passer l'hiver. Je ne pense pas avoir de permission avant le 1 de l'an, ou le mois de Février, c'est-à-dire 4 mois dans la zone des armées.

Donnez-moi des nouvelles du pays. Au revoir.

Votre fils qui vous aime Charles



Beaucamps le Vieux 18 Novembre 1917

Bien chers parents,

Je suis toujours bien portant malgré le froid terrible. Il y a de la glace et de la neige depuis quelques jours. Je n'ai pas trop froid la nuit. Nous avons un sac de couchage en toile neuve qui remplace les draps, deux couvertures, une toile de tente et en plus sa veste et sa capote pour nous couvrir.

Nous sommes avec des réfugiés dans une maison de cette façon il y a un bon feu toute la journée on fait de la marmelade de pommes ou bien on chauffe du cidre. Notre ordinaire change à chaque repas On a deux quarts de vin par jour l'après-midi un bouillon sans pain, une portion de viande, avec soit du macaroni, de la purée, des fayots, de la salade, du riz et comme dessert de la confiture ou du fromage. Le dimanche nous avons 1 quart de café après-midi et thé le soir.

Vous voyez donc qu'on est loin d'être malheureux, et la personne qui vous a dit cela a du certainement se méprendre sur mes paroles. Vous pourrez me faire faire un passe-montagne, mais ne l'envoyer que lorsque je vous le demanderai. Ca garantit la tête pour dormir.

De l'argent j'en ai encore 13 Fr donc j'en ai suffisamment assez pour le moment.

Le dernier détachement est arrivé vendredi ici, il ne reste plus personne de la classe 17 dans les dépôts. On a été très heureux de revoir les anciens camarades. La clique a été à la gare du Vieux Rouen les chercher. J'ai bien ri avec beaucoup d'eux. Ils avaient presque envie de pleurer en entendant le canon et en voyant les éclairs que ça produit dans la nuit. C'est comme les éclairs de chaleurs en été.

Ne voyant plus rien à vous dire pour le moment, je finis ma lettre en vous embrassant bien fort

Votre fils affectueux qui vous aime

Charles 34 Cie

Bonjour à tout le monde j'ai reçu une lettre de Pierrette.

Souvenir à Eugene Le Roux. J'aurai bien voulu le voir.

Aux Armées 29 Novembre 1917

Bien chers parents

J'ai été bien surpris de recevoir la lettre de papa hier.

Depuis deux ans bientôt, c'est la première fois qu'il m'écrit.

Je suis toujours à l'arrière au T-R. Le régiment est en

ligne depuis 22 jours. Il doit rester un mois. Je dois monter

Mercredi en huit remplacer mon camarade pour ce jour.

Ma Compagnie sera en réserve je ne serai donc pas obligé de monter en tranchée cette fois.

Ce n'est pas le rêve paraît-il c'est beaucoup plus terrible que le secteur de St Quentin.

Dimanche nous avons eu une émission de gaz. On croyait

d'abord que c'étaient les cuisiniers qui faisaient du

chocolat. J'ai été légèrement indisposé, maintenant cela ne paraît plus.

Je finis ma lettre car le concert va commencer. Nous 30

musiciens et clairons dans la même baraque. Aussi je vous

prie de croire qu'on en fait.

Nous cassons des pierres tous les jours ou bien on en

extrait dans les carrières. Je commence à avoir fait tous les

Métiers.

En attendant le plaisir de vous lire je suis votre fils

dévoué qui vous embrasse affectueusement.

Charles clairon 329 inf 13 Cie Section 9

Nous n'avons plus le droit de mettre notre adresse sur l'enveloppe.

Crugny 9 janvier 1918

Bien chers parents,

Pour le premier de l'an on ne s'est pas embêté. Avec les clairons du 4ème bataillon on a fait le (converse Saint Malo) pour ajouter quelques choses de bon au menu de l'ordinaire.

A douze on n'a bu rien que 4 bouteilles de champagne et 24 litres de pinard, dansé au son de l'accordéon jusqu'à minuit.

Avant mon départ je n'entravais rien aux polkas et aux valse. Aujourd'hui je rendrais des points à beaucoup de jeunes filles de Lanvellec.

Avant-hier il y avait concours de chant. Je suis classé 3ème dans le bataillon. J'ai eu un paquet de cigare comme prix, la voix me revient.

Demain matin nous quittons le pays pour monter en ligne.

Il paraît que le deuxième tour de permission commence le 29 janvier mon tour arriverait donc d'après le pourcentage à la fin février.

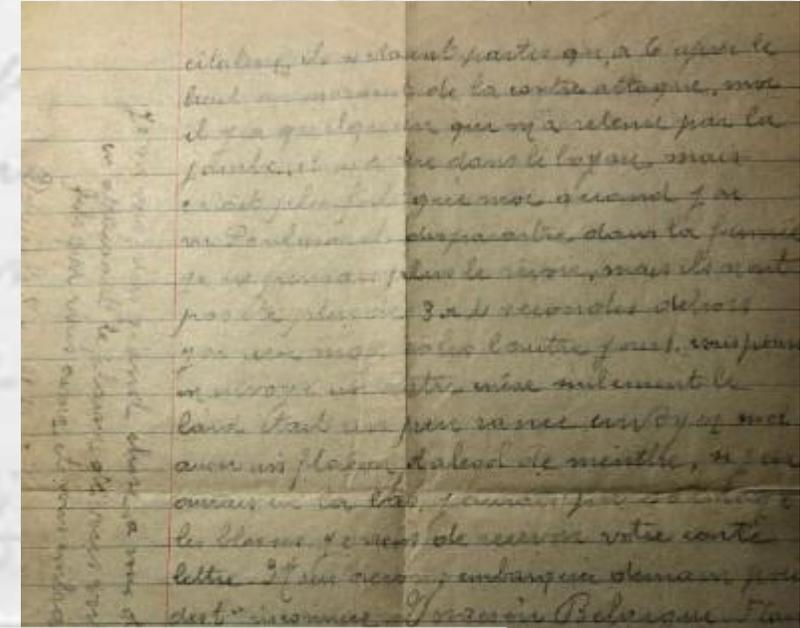
Cette fois ci je ne vous le dirai pas, de cette façon vous ne serez à compter les jours pour m'attendre.

En attendant donc le plaisir de vous voir, et de vous lire

je suis votre dévoué fils qui vous aime, et vous embrasse.

Affectueusement à vous.

Charles



des amis, mais je ne puis pas écrire. En attendant le plaisir de vous voir, je suis votre dévoué fils qui vous aime et vous embrasse bien fort
Charles
Bonjour à tous



Moyvillers 11 mars 1918

Mes chers parents

Il est dix heures du soir, mais ne vous émotionnez pas pour cela. Il y a des camarades permissionnaires qui sont rentrés ce soir. Nous avons fait un tour en ville, et ma foi je suis légèrement ému ce soir, chose qui n'arrive que très rarement d'ailleurs. Les copains sont aussi plus ou moins ivres. Aussi il m'est totalement impossible de trouver une idée pour vous transmettre, c'est la crise du rire.

Presque tous les jours nous donnons des concerts. Hier nous avons été à l'artillerie. Il y avait une grande fête : grandes courses de chevaux (cela me rappelle Saint-Efflam), toute sorte de jeux concours de grimaces dibr freel enfin c'était assorti.

A chaque morceau qu'on jouait nous avions un quart de pinard et pour le terminus : champagne, biscuits, cigares, c'est la nouba quoi.

Demain c'est la fête de la division nous devons encore y aller. De cette façon nous tiendrons jusqu'au bout.

Il m'est impossible de vous écrire davantage, mes camarades se figurent que j'écris à ma poule et me laissent pas tranquille. Je rigole de trop. Il y a des numéros à la clique. Le bonjour à tout le monde par là. En attendant le plaisir de vous lire je suis votre dévoué fils qui vous emme.... pardon qui vous aime.

Charlot

Petite sœur tout te laisse croire que je suis réellement maboul n'est-ce pas, en effet comme je vous l'ai encore répété je suis légèrement dans les vignes du seigneur mais c'est une chose qui peut arriver à tout le monde, personne n'est infailible. Si Jean et papa sont de même chère maman tu pourras dire que c'est le pêle-mêle. Toute la famille Rouxval en viande saoule.

Il faut tout de même que je termine, c'est un ordre supérieur, je viens d'entendre l'alerte pour les avions. Ils passent tous au-dessus de nous pour aller sur Paris. A entendre le ronflement des moteurs ils doivent être beaucoup 60 au moins.

Je plains les malheureux Parisiens ils vont déguster quelque chose. On verra le résultat demain sur les journaux.

anglais qui nous ont délivrés
Pendant ce temps là ils sont arrivés de
front se vantent d'avoir ichagye
une belle course. C'était tout de
même plus intéressant que la
guerre de tranchée, au moins
on voit la gueule de l'ennemi
L'autre jour je me suis trouvé avec
3 autres de mes camarades et me
à me avec 3 boches dans une cave
cherchant du vin. D'un côté comme
de l'autre on a eu de la frousse
et je vous assure que j'ai mis à
l'épreuve mes jambes de 20 ans
je raconterai tout au détail
plus tard. En ce moment nous
sommes au repos pour quelques
jours on part demain pour une
destination inconnue
Votre fils Bonjour à tous par là
Charles

Armées 3 avril 1918

Mes chers parents,

Si vous avez lu les journaux, vous avez entendu parler de mon régiment. Nous étions autour de Noyon. Sans nous autres, vous pouvez dire qu'en ce moment les boches seraient à Paris.

Lorsque nous sommes arrivés, les Anglais se débinaient. Nous avons reculé pas à pas pendant 40 Km.

Les morts sont peu nombreux mais beaucoup de prisonniers. Moi j'ai été deux heures avec les Fritz à Noyon. C'est les lanciers anglais qui nous ont délivrés.

C'était tout de même plus intéressant que la guerre de tranchée. Au moins on voit la gueule de l'ennemi.

L'autre jour je me suis trouvé avec 3 autres de mes camarades nez à nez avec 2 boches dans une cave cherchant du vin. D'un côté comme de l'autre on a eu de la frousse et je vous assure que j'ai mis à l'épreuve mes jambes de 20 ans. Je raconterai tout en détail plus tard.

En ce moment nous sommes au repos pour quelques jours.

On part demain pour une destination inconnue.

Votre fils. Bonjour à tous par là.

Charles

Rémilly 25 Novembre 1918

Mes chers parents,

Il y a belle lurette depuis que tous les soirs on s'enfouit encore dans la paille. Vous devez bien comprendre aucun lit pour un poilu c'est trop chic. On s'élève de cette façon à la hauteur de l'officier.

C'est sans doute pour cela qu'on nous a ramenés dans un petit village perdu dans la cambrousse ardennaise. Je suis bien heureux de constater que dans ma chère commune de Lanvellec tout le monde s'est soudain animé d'un bel esprit de patriotisme. C'est une chose qui devait être jusqu'ici méconnue, ou du moins elle devait être enfouie profondément dans les cœurs.

Il a fallu l'armistice pour secouer cette torpeur, et en faire vibrer la principale corde.

Je ne sais pas si tous mes camarades poilus de la commune sont au courant de cette fête due dans doute aux instances de Mr Le Maire. Mais s'ils ne sont pas la moitié d'une gourde. Je les vois d'ici moi de même, demandant à deux genoux l'éternelle reconnaissance de la France sur la vénérable tête de Mme Gouriou et Cie.

Qui donc comprendra mieux que nous le noble geste de ces nouveaux riches faisant d'un commun accord le sacrifice d'un billet de 100 pour l'achat d'un fanion. Je vois d'ici une leur d'orgueil resplendir en leurs yeux, quand hier matin à la première heure, un beau pavillon tricolore agitant doucement ses franges d'or dans lesquelles chantaient le zéphyr lanvellecois. Grace à qui cette satisfaction a été accordée ? Qui ont pendant 4 ans fait le sacrifice de leur vie pour garder intacts leurs intérêts ? Toujours le pauvre poilu n'est-ce pas ? Qui dans la confusion de la joie générale ou le 11 Novembre pensait à eux ? Tout juste les pauvres vieilles mamans. Ah ! si par exemple Mme Gouriou s'était pris son courage à deux mains pour démolir ses piles d'étoffes de sa boutique, et qu'elle avait dit à toutes les mères de prisonniers

"Tenez vos gars vont bientôt rentrer, voilà de quoi les habiller". Ou bien encore qu'elle ait remis son argent entre les mains du Maire, beaucoup auraient suivi son exemple, et cette action aurait peut être mieux profité. Il est vrai le maire comme ses conseillers sont aussi nouilles que le reste lorsqu'il y a une initiative à prendre ils sont aussi emmerdés qu'une grenouille dans un panier de groseilles.

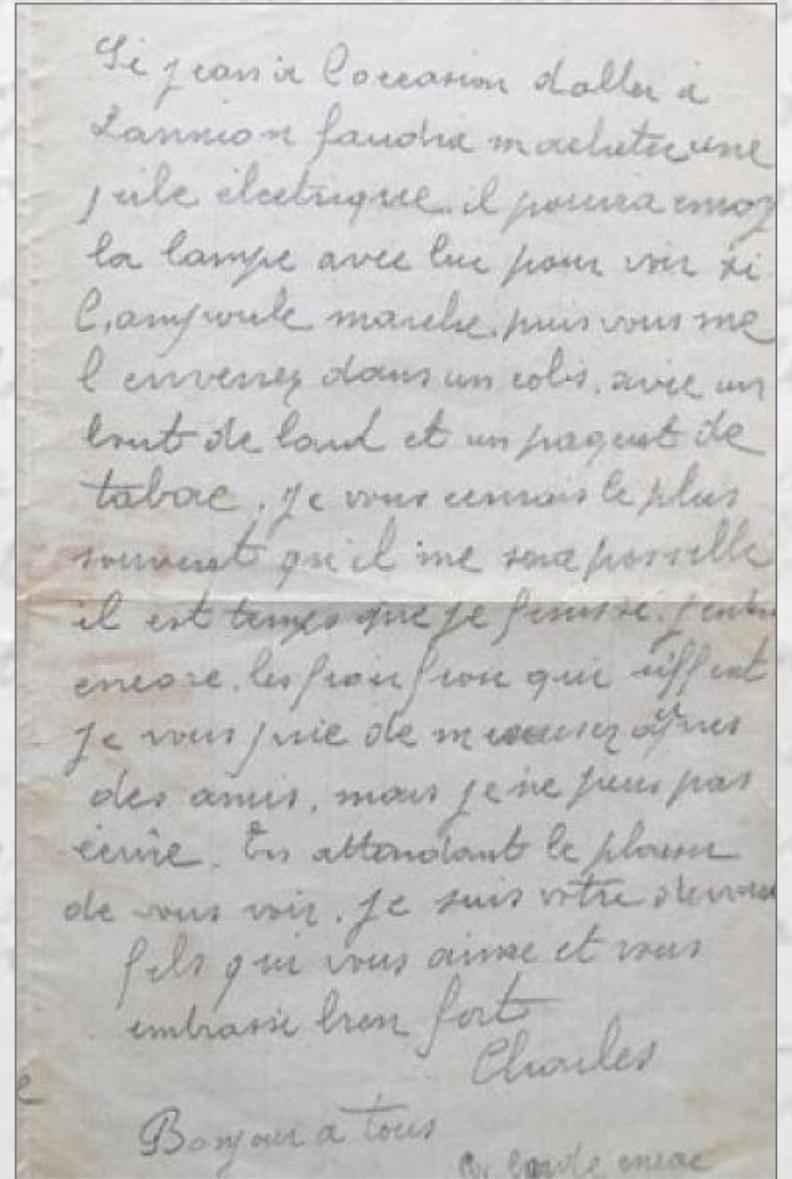
Notez bien mais chers parents que je ne dis ceci pour vous. Je parle dans l'ensemble de tous. Ils me font rire avec leur prétendu patriotisme. Ils achètent le superflu et vendent le nécessaire.

Dites leurs donc que s'ils veulent faire plaisir aux poilus quand ils arriveront, qu'ils commencent par camoufler leurs drapeaux.

Votre fils Charles

Bonne continuation à ma très chère commune dans cette voie si noble.

On ne pourra pas dire que la Bretagne est un siècle en retard



Si j'en ai l'occasion d'aller à
Lannion j'achèterai machete une
pile électrique, il pourra enoyer
la lampe avec lui pour voir si
l'ampoule marche, puis vous me
l'envoyez dans un colis, avec un
bout de lard et un paquet de
tabac, je vous envoie le plus
souvent que il me sera possible
il est temps que je finisse, j'en
encore les frais pour qui suffent
je vous prie de m'excuser auprès
des amis, mais je ne puis pas
venir. En attendant le plaisir
de vous voir. Je suis votre dévoué
fils qui vous aime et vous
embrasse bien fort
Charles
Bonjour à tous

58	141	Rouxval	Pierre	1897	Ind. Scl. m.	chef m.	facteur
	142	Souze	Mari Genevieve	1868	Domest.	femme	ménage
	143	Rouxval	Charles	1897	?	fil	
	144	Rouxval	Yvonne	1900	?	fil	
	145	Rouxval	Pierre Jean	1901	?	fil	
	146	Rouxval	Ambrasine	1904		fil	

Recensement Lanvellec (1906)



33		Unier	1899	Paris		c. enf.		
		Rouxval	Charles	1897	Paris	M. chef	Chem. de l'Etat	Montouge
			Lucienne	1896	Seine-Marne	M. épouse	"	"
			Yvette	1926	Paris	c. enf.	"	"
			Jacqueline	1929	"	c. 5°	"	"

Recensement Paris XV (1936)

QUELQUES ELEMENTS SUR CHARLES ROUXVAL

Charles ROUXVAL est né le 7 novembre 1897 au bourg de Plouaret (environ 3000 habitants à l'époque).

Son père, cordonnier, a 26 ans. Sa mère, commerçante, a 29 ans. Charles est l'aîné d'une fratrie de quatre.

Yvonne Francine Marie naît à Plouaret le 27 mars 1900.

Pierre Jean naît à Plouaret le 1er août 1901.

Son père est alors facteur des Postes et sa mère ménagère.

Ambrasine Marie naît à Lanvellec (env. 1500 habitants à l'époque) le 15 juin 1904.

La famille vit à Lanvellec en 1906.

Ambrasine Marie décède le 4 septembre 1906.

Charles est facteur suppléant au moment de son recensement militaire.

Il est incorporé en janvier 1916. Il part dans l'est en octobre 1916.

Il est démobilisé en septembre 1919 et se retire à Lanvellec.

En 1921, il manœuvre au dépôt des Chemins de Fer de Vaugirard.

Il se marie le 29 août 1922 avec Lucienne Antonie Villiers à la mairie du 9ème arrondissement de Paris.

De cette union naissent Yvette Pierrette le 26 septembre 1926

et Jacqueline Marie le 25 juillet 1929.

En 1937, il devient conducteur de locomotives.

Son frère Pierre Jean habite à la même adresse.

D'après les cartes de rationnement de Charles et de Jacqueline Marie, ils y demeurent toujours en 1942.

Ci-joint, une vue de l'impasse de l'Enfant Jésus (sans date précise.)

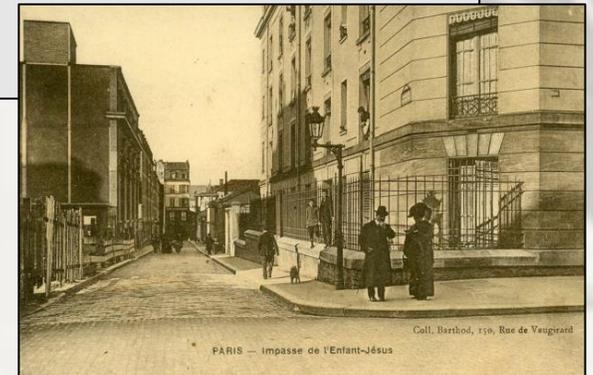
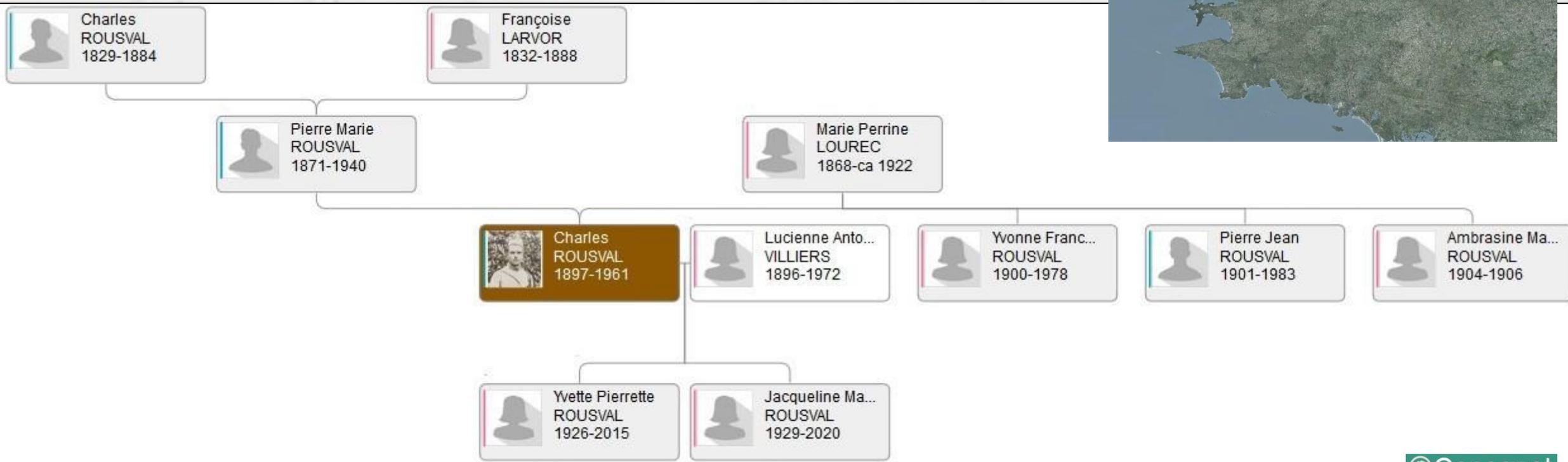
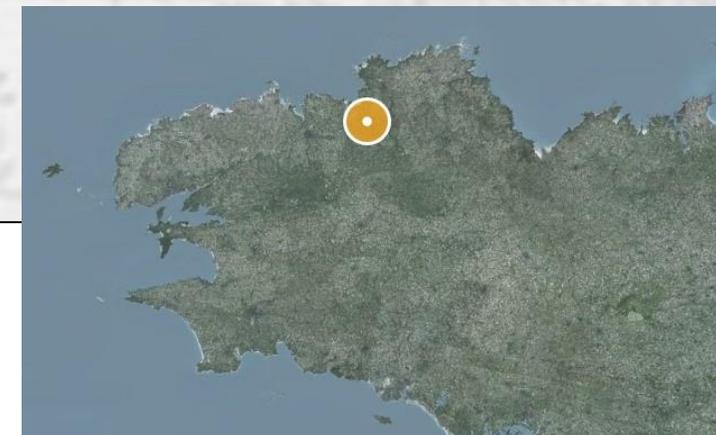


Tableau généalogique de Charles ROUSVAL (1897 – 1961)



• Le tableau généalogique est issu de la base Généa50 avec l'écriture « ROUSVAL ». https://gw.geneanet.org/genea50com_w?lang=fr&p=charles&n=rousval&oc=2

A chaque numéro,
le meilleur de notre blog est ici :
<http://genea50.over-blog.com>

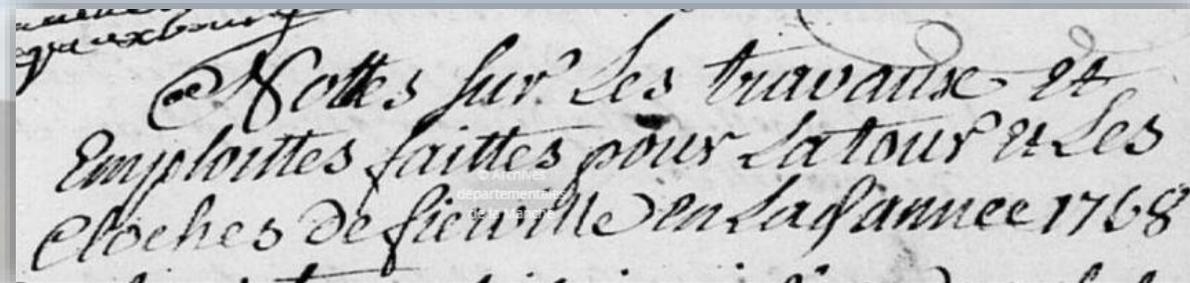
Catégorie Chroniques :
Des articles rédigés par **Michèle DUTHY** concernant ses trouvailles dans les archives en général, un acte qui mérite le détour, un évènement extraordinaire ou juste une histoire qui lui a plu.

Les cloches de Fierville-les-Mines

*En cette année 1768, il était grand temps de moderniser le clocher de Fierville. Il fallait donc faire des emplettes, des crédits et des débits....
Ce qui est intéressant, c'est le fait que les ouvriers participant à cette rénovation soient nommés. Alain Aubril, que je remercie, m'a envoyé cette page de registre très intéressante et comme d'habitude, je vous en fais profiter en laissant la transcription en l'état. **Michèle DUTHY***



Fierville-les-Mines (50) Registre 1760-1774 page 29/48



De tout temps, il n'y avait eu que deux cloches à Fierville. En l'année 1766, Le Sr Georges François Caillot, Curé de ladite paroisse en donna une 3ème. En l'année 1767, la 2ème fut cassée ce qui obligea en 1768 les paroissiens dudit lieu à délibérer pour refondre les deux aux fins de les augmenter dans l'assurance que ledit Sr Curé fourniroit pour la refonte et augmentation de celle par lui donnée ; pourquoy accord et marché fut fait avec le Sr Jacob Dubosq fondeur de la paroisse de Quibout pour les deux grosses à raison de 30 s[ols] la livre pour l'excédent des matières nécessaires pour ladite augmentation sans préjudice du déchet et assurances à raison de quatre livres de matière par cent en sorte que la grosse qui pesoit 451 livres 10 onces se trouva après la fonte peser 649 livres un quart. La 2ème qui pesoit 315 et demie comte fait et arrêté avec ledit fondeur. La paroisse se trouva en débet pour les deux de la somme de 540 lt [livre tournoi] et 6 s[ols] et le Sr Curé 114 lt 9 S par lui payé audit fondeur sitôt après la fonte faite se trouva monter à 453 et la 3ème de 271 à 339 et demie.

Le 11 octobre. Et pour le paiement desdits 540 Lt 6 S fut fait une autre délibération en forme de requête pour obtenir du Conseil un arrêt pour en faire la repartition per tous Les habitants et possédants fonds dans ladite paroisse, avec cent livres destinés pour les battants et monture desdits deux cloches.

Sur quoy il fut payé ledit jour par Le Seigneur de Fierville 138 Lt, par le Seigneur de Bignon a cause de la dame sa femme héritière du haumanoir 75 Lt et par la dlle Cuquemelle de Marigny 15 Lt tous par avance sauf a augmenter si le cas y echeoit en sorte quil demeura deub audit fondeur la somme de 312 Lt dont Le Sr Curé luy fist un billet obligatoire Le 12 janvier, en suivant en attendant l'arrêt du Conseil.

Lesdites cloches furent benittes et nomées le dimanche avant la Toussaint. La grosse Catherine Felicité par Le Sgr et dame de Fierville, la seconde Frederique Bernardinne par Le Sgr et dame de Bignon et la 3ème Georgette Magdeleine par ledit Sr Curé et la dame douairiere de Fierville.

La Tour de ladite eglise etoit tres basse et n'avoit que de très petites ouvertures, pourquoy ledit Sr Curé fist offre aux paroissiens de la faire exhausser a ses frais au moyen que la communauté se porteroit a luy aider a faire le charoy du sable et de la pierre que lui donna ledit Seigneur de Fierville.

Ce qui fut accepté et l'ouvrage commença le 19 septembre 1768 et fut fait par Pierre Louis Ecolivet de la paroisse de Senoville, de Jean Frs [François] Marguerie de St Pierre d'Arthéglise [St Pierre d'Arthéglise] macôns de profession.

Ledit Sr Curé fist pareillement refaire a ses frays la couverture de ladite tour sur la quelle il fist placer un Cocq. Le tout pour la gloire de Dieu et etre participant aux prieres des habitants dudit Lieu et de ses successeurs qui prendront communication et lecture de ce que dessus.

(Alain Aubril) Les cloches ont été jugées trop fragiles et il a été décidé de les refondre et de les refaire plus épaisses. Il faut donc de la matière pour les « recharger » ce qui fera augmenter leur poids. Le contrat est établi avec le fondeur sur la base de 30 sols ou 1,5 livres pour payer la matière pour chaque livre (de poids) augmentée. Il est admis une perte de 4% maximum sous forme de déchet.

Les paroissiens doivent payer ce qui concerne les plus grosses et les plus anciennes. Le curé prend en charge l'augmentation de masse de la 3ème cloche, celle qu'il avait offert.

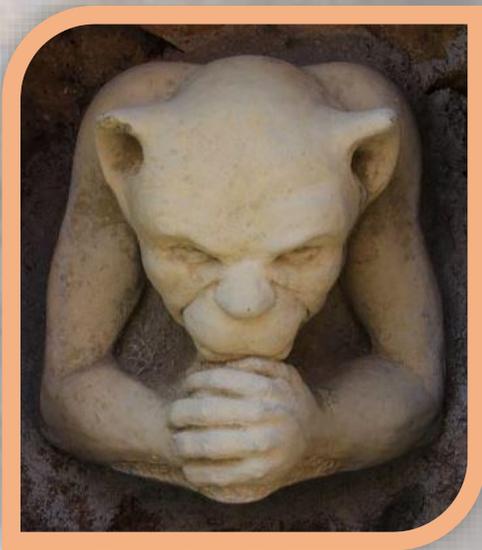
Correspondances d'après fichier de Pierre-Yves JOLIVET (Merci à Pierre-Yves) :

Le sou =: 12 deniers. La livre = 20 sous = 240 deniers. La livre poids = 489 g. L'once = 1/8 marc = 30,57 g

Le marc = ½ livre = 245 g

On peut retrouver les personnes citées dans notre base <http://gw.geneanet.org/genea50com>

Georges François Caillot, Jacob Dubosq, le Seigneur de Fierville et sa Dame : probablement Jean Adrien Félix FOLLIOU (1735-1819) et Catherine de CLAMORGAN (à cause du prénom Catherine pour la cloche ?), les Seigneur et Dame de Bignon : Marie Bernardine de HENNOT et Jérôme Frédéric BIGNON (à cause des prénoms pour la cloche : Frédérique Bernardinne), la Dame douairière de Fierville : Adrienne Madeleine JALLOT (1705 - Digulleville), Louis Ecolivet, Jean François Marguerie Détails



LA GROTTTE AUX GOUBELINS

Insolite, mythes et légendes, folklore et traditions....

Les mégalithes ont toujours été liés aux légendes et au merveilleux.

On prétendait encore il y a 2 siècles que certains menhirs tournaient sur eux-mêmes pendant la messe de Noël, que des créatures étranges rodaient la nuit autour des pierres, laissant des empreintes griffues dans l'herbe.

Certaines autres faisaient l'objet d'un culte qui n'avait rien de chrétien. Beaucoup de ces mégalithes qu'on pensait druidiques furent détruits ou incorporés dans d'autres ouvrages de pierre, comme des églises ou la rade de Cherbourg.

Voici la liste que rapporte **Pierre Lefillastre** au XIXème siècle.

Description des monuments druidiques - Pierre Lefillastre -

(Annuaire du département de la Manche 1833)

1 - TABLES, TABLES AUX FEES

Table aux fées de Bricquebec - Table de Carneville.

2 - MENHIRS ou PEULVENS, PIERRES BUTEES, LONGUES PIERRES, PIERRES PLANTEES

Menhir de Bouillon - Menhir de Quinéville - Menhir de St Sauveur le Vicomte - Menhir des Pieux - Menhir détruit de Flamanville – Menhir de Négreville – Menhir détruit de Breuille (détruit vers 1840) - La Roche de Breuille - Menhirs de Teurthéville-Hague (2) - Menhir ou Pierre Butée détruite de Tourlaville - Menhir de Maupertus - Menhirs du Mesnil au Val (2) - Menhir ou Longue Pierre de Carneville (détruit) - Menhirs détruits de Fermanville (2) - La Pierre Plantée de Cosqueville –

La Longue-Pierre de St Pierre-Eglise - La Haute-Pierre de St Pierre Eglise - Menhirs de Montaignu la Brisette (3) (détruits).

3 - LOGANS ou PIERRES BRANLANTES

Logan de Lithaire - Logan détruit de Bretteville en Saire - Logan détruit de Cosqueville ou Fermanville.

4 - DOLMENS ou PIERRES LEVEES, TREPIEDS

Dolmen de Martinvast - Dolmen de Flamanville - Dolmen détruit de St Pierre-Eglise.

5 - GALERIES COUVERTES ou AVENUES

Galerie couverte des Forges à Bricquebec - Galerie couverte à dolmen de Câtillon à Bricquebec – Galerie couverte de la Petite-Roche à Rocheville - Galerie couverte de la Haye d'Ectot - Galerie couverte de Vauville - Galerie couverte ou Avenue de Tourlaville (détruite en 1899) - Galerie couverte de Bretteville en Saire.

Les restes de l'allée couverte de la Petite Roche à Rocheville



Beaucoup de mégalithes de la Manche ont été détruits. Sous le règne déjà de Charlemagne, de nombreuses pierres ont été renversées et brisées pour éradiquer les cultes païens auxquelles elles donnaient lieu et qui ont survécu sous la forme de légendes.

Plus récemment aux XIX^{ème}, elles ont encore beaucoup souffert. Dans le Val de Saire, plusieurs furent utilisées pour la rade de Cherbourg.

En 1907, Léon Coutil dénonce les risques de nouvelles destructions à Maupertus.

Voici le contenu de sa communication au Congrès Préhistorique de Périgueux :

Monument historique menacé de destruction dans le département de la Manche.

La grande Pierre de Maupertus par Léon COUTIL (Les Andelys, Eure).

Au Congrès préhistorique de Périgueux, nous avons attiré l'attention de nos collègues sur la disparition successive de plusieurs monuments mégalithiques de la Manche.

Menhirs détruits. — La plus ancienne destruction connue remonte à 1784 : c'est celle de la Pierre Butée de Tollevast; ensuite celle du Menhir de Breuille, vers 1840, dix ans après; celle de la Longue Pierre de Carneville, équarrie et transformée en pyramide, pour orner une fontaine de Cherbourg, monument, qui a lui-même disparu, vers 1890. Une autre pierre, située au Mesnil au Val, est citée par M. de Gerville et Mlle Amélie Bosquet. A Montaigu la Brisette, la Pierre Tournante et les Pierres Grises, mentionnées par les mêmes auteurs, n'existent plus. A Montgothier, le chanoine Pigeon a signalé la disparition d'un autre menhir. Vers 1840, ce sont les Pierres levées de Nacqueville, qui furent brisées. A la limite des communes des Pieux et de Flamanville, en 1889, on a brisé la Pierre de la Percailerie, qui était cependant classée

Comme monument historique. Voici qu'un autre menhir, la Grande Pierre de Maupertus, classé aussi comme monument historique, en 1882. est menacé à son tour; il se trouve sur le tracé de la ligne de Cherbourg à Saint-Pierre-Église et Barfleur ; sur la même commune, le Grand Castel, autre monument plus récent, mais offrant aussi un intérêt archéologique, serait aussi menacé. Si le menhir se trouve réellement dans la zone d'emprise, rien n'est plus facile que de le reporter plus loin, en lui conservant son orientation actuelle, ainsi que cela a eu lieu pour le Menhir de la Basse Crémonville , près Bouviers, et le Gravois de Gargantua, près PortMort (tous deux dans le département de l'Eure) ; ces derniers ont été replacés parallèlement aux routes.

Aussitôt averti, nous avons tenu à informer les personnes compétentes pour éviter la disparition du menhir de Maupertus, composé d'un bloc d'arkose, situé dans un talus boisé de clôture, à 350 mètres environ à l'Est de l'ancienne église de Maupertus, à gauche et à environ 100 mètres d'un chemin d'exploitation bordé d'arbres, qui prend naissance au calvaire de Maupertus; ce menhir se trouve au lieu dit le Clos de la Pierre du Levant (Section A, n° 661-662 du cadastre) ; il est orienté O.-E.; sa base large va en s'amincissant vers le sommet ; il mesure 4 mètres de hauteur, 2m20 de largeur et 0m55 d'épaisseur. A environ 400 mètres plus loin, un autre bloc, équarri grossièrement, se trouve dans un herbager nommé le Clos Neuf; il est aussi en arkose et mesure 2 mètres de hauteur ; il serait peut-être téméraire de le classer comme menhir, car il ne porte pas d'autre nom que celui de Pierre du Clos-Neuf.

Les Pierres Pouquelées
à Vauville



Dolmens et Allées couvertes détruits. — Parmi les dolmens et allées couvertes du département de la Manche, qui ont été aussi détruits, nous citerons : 1° la Pierre Lée, d'Apperville, dont, il ne reste plus que la table ; 2° la Pierre de la Guérinière, sur la commune du Grand Celland, dont on ne voit que les trois supports. 3° Sur la commune de Rocheville, deux disparitions récentes ont eu lieu, la Table aux Fées ou Plate Pierre a été brisée, vers 1880, et l'Allée couverte des Forges, en 1905, a été concassée sur l'ordre du Conseil municipal, pour empierrer un chemin. Nous avons obtenu du même Conseil municipal, en 1906, l'autorisation de faire classer comme monument historique l'Allée couverte de la Petite Roche, qui était menacée du même sort. Nous rappellerons qu'en mars 1899 le Génie militaire fit raser l'allée couverte des Pierres couplées ou Encouplées, située sur la Lande Saint-Gabriel, dominant la rade de Cherbourg; ce monument se trouvait à une faible distance d'une nouvelle redoute en construction, dont il ne dérangeait cependant pas le tir ; on ne conçoit pas une pareille décision, de la part d'officiers instruits, et surtout que cette allée couverte était classée comme monument historique ! Par ce qui précède, on peut voir que, même classés, les monuments ne sont pas à l'abri de la destruction, puisqu'on en a détruit deux dans la Manche, et seize non classés pendant le XIX^e siècle. Aussi, pour que le public s'intéresse à nos monuments mégalithiques et les protège, nous avons obtenu, cette année, du Touring Club de France, une dizaine de plaques indicatrices ; et fait expédier dans les Ecoles communales et Mairies, des pancartes pour que l'on connaisse l'intérêt qu'offrent ces monuments. Les visiteurs étant ainsi plus nombreux à les surveilleront et pourront nous renseigner, si on venait à menacer de destruction ou de mutilation ces monuments si anciens et si intéressants. In

Monument historique menacé de destruction dans le département de la Manche.
La grande Pierre de Maupertus Léon Coutil, Bulletin de la Société préhistorique de France Année 1907
Volume 4 Numéro 9 pp. 482-484

ABONNEMENTS

Vous avez aimé ce numéro gratuit de la revue GÉNÉA 50 ?

Il y aura 2 numéros par an.

Le N° 2 devrait paraître au premier semestre 2021.

Il y a plusieurs façons de ne pas manquer les prochains :

- Vous pouvez vous abonner à l'association Généa50 pour la somme de 10 euros pour un an.

Cet abonnement vous donne l'accès à la bibliothèque Généa50 et aux revues au format numérique (2 nouveaux numéros par an).

- Si vous préférez la version papier, vous pouvez choisir l'abonnement à 20 euros pour un an.

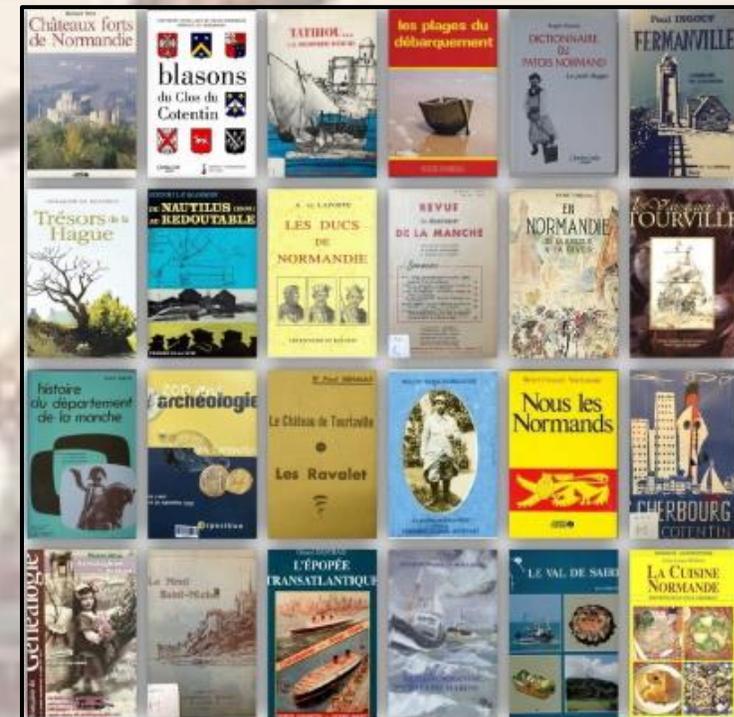
Cela vous donne l'accès à la bibliothèque Généa50 et aux revues au format numérique ainsi qu'à l'envoi de 2 numéros de la revue au format papier.

Généa50 édite également sur un rythme irrégulier des hors-séries. Notre premier HS est le relevé du cimetière de Fermanville.

Vous pouvez commander un exemplaire papier du numéro de la revue qui vous intéresse pour 10 euros.

Renseignements et commandes : 19 La Judée 50840 Fermanville

Contact : revue@genea50.fr



Extrait Bibliothèque GÉNÉA50

LE CIMETIERE DE FERMANVILLE

(au 22/05/2018)



Nos PUBLICATIONS GENEASO

HORS-SÉRIE N° 1

RELEVÉ DU CIMETIÈRE DE FERMANVILLE

839 tombes photographiées.
Relevés des inscriptions, dates et emplacements. Index des noms cités.

Prix : 15 euros

A commander à l'adresse suivante :

Généas50
19 la Judée
50840 Fermanville.

Contact : bureau@genea50.fr

BIGARD	352-B5
BIRETTE	266-A9
BLAISE	450-C2
BLANCHARD	310-B3. 311-B3
BLANCHARD de la BROUSSE	94-NC4

1ère rangée (37 Tombes)



1-A1		Jean BOITARD 1923-1928 Mme Louis BOITARD née Maria GODEL 1901-1965 Mr Louis BOITARD 1898-1983
2-A1		Louise LECORPS née BERTHE 7 avr 1904-16 mai 1985